



Plan local d'urbanisme

Commune d'Uttenheim (67)

Diagnostic territorial et état initial de l'environnement

Dossier de PLU approuvé

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 18.12.2023

Le Maire, Jean-Pierre Issenhuth





SOMMAIRE

PARTIE 1 : Diagnostic territorial	7
1-PREAMBULE.....	9
2-TERRITOIRE COMMUNAL.....	10
2.1- Géographie.....	10
2.2- Histoire.....	12
3-TERRITOIRE SUPRA-COMMUNAL	13
3.1- La communauté de communes du canton d'Erstein.....	13
4-INFRASTRUCTURES ET MODES DE TRANSPORT.....	14
4.1- Réseau routier.....	14
4.2- Réseau ferroviaire.....	16
4.3- Transport aérien.....	17
4.4- Voies navigables	17
4.5- Pistes cyclables	17
4.6- Transports en commun	19
5-DEPLACEMENTS ET STATIONNEMENTS	20
5.1- La prépondérance de l'usage de la voiture dans les déplacements domicile-travail.....	20
5.2- Inventaire des capacités de stationnement des parcs ouverts au public	20
6-RESEAUX ET SERVICES TECHNIQUES.....	21
6.1- Eau potable.....	21
6.2- Assainissement	21
6.3- Sécurité incendie.....	22
6.4- Gaz.....	22
6.5- Electricité	23
6.6- Gestion des déchets.....	24
6.7- Réseaux numériques	25
7-DEMOGRAPHIE	27
7.1- Une croissance démographique plus marquée au cours des années 1980-1990.....	27
7.2- Projection démographique à l'horizon 2040	29
7.3- Un vieillissement de la population relativement peu marqué	29
7.4- Un desserrement des ménages moins fort ces dernières années.....	30
8-HABITAT	31
8.1- Une croissance continue du parc de logements depuis plusieurs décennies.....	31
8.2- Un taux de logements vacants révélant un marché immobilier tendu.....	33
8.3- Les prix de l'immobilier.....	34
8.4- La part des appartements en légère progression	35
8.5- Une forte prépondérance des logements de grande taille	36
8.6- Le parc de logement social	37
8.7- Un parc de logements relativement récent.....	39



8.8- L'habitat spécifique	40
8.9- Les projets de logements sur la commune.....	40
8.10- Les principaux enjeux à l'échelle de la communauté de communes du canton d'Erstein.....	40
9-ACTIVITES ECONOMIQUES.....	41
9.1- Une absence de commerces et services de proximité au sein du village.....	41
9.2- Plusieurs zones d'activités à proximité.....	41
9.3- L'activité touristique.....	41
9.4- L'activité agricole et forestière	42
10-EMPLOIS.....	48
10.1- Une large majorité d'actifs travaillant en dehors de la commune.....	48
10.2- Un nombre d'emplois stable	49
10.3- Un taux de chômage relativement faible	49
10.4- Des revenus plus importants	50
11-EQUIPEMENTS PUBLICS ET VIE SOCIALE.....	51
11.1- Les équipements	51
11.2- Le tissu associatif	52
12-PATRIMOINE	53
12.1- Patrimoine bâti.....	53
12.2- Archéologie	55
13-DEVELOPPEMENT URBAIN	56
13.1- Une morphologie de village groupé.....	56
13.2- Les caractéristiques urbaines et architecturales.....	57
13.3- La trame viaire.....	61
13.4- Schéma de synthèse de l'analyse urbaine	63
14-CONSOMMATION FONCIERE SUR LES 10 DERNIERES ANNEES PRECEDENT L'ARRÊT DU PLU.....	64
14.1 - Analyse détaillée de la consommation d'espace	64
15-CAPACITE DE DENSIFICATION ET DE MUTATION DE L'ENSEMBLE DES ESPACES BATIS.....	66
15.1 - Capacité de densification sur les parcelles non bâties au sein des zones urbaines.....	66
15.2 - Potentiel intra-urbain global	67
15.3 - Potentiel intra-urbain d'espaces considérés comme naturels, agricoles et forestiers.....	68
15.4 - Capacité de mutation du bâti existant.....	69
15.5 - Potentiel global en renouvellement urbain.....	69
16-MOBILISATION DU FONCIER EN EXTENSION A L'HORIZON 2040	70
PARTIE 2 : Etat initial de l'environnement.....	71
1- ENVIRONNEMENT PHYSIQUE.....	72
1.1-Topographie.....	72
1.2-Géologie	73
1.3-Hydrographie	74
1.4-Climat.....	77
2- PAYSAGE ET OCCUPATION DES SOLS.....	78



3- ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITE.....	81
3.1- Trame verte et bleue.....	81
3.2- Zones humides.....	83
3.3- Site Natura 2000.....	85
3.4- Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF).....	87
3.5- Arrêté de protection de biotope.....	89
3.6- Plans d'action.....	90
4- RESSOURCES ET ENERGIES.....	94
4.1- Géothermie.....	95
4.2- Photovoltaïque.....	95
4.3- Eolien.....	96
4.4- Hydraulique.....	96
4.5- Bois énergie.....	96
4.6- Incinération des déchets.....	96
5- RISQUES ET NUISANCES.....	97
5.1- Risque d'inondation.....	97
5.2- Risque de mouvements de terrain.....	99
5.3- Risque sismique.....	101
5.4- Arrêtés portant reconnaissance de catastrophes naturelles.....	101
5.5- Sites industriels et installations classées.....	102
5.6- Sites et sols pollués.....	103
5.7- Transport de marchandises dangereuses.....	104
5.8- Itinéraire de transports exceptionnels.....	104
5.9- Nuisances.....	105
6- SANTE PUBLIQUE.....	107
6.1 - Qualité de l'eau potable.....	107
6.2 - Qualité de l'air.....	108
6.3 - Exposition au radon.....	109
6.4 - Risques sanitaires liés au moustique tigre.....	110
6.5 - Exposition aux produits phytosanitaires.....	110
6.6 - Exposition aux ondes électromagnétiques.....	110





PARTIE 1 : Diagnostic territorial





1- PREAMBULE

Le code de l'urbanisme précise que **le rapport de présentation du PLU s'appuie sur un diagnostic** établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricole, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement (notamment en matière de biodiversité), d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services.

Le présent document comprend le **diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement du PLU d'Uttenheim** et traite les différentes thématiques nécessaires à la mise en lumière des enjeux du territoire sur lesquels repose le projet de PLU (règlement, zonage, orientations d'aménagement et de programmation).

Dans certaines parties, le présent document fait référence à des documents supra-communaux, et en particulier le schéma de cohérence territoriale (SCoT). En effet, le PLU d'Uttenheim doit être compatible avec les orientations et objectifs du SCoT de la région de Strasbourg (ou SCoTERS).

La présentation des documents de rang supérieur (SRADDET, SCoTERS, PLHi, etc.) et leur articulation avec le PLU sont décrits dans le rapport de présentation du PLU d'Uttenheim.

2- TERRITOIRE COMMUNAL

2.1- Géographie

La commune d'Uttenheim se situe en région Grand Est, plus précisément en Alsace et dans le département du Bas-Rhin. Elle fait partie de l'arrondissement de Sélestat-Erstein et du canton d'Erstein.

Les communes limitrophes sont les suivantes : Bolsenheim, Osthouse, Matzenheim, Sand, Westhouse, Niedernai.

Le territoire communal s'étend sur 4,8 km² et accueille 560 habitants (INSEE 2018), soit une densité de population de 116 habitants/km².

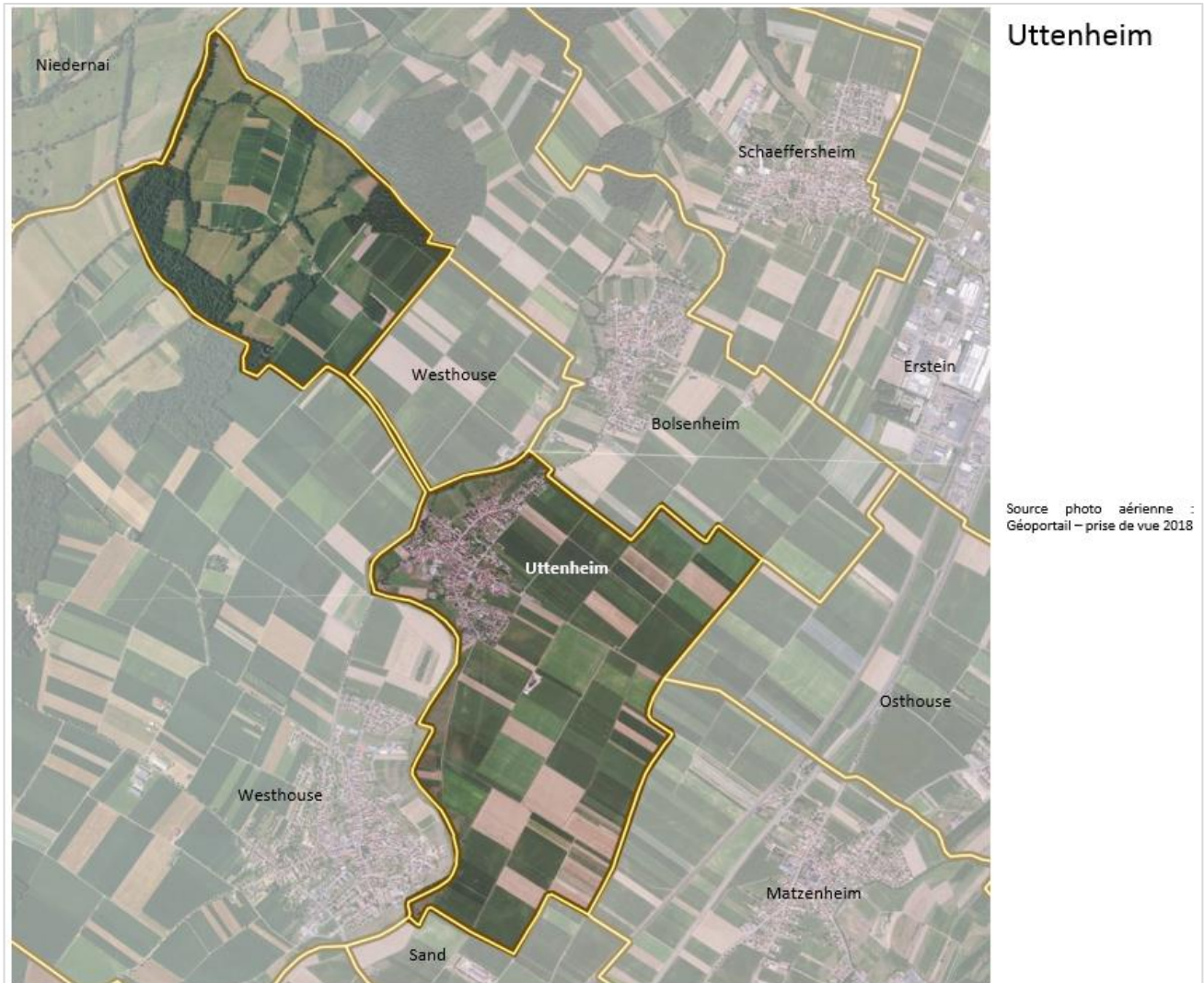
Uttenheim est une commune rurale située au cœur de la plaine d'Alsace (plaine agricole et rieds) à proximité d'Erstein et de Benfeld et à environ 20 km à vol d'oiseau au sud de Strasbourg.

Le village est desservi par la RD213 qui relie également les villages voisins de Westhouse et de Bolsenheim. Il est situé à proximité de la RD1083 qui relie Sélestat à Strasbourg en passant notamment par Erstein.



Le territoire d'Uttenheim se caractérise par une division en deux parties (sud-est et nord-ouest) reliées entre elles par un chemin rural appartenant au ban communal, créant une enclave du territoire de Westhouse.

Le village est situé le long de la Scheer sur la partie centrale du territoire. La partie sud-est est essentiellement composée de terres agricoles tandis que la partie nord-ouest est composée de terres agricoles et d'espaces boisés et humides liés au secteur du Bruch de l'Andlau.



2.2- Histoire

La première mention officielle du village date de 788, sous le nom d'Ottinghaim. Le nom définitif d'Uttenheim apparaîtra en 1422.

Le site était cependant occupé dès l'époque mérovingienne voire romaine. En effet, des vestiges romains et sept sépultures provenant d'un cimetière mérovingien ont été retrouvés.

Uttenheim a appartenu successivement à une famille de paysans devenus nobles et chevaliers portant ce nom (les Uttenheim de Ramstein), à l'évêché de Strasbourg, aux landgraves de Werde, à la famille Reinach-Werd, à une famille de nobles (les Seebach).

Le village verse cependant les droits de patronnage et la dîme à l'abbaye d'Ebersmunter. Ce paiement accorde au village l'appui et le soutien de l'abbaye.



Carte de Cassini – secteur d'Uttenheim

Source : Géoportail – carte de Cassini en couleur (feuilles gravées et aquarellées) issue de l'exemplaire dit de « Marie-Antoinette » du XVIIIème siècle

3- TERRITOIRE SUPRA-COMMUNAL

3.1- La communauté de communes du canton d'Erstein

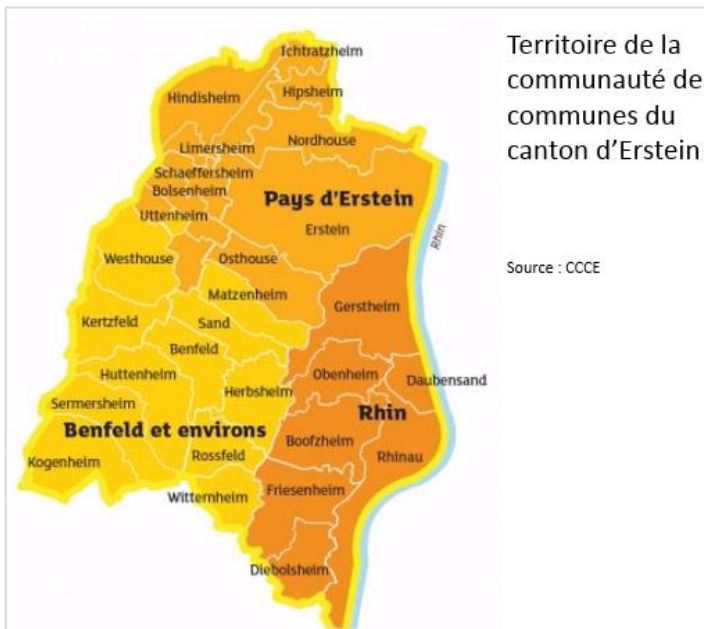
La commune d'Uttenheim fait partie de la communauté de communes du canton d'Erstein (CCCE).

La CCCE a été créée le 1^{er} janvier 2017 par arrêté préfectoral du 26 octobre 2016, suite à la fusion des communautés de communes de Benfeld et Environs, du Pays d'Erstein et du Rhin.

Le territoire s'étend sur 268,5 km² et regroupe 47 915 habitants (INSEE 2018) répartis sur 28 communes. La densité de population est de 178 habitants/km².

Les compétences exercées par la communauté de communes sont les suivantes :

- Aménagement du territoire (SCoT...)
- Autorité organisatrice des mobilités (AOM)
- Développement économique (création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, tertiaire, artisanale, touristique...)
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Politique du logement et cadre de vie
- Création, aménagement et entretien de la voirie
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements d'enseignement préélémentaire et élémentaire
- Assainissement
- Eau
- Vie sportive, sociale et culturelle
- Equipement des communes (service d'incendie et de secours...)
- Sécurité (conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance...)
- Petite enfance, jeunesse
- Transport à la demande
- Aménagement numérique
- Réseaux
- Organisation des sorties scolaires et des sorties piscines
- Coopérations transfrontalières



4- INFRASTRUCTURES ET MODES DE TRANSPORT

4.1- Réseau routier

1) Les infrastructures

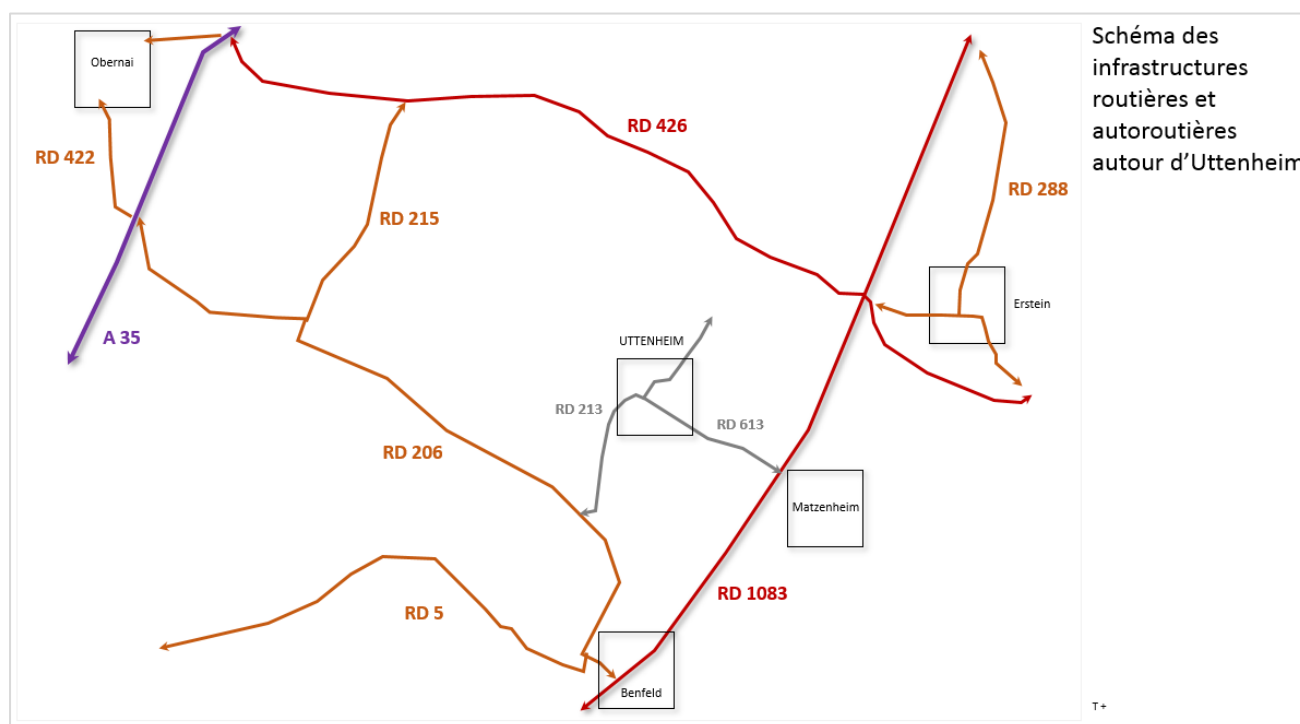
La commune d'Uttenheim est desservie par :

- la **RD 213** qui relie Kertzfeld à Schaeffersheim en passant par Westhouse, Uttenheim et Bolsenheim. A l'échelle du village d'Uttenheim, elle constitue un axe de desserte locale.
- la **RD 613** qui relie Uttenheim à Matzenheim. Cet axe permet de rejoindre la halte ferroviaire de Matzenheim et la commune d'Erstein via Matzenheim et Osthouse.

La commune est également située à proximité d'axes structurants à l'échelle départementale et régionale :

- la **RD 1083**, accessible à hauteur de Matzenheim à environ 2 km à l'est d'Uttenheim, qui relie Sélestat à Strasbourg (plus précisément Ebersmunster à Illkirch-Graffenstaden) et qui constitue un important axe de circulation pour rejoindre l'Eurométropole.
- l'**A35** qui traverse l'Alsace du nord au sud et dessert les principales villes telles que Mulhouse, Colmar, Sélestat, Obernai et Strasbourg.

Au sud d'Uttenheim, au niveau de Westhouse, la RD 206 permet de rejoindre l'A35 par Valff. Côté nord, la RD 426 permet également de rejoindre l'A35 par Niedernai.





2) Le trafic routier

Le village d'Uttenheim est traversé par la RD213 qui relie également Westhouse au sud et Bolsenheim au nord, et la RD613 qui relie Matzenheim.

Au point de comptage routier 2018 réalisé sur la RD613 au niveau de l'entrée de village est d'Uttenheim, l'on recense 1 840 véhicules dont 2,2% de poids-lourds.

En 2017, il existait d'autres points de comptage, notamment sur la RD213 et la RD1083 :

- Sur la RD213, à hauteur de Westhouse et de Bolsenheim, le trafic est d'environ 1 200 à 1 400 véhicules par jour en moyenne dont 6% de poids-lourds.
- La RD 1083, située à quelques kilomètres à l'est d'Uttenheim, présente, à hauteur de Matzenheim et d'Osthouse, un trafic moyen d'environ 21 000 à 25 000 véhicules par jour dont 10 à 11% de poids-lourds.

Infrastructure	Localisation du point de comptage	Trafic moyen journalier tous véhicules	Trafic moyen journalier poids-lourds	Point de comptage
RD613	Uttenheim (entrée de village est)	1 840	40	2018
RD 213	Westhouse	1 430	90	2017
	Bolsenheim	1 260	80	2017
RD 1083	Matzenheim	21 690	2 380	2017
	Osthouse	25 200	2 610	2017

Source : DREAL Grand Est – Démarche comptage – données trafic routier dans le Grand Est – producteur : CeA

3) Covoiturage et autopartage

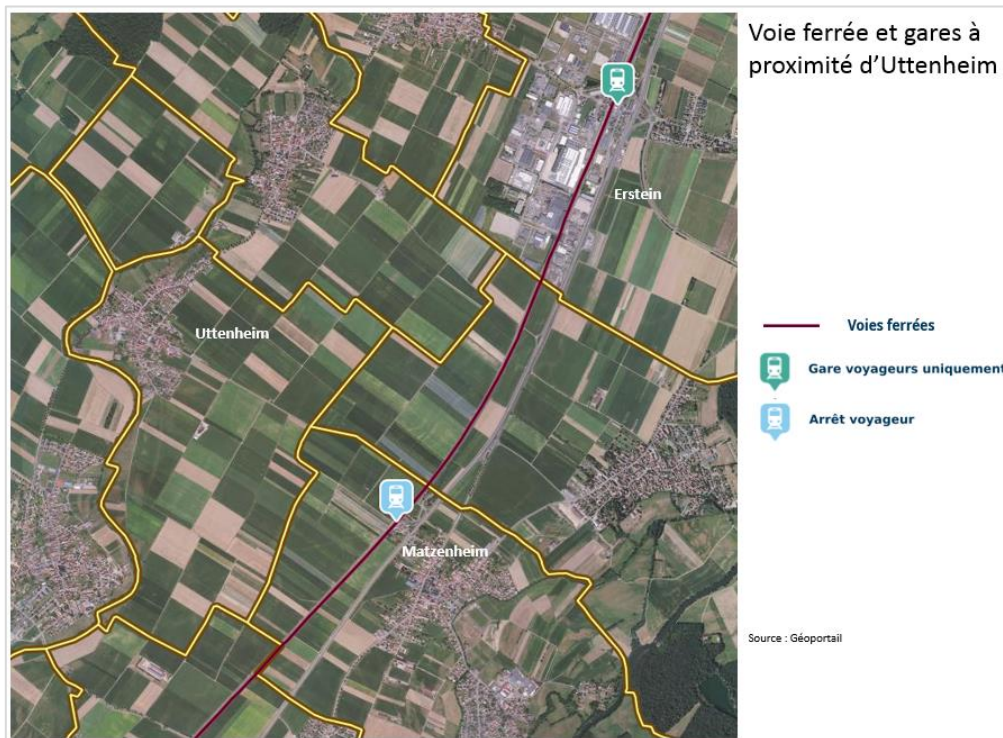
L'aire d'Erstein dispose de 8 places dédiées au covoiturage avec à égale distance celle de Benfeld située sur le parking de l'Intermarché qui dispose de 10 places.

Une station d'autopartage en libre-service est située à la gare d'Erstein (petit parking à l'entrée de la gare).

4.2- Réseau ferroviaire

La voie ferrée est implantée à proximité de la limite communale sud d'Uttenheim.

L'on recense 5 gares de la ligne TER reliant Strasbourg à Mulhouse sur le territoire de communauté de communes du canton d'Erstein.



Uttenheim ne dispose pas de gare ferroviaire. La plus proche est celle d'Erstein, située à environ 5/6 minutes en voiture depuis le centre du village ou 15 min à vélo. Elle dispose de deux parkings extérieurs (place de la Gare) offrant plus de 100 places et d'un parking en infrastructure (gratuit). L'on recense également un parking vélo (abris fermé et sécurisé).

Une halte ferroviaire est également présente à Matzenheim. Elle est accessible en 3 min en voiture depuis Uttenheim via la RD 613 ou en moins de 10 min à vélo, mais à ce jour il n'y a pas de piste cyclable le long de la route départementale pour sécuriser cet itinéraire. Elle dispose d'un parking voiture extérieur d'environ 20 places et d'un parking vélo (abris fermé et sécurisé).

Le centre du village d'Uttenheim est distant de 2,1 km à vol d'oiseau de la halte ferroviaire de Matzenheim et de 3,3 km de la gare d'Erstein.

La gare d'Erstein est desservie par la ligne TER Strasbourg-Erstein-Sélestat.

Exemples de temps de trajet (à partir des fiches horaires TER Grand Est 2020) :

- Erstein Gare > Strasbourg : de 12 à 20 min selon les trains
- Erstein Gare > Sélestat : de 12 à 22 min selon les trains

Entre 6h30 et 9h, l'on recense 11 départs depuis Erstein avec arrêt à Strasbourg (6 départs depuis la halte de Matzenheim).

Entre 16h et 19h, l'on recense 10 départs depuis Strasbourg avec arrêt à Erstein (5 départs avec arrêt à Matzenheim).

Le cadencement ferroviaire entre Erstein et Strasbourg (principal pôle d'emplois) et le temps de trajet sont attractifs et permettent les trajets domicile-travail depuis Uttenheim.

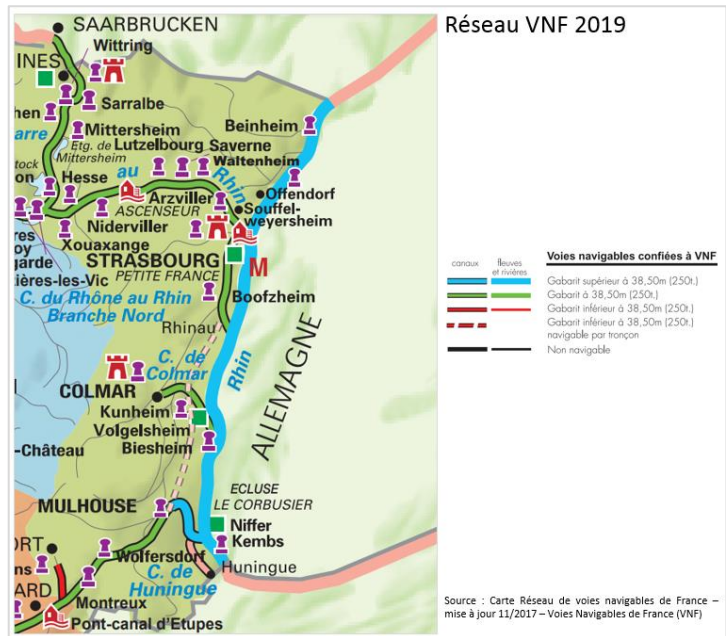
4.3- Transport aérien

La commune d'Uttenheim est située, à vol d'oiseau, à environ 15 km de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim, et 35 km de l'aérodrome de Colmar-Houssen. L'aéroport de Strasbourg-Entzheim est accessible en 25 minutes environ en voiture via la RD 1083.

4.4- Voies navigables

Le territoire d'Uttenheim est traversé par la Scheer et l'Andlau.

Voies Navigables de France gère deux réseaux distincts : le réseau fret et le réseau aménagement du territoire et tourisme. En Alsace, par exemple le Rhin fait partie du réseau fret et l'Ill du réseau aménagement du territoire et tourisme.



4.5- Pistes et liaisons cyclables

Les itinéraires cyclables favorisent les déplacements doux aussi bien dans le cadre des déplacements domicile-travail que dans le cadre des déplacements de loisirs. Les itinéraires en site propre sont particulièrement attractifs et sécurisés.

Un itinéraire cyclable a été inauguré en 2015 le long de la RD 213 entre Uttenheim et Bolsenheim. Il existe également un projet d'itinéraire entre Uttenheim et Westhouse.

Sur le territoire communautaire, la Véloroute de l'Ill permet notamment de rejoindre Strasbourg.



Pour se rendre à la gare de Matzenheim et à celle d'Erstein, les itinéraires ci-dessous sont généralement empruntés par les cyclistes.



Concernant l'itinéraire entre Uttenheim et Matzenheim, celui-ci longe la route départementale puis emprunte des chemins ruraux et s'achève par un passage sous la voie ferrée ce qui permet de raccourcir le temps de trajet. Ce dernier est d'environ 5 min à vélo (2,2 km).

Concernant l'itinéraire entre Uttenheim et Erstein, il s'agit d'une piste cyclable en usage mixte (cycliste/agricole) entre Uttenheim et Schaeffersheim (via Bolsenheim) et la gare d'Erstein. Entre les deux, il existe également la possibilité d'utiliser des chemins ruraux. La distinction avec la circulation automobile est, dans tous les cas, assurée, ce qui rend l'itinéraire sécurisé pour les cyclistes. Le temps de trajet est de 10 à 15 min environ (4,5 km).

4.6- Transports en commun

La commune d'Uttenheim est desservie par la ligne de bus interurbaine n°263 « Benfeld – Erstein » du réseau Fluo de la région Grand Est.

Elle dispose de deux arrêts : « rue Principale » et « Mairie ».

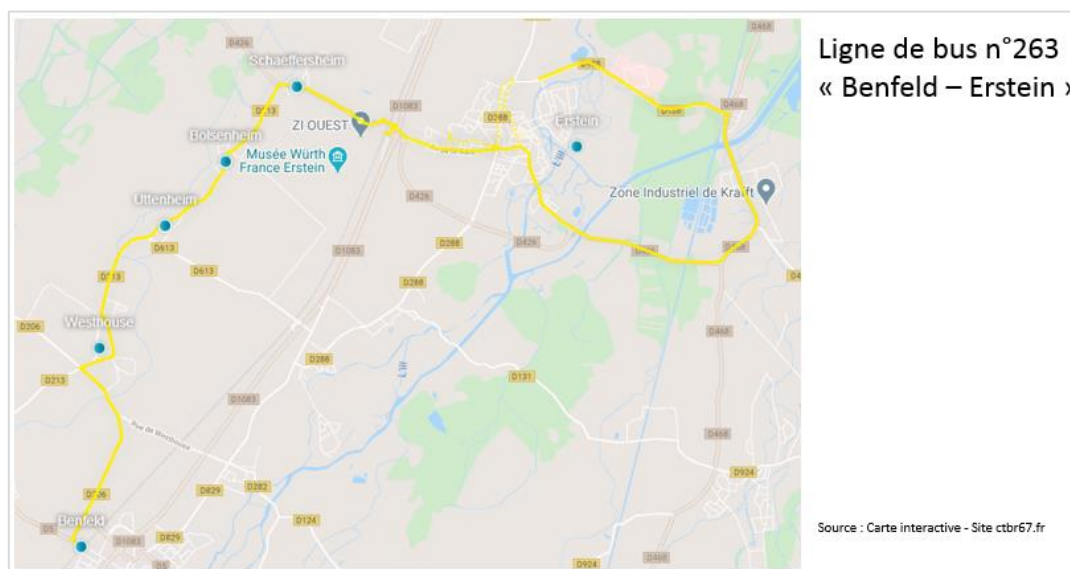
Exemples de temps de trajet (à partir des fiches horaires Fluo Grand Est 2019-2020) :

- Uttenheim Mairie > Erstein Gare : 8 min
- Uttenheim Mairie > Erstein Centre hospitalier : 24 min
- Uttenheim Mairie-Benfeld Gare : 8 min

Entre Uttenheim Mairie et Erstein Gare, l'on recense 3 départs en semaine en matinée.

Entre Erstein Gare et Uttenheim Mairie, l'on recense 4 départs en semaine en fin d'après-midi.

La durée du trajet entre le centre d'Uttenheim et la gare d'Erstein est attractive, cependant le cadencement est très faible et inadapté pour les actifs d'Uttenheim souhaitant rejoindre par le bus la correspondance TER à la gare d'Erstein.



Un service de transport à la demande existe également à l'échelle de la communauté de communes du canton d'Erstein pour les personnes âgées de plus de 60 ans et/ou à mobilité réduite. Il est également ouvert aux personnes âgées de moins de 60 ans sous condition d'être demandeur d'emploi et/ou de bénéficier des minima sociaux

5- DEPLACEMENTS ET STATIONNEMENTS

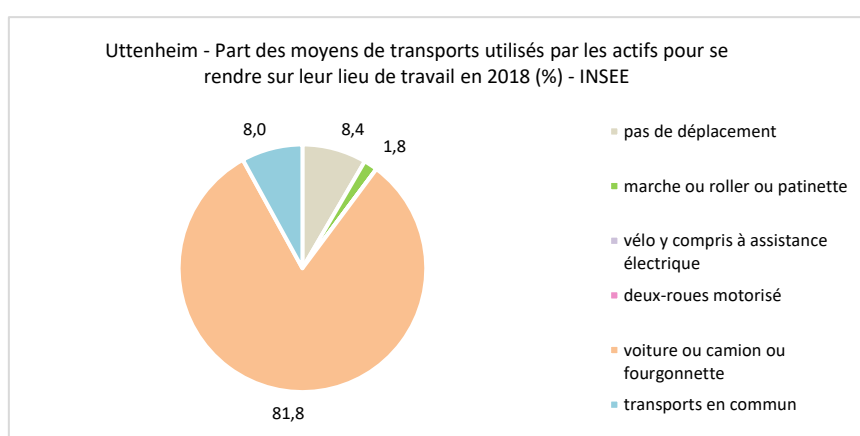
5.1- La prépondérance de l'usage de la voiture dans les déplacements domicile-travail

Pour se rendre sur leur lieu de travail, les actifs d'Uttenheim utilisent la voiture à une large majorité (81,7%). D'ailleurs, selon l'INSEE, 96,8% des ménages d'Uttenheim possèdent au moins une voiture en 2018 et 63,3% possèdent au moins deux voitures.

Les actifs d'Uttenheim travaillent essentiellement en dehors de la commune. L'accessibilité routière vers l'Eurométropole, principal pôle d'emploi, favorise l'usage de la voiture (RD 1083).

L'usage du vélo et du deux-roues motorisé n'est pas représenté dans les déplacements des actifs d'Uttenheim. Il faut compter environ 15 min à vélo pour rejoindre la gare d'Erstein depuis le centre d'Uttenheim.

La part des transports en commun représente 8% grâce à la présence d'une ligne de bus en direction d'Erstein et de la gare TER.



5.2- Inventaire des capacités de stationnement des parcs ouverts au public

Véhicules motorisés :

Salle polyvalente et terrains de sport : 22 places dont 1 PMR

Cimetière : 6 places dont 1 PMR

Derrière la mairie : 2 places dont 1 PMR

Derrière l'école maternelle rue de Westhouse : environ 10 places

- Total : 40 places dont 3 PMR situées à proximité des principaux équipements de la commune

Véhicules hybrides et électriques :

Néant

Vélos :

Cimetière : 2 arceaux

Eglise : 5 arceaux

Salle polyvalente et terrains de sport : 5 arceaux

Possibilités de mutualisation des capacités de stationnement :

Néant.

6- RESEAUX ET SERVICES TECHNIQUES

6.1- Eau potable

La note technique et le plan du réseau d'eau potable sont annexés au dossier de PLU

La communauté de communes du canton d'Erstein est compétente en matière d'eau potable. Toutefois, les missions de production, de transfert et de distribution d'eau potable ont été confiées au SDEA Alsace-Moselle (Périmètre Benfeld-Erstein sud).

Selon la municipalité d'Uttenheim, la ressource en eau est suffisante pour assurer l'accueil de nouvelles populations.

6.2- Assainissement

La note technique et le plan du réseau d'assainissement sont annexés au dossier de PLU

La communauté de communes du canton d'Erstein est compétente en matière d'assainissement. Toutefois, les missions de collecte, de transport et de dépollution des eaux usées ont été confiées au SDEA Alsace-Moselle (Périmètre Benfeld-Erstein sud).

La station d'épuration de la communauté de communes du canton d'Erstein a été réalisée par le SDEA et inaugurée en 2015. Elle est située route de Krafft à Erstein.

Elle traite les effluents de 10 communes et présente une capacité nominale de traitement de 33 000 équivalent-habitant et jusqu'à 16 000 m³/jour. La station comprend un bassin de pollution en tête, une filière de traitement des eaux à double file complétée d'une zone de rejet végétalisée, une unité de déshydratation des boues par centrifugation et une plate-forme de compostage des boues déshydratées en mélange avec des déchets verts. Le point de rejet est la rivière l'Ill.



En 2018, la station d'épuration traite 26 860 équivalent-habitant, elle atteint ainsi 81% de sa capacité nominale.

Sa capacité est suffisante pour assurer l'accueil de nouvelles populations sur le territoire malgré quelques dépassements ponctuels de sa capacité nominale ne remettant pas en cause l'accroissement prévu de la population.

Elle est conforme en équipement et en performance selon le portail d'information sur l'assainissement communal (Cf. fiche ci-après).

ERSTEIN (NOUVELLE)

Description de la station

Nom de la station : ERSTEIN (NOUVELLE) ([Zoom sur la station](#))
Code de la station : 026713002379
Nature de la station : Urbain
Réglementation : Eau
Région : GRAND-EST
Département : 67
Date de mise en service : 01/07/2014
Service instructeur : DDT 67 - SEGE - PEMA
Maître d'ouvrage : SDEA - SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE-MOSELLE
Exploitant : SDEA - SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE-MOSELLE
Commune d'implantation : ERSTEIN
Capacité nominale : 30250 EH
Manuel d'autosurveillance validé : Oui
Traitement requis par l'arrêté national du 21/07/2015 :
 - Traitement secondaire
 - Dénitrification
 - Déphosphatation
Filières de traitement :
 Eau - Boue activée aération prolongée (très faible charge)
 Boue - Epaissement statique gravitaire

Chiffres clefs en 2019

Charge maximale en entrée : 30807 EH
Débit arrivant à la station :
Valeur moyenne : 7256 m3/j
Percentile95 : 14275 m3/j
Débit de référence retenu : 14275 m3/j
Production de boues : 471.19 tMS/an

Destinations des boues en 2019 (en tonnes de matières sèches par an) :

Épandage

Chiffres clefs en 2018
Chiffres clefs en 2017
Chiffres clefs en 2016
Chiffres clefs en 2015
Chiffres clefs en 2014

Milieu récepteur

Bassin hydrographique : RHIN-MEUSE
Type : Eau douce de surface
Nom : REJET PRINCIPAL DE ERSTEIN (nouvelle)
Nom du bassin versant : RHIN-MEUSE

Zone Sensible : CM - Le Rhin
Sensibilité azote : Oui (Ar. du 23/11/1994)
Sensibilité phosphore : Oui (Ar. du 23/11/1994)

Voir le point de rejet (Double-cliquer sur le point pour l'effacer)

Respect de la réglementation nationale en 2019
Respect de la réglementation en 2018
Respect de la réglementation en 2017
Respect de la réglementation en 2016
Respect de la réglementation en 2015

Conforme en équipement au 31/12/2015 : Oui
Date de mise en conformité : 01/07/2014
Abattement DBO5 atteint : Oui
Abattement DCO atteint : Oui
Abattement Ngl atteint : Oui
Abattement Pt atteint : Oui
Conforme en performance en 2015 : Oui

Réseau de collecte conforme (temps sec) : Non
Date de mise en conformité : 31/12/2025
Pourcentage de rejet direct de temps sec : 0%

Respect de la réglementation en 2014

précédent | suivant | accueil

Source : MTE - ROSEAU - Décembre 2020

Source : Ministère de la transition écologique et solidaire – Portail d'information sur l'assainissement communal – Situation des conformités des stations de traitement des eaux usées mise à jour le 14/12/2020

6.3- Sécurité incendie

La communauté de communes du canton d'Erstein est compétente en matière d'équipement des communes, comme le service d'incendie et de secours par exemple.

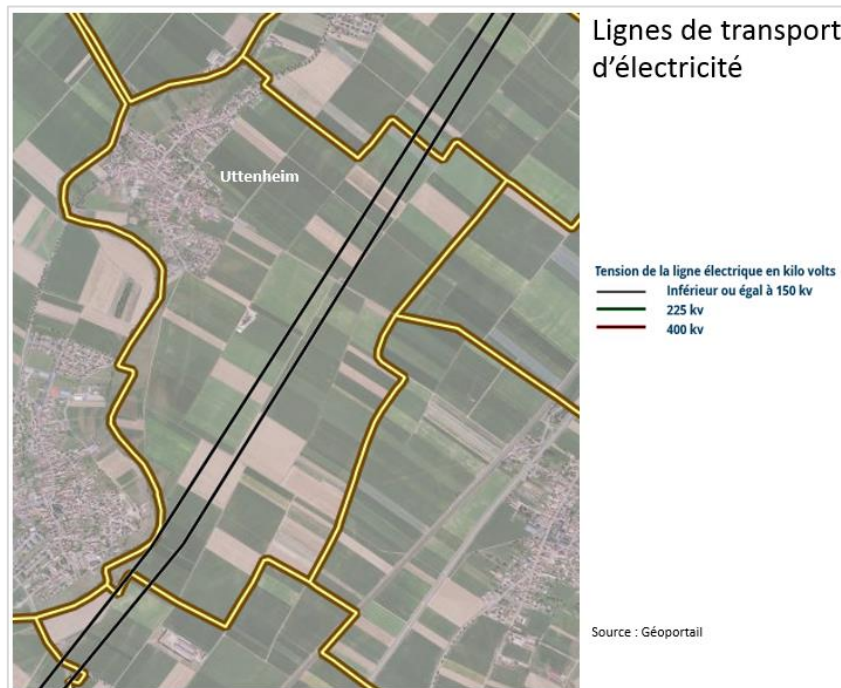
6.4- Gaz

Il n'y a pas de canalisation GRT-Gaz qui traverse le territoire d'Uttenheim. La commune n'est pas non plus desservie en gaz naturel par R-GDS (gaz de Strasbourg). A travers plus de 115 communes et plus de 1 900 kilomètres de tuyaux, R-GDS achemine le gaz naturel pour l'ensemble des fournisseurs de gaz.

Une canalisation de gaz inactive traverse cependant le territoire d'Uttenheim (Cf. partie « transport de marchandises dangereuses » du présent document).

6.5- Electricité

Deux lignes aériennes de transport d'électricité (de 150 kv ou moins) traversent le territoire d'Uttenheim. Il s'agit plus précisément des lignes de 63 kv « Benfeld-Graffenstaden » et « Benfeld-Erstein-Sélestat » exploitées par Electricité de Strasbourg. Elles constituent des servitudes d'utilité publique. Comme prévu dans le code de l'urbanisme, les SUP sont annexées au dossier de PLU.



6.6- Gestion des déchets

La note technique relative à la gestion des déchets est annexée au dossier de PLU.

La communauté de communes du canton d'Erstein est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Deux organisations sont mises en place sur le territoire. Pour les communes appartenant au secteur « Rhin » et « Benfeld et Environs », la collecte et le traitement des déchets sont confiés au SMICTOM d'Alsace Centrale. Pour les communes appartenant au secteur « Pays d'Erstein », dont Uttenheim, le service des ordures ménagères de la communauté de communes assure la collecte et le traitement. La collecte est déléguée à l'entreprise SUEZ Recyclage et Valorisation.

La collecte en porte à porte a lieu une fois par semaine (le lundi à Uttenheim). La collecte sélective des déchets ménagers s'effectue selon le principe de l'apport volontaire. Sur l'ensemble du territoire communautaire, l'on recense 167 conteneurs de collecte (emballages plastiques et métalliques, emballages papiers et cartons, verre). A Uttenheim, 3 conteneurs sont situés sur le parking de la salle polyvalente.

La déchèterie se situe à Erstein, route de Krafft. Un point de collecte (bois, déchets verts et gravats) existe également à Hindisheim.

Le lieu de traitement des déchets est Strasbourg.



Localisation de la déchèterie d'Erstein

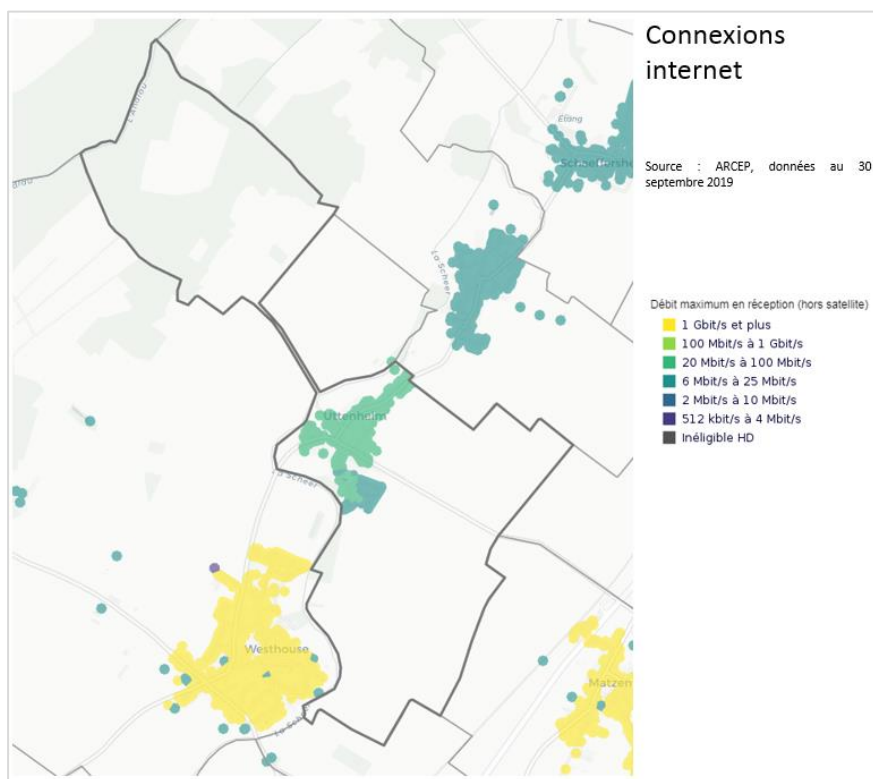
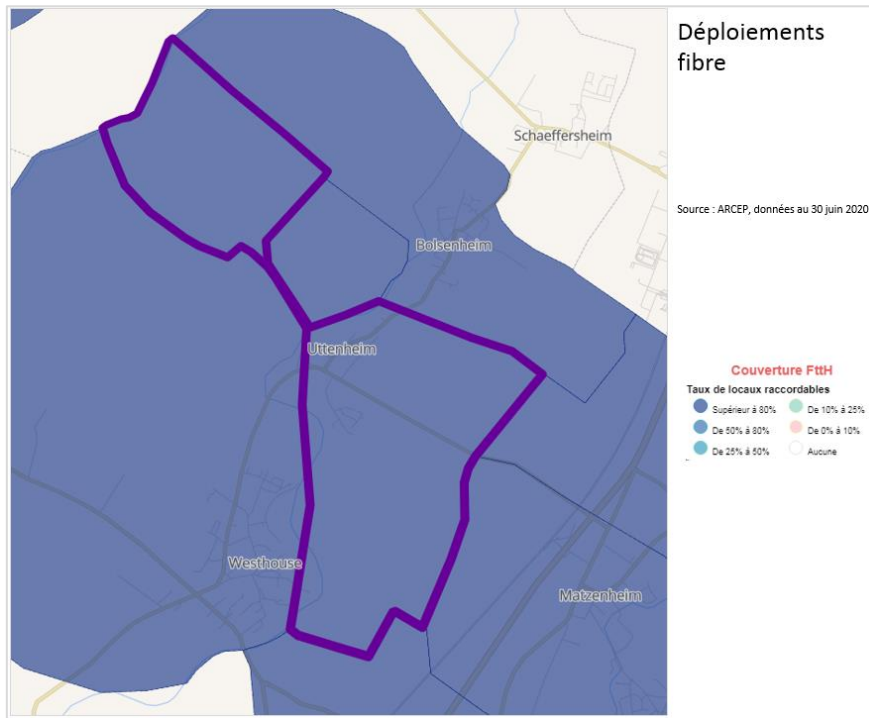
Source photo aérienne : Géoportail

6.7- Réseaux numériques

Internet

D'après l'Arcep, en 2020, plus de 80% des locaux à Uttenheim sont raccordables à la fibre.

La connexion internet est globalement de 20 à 100 Mbit/s sur le village et localement (secteur sud) de 6 à 25 Mbit/s.





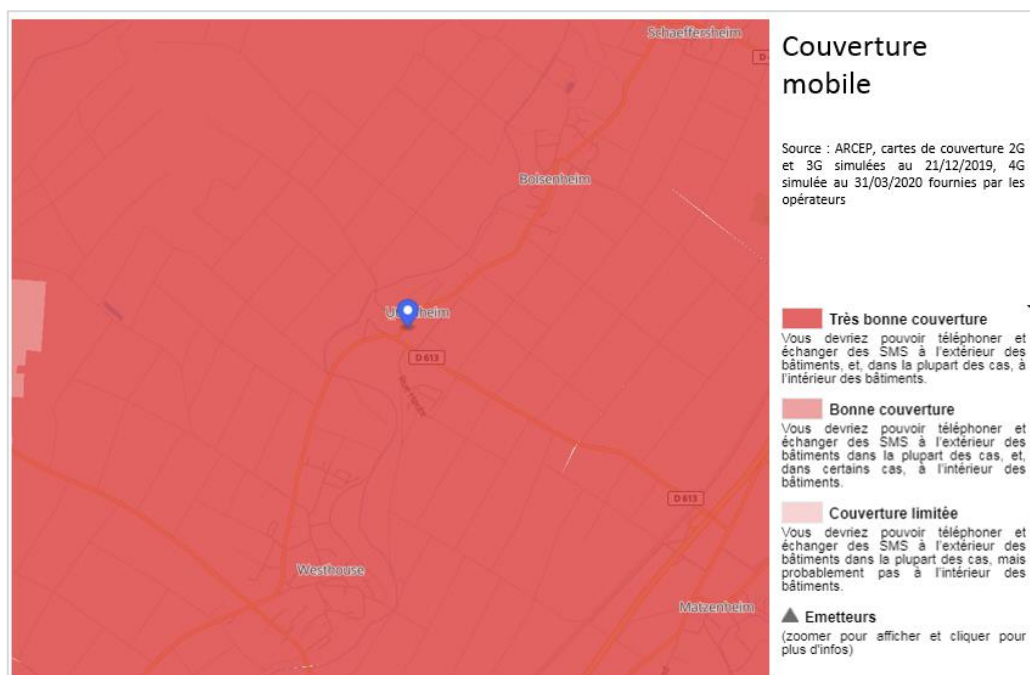
Téléphonie mobile

D'après l'ARCEP, la couverture est qualifiée de « très bonne » sur le secteur d'Uttenheim.

Le territoire communal est couvert par l'internet mobile 4G.

Des émetteurs sont situés à Erstein, Benfeld, Zellwiller, Limersheim, Meistratzheim.

La connexion est jugée « excellente dans l'ensemble » par la commune d'Uttenheim.



7- DEMOGRAPHIE

Les données INSEE 2018 sont les plus récentes disponibles au moment de la rédaction du présent document.

7.1- Une croissance démographique plus marquée au cours des années 1980-1990

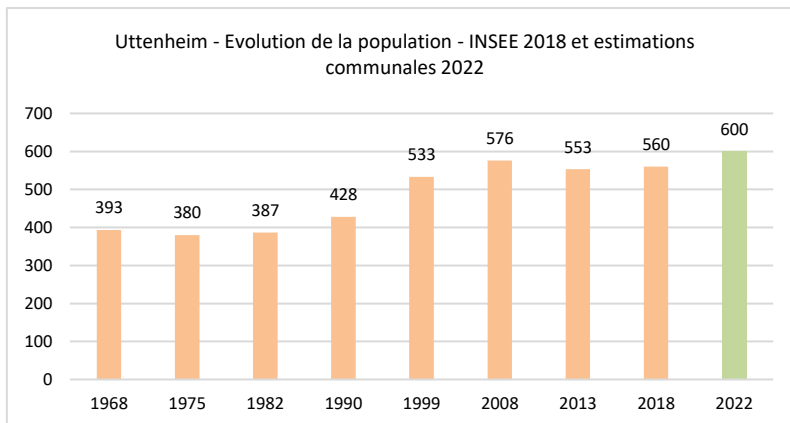
Depuis le début du 19^{ème} siècle, la population d'Uttenheim oscille entre environ 400 et 650 habitants.

La croissance démographique a été particulièrement soutenue entre 1982 et 1999, avec un taux de variation annuelle moyen compris de 1,3% à 2,5%. Ces taux sont liés à un solde naturel modéré mais positif et à un solde migratoire plus élevé, ce qui illustre l'attractivité résidentielle de la commune.

Avec le développement des lotissements pavillonnaires à partir des années 1980-

1990, la population d'Uttenheim a, en effet, augmenté passant de 387 habitants en 1982 à 533 habitants en 1999 grâce à un solde migratoire relativement élevé (0,8% à 1,7%). Avec cet apport de nouveaux habitants, le solde naturel à 0,8% sur la période suivante a permis la poursuite de la croissance démographique entre 1999 et 2007. En revanche, à partir de 2008, le solde naturel a faibli et le solde migratoire est devenu négatif. Ainsi, la population a diminué progressivement. Après un pic à 576 habitants en 2008, la population d'Uttenheim atteint 560 habitants en 2018.

Cependant, depuis les dernières statistiques de l'INSEE en 2018, la commune a connu un important rebond en matière de production de nouveaux logements en raison de déblocage fonciers dans le centre ancien, qui ont permis d'ouvrir à l'urbanisation de grandes propriétés. Ce sont 22 logements qui ont été produits entre 2018 et 2022, ce qui représente une quarantaine d'habitants supplémentaires. Cette tendance semble se poursuivre avec plusieurs projets qui devraient voir le jour d'ici fin 2023.



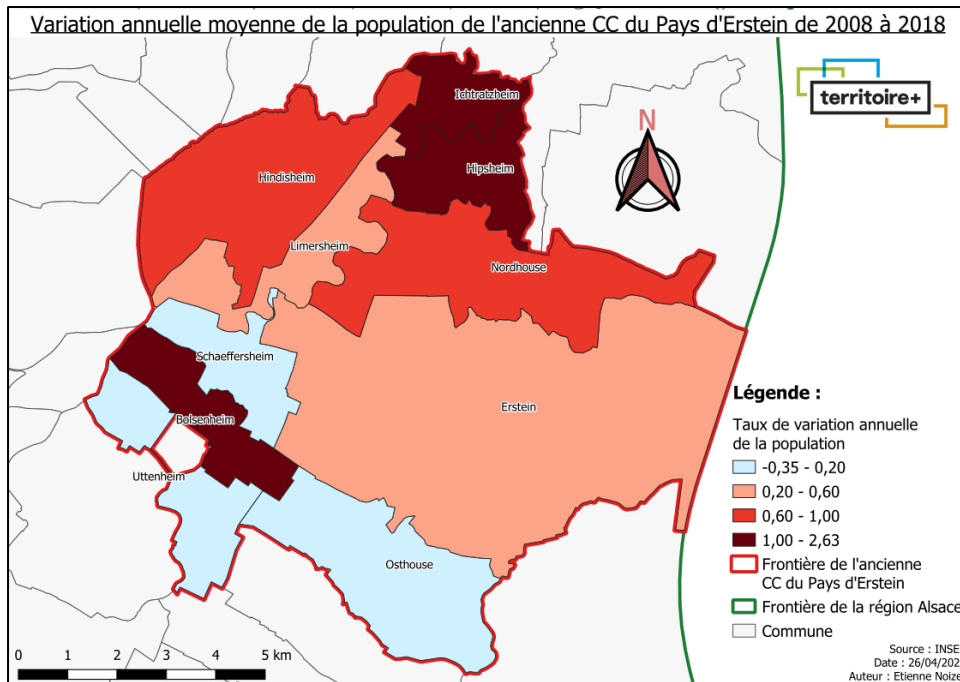
Uttenheim (%)	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2008	2008-2013	2013-2018
Variation annuelle moyenne de la population	-0,5	0,3	1,3	2,5	0,9	-0,8	0,3
due au solde naturel	-0,6	0,5	0,4	0,7	0,7	-0,1	0,2
due au solde migratoire	0,1	-0,2	0,8	1,7	0,2	-0,7	0,1

Source : INSEE

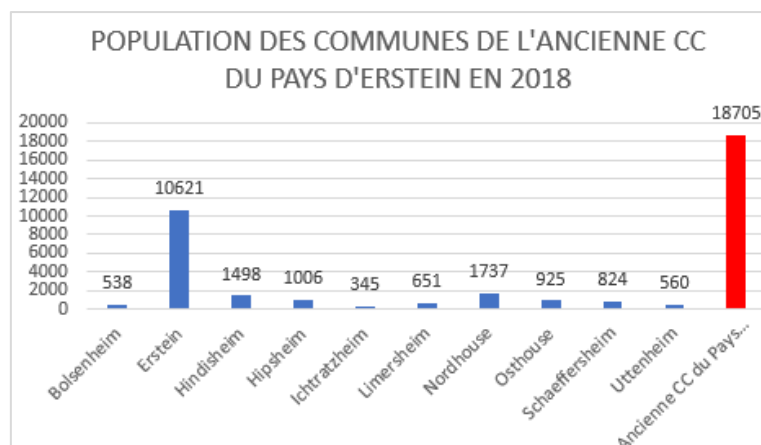
Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période.

La dynamique démographique sur Erstein a été relativement faible ces dernières années en raison de la non-réalisation d'opérations de logements et d'un important programme en cours de préparation qui devrait relancer la dynamique locale (ZAC Europe de plus de 7 ha). Néanmoins la cartographie ci-dessous illustre une tendance au développement soutenu pour les communes situées le long de la RD83 et de la voie ferrée. Uttenheim et Schaeffersheim font exception sur la courte période de référence de 10 ans mais ces communes ont historiquement un dynamisme très soutenu.

Malgré le poids démographique d'Erstein et son impact statistique, le taux de variation annuel moyen de l'ancienne communauté des communes d'Erstein atteint 0,5% sur la période 2008-2018. En enlevant Erstein des calculs de croissance, le taux de variation annuel moyen de communes du secteur atteint 0,75% ce qui pour ce territoire attractif et bien desservi n'a rien d'étonnant.

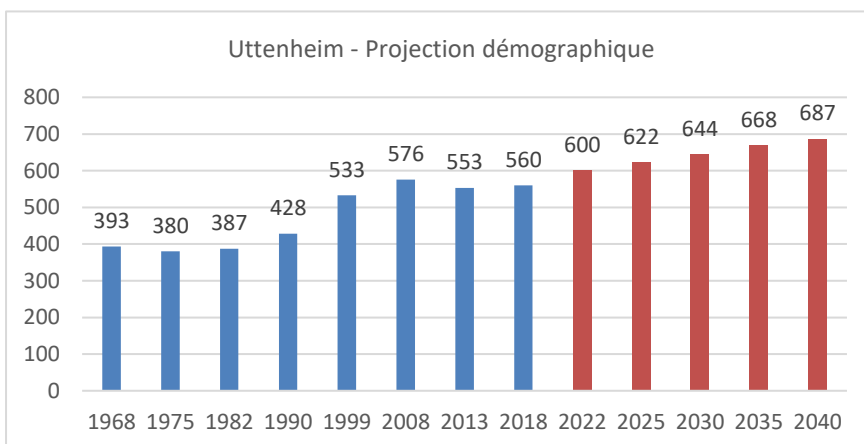


Au sein de l'ancienne CC du Pays d'Erstein, Uttenheim représente 3% de la population en 2018.



7.2- Projection démographique à l'horizon 2040

Pour envisager la projection démographique d'Uttenheim, l'échéance 2040 a été choisie car une planification sur une quinzaine d'années à compter de l'approbation d'un PLU semble pertinente. La projection intègre les constructions réalisées depuis 2018 (soit un apport d'environ 22 habitants) car celles-ci ont substantiellement modifié la tendance d'évolution de la commune.

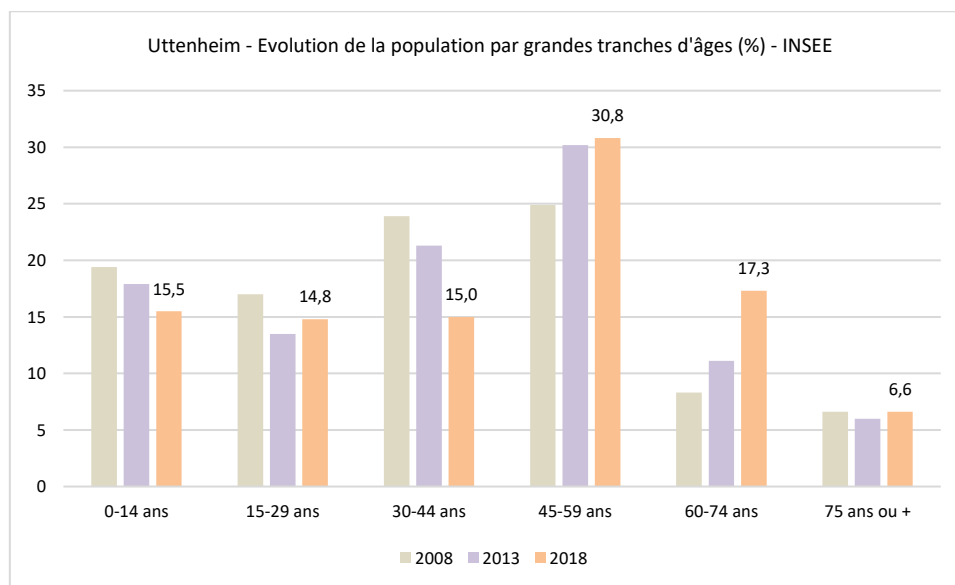


Avec un taux de variation annuel moyen de 0,75%, la population d'Uttenheim pourrait atteindre 687 habitants à l'horizon 2040. Cette croissance est « une moyenne basse » au regard des évolutions constatées sur la commune ces dernières décennies (entre -0,8% et +2,5% selon les périodes) et de la très forte production de logements constatée entre 2019 et 2022, liée essentiellement à des débloquages fonciers dans les zones urbaines. Cette croissance est également en lien avec le contexte local (attractivité forte des communes voisines) puisqu'il s'agit de la croissance « naturelle » constatée sur les communes du secteur sur la période 2008-2018 (hors Erstein).

7.3- Un vieillissement de la population relativement peu marqué

La tranche d'âges la plus représentée à Uttenheim en 2018 est celle des 45-59 ans avec 30,8%. C'était également le cas en 2008 mais avec une proportion de 24,9%.

Entre 2013 et 2018, la part des moins de 45 ans a diminué de plus de 7 points tandis que celle des 45 ans ou plus a augmenté. Cette tendance illustre un vieillissement global de la population. Toutefois, les incidences de ce vieillissement sont relativement peu marquées à Uttenheim grâce au maintien d'une proportion assez importante de jeunes de moins de 30 ans (30,5% en 2018 contre 31,4% en 2013) et à une augmentation modérée de la part des plus âgés (+ 0,5 point pour les 75 ans ou plus entre 2013 et 2018).





L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans ou plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice de 1 indique un équilibre entre les deux populations. Un nombre supérieur indique une plus grande proportion de 65 ans et plus, et un nombre inférieur indique une plus grande proportion de moins de 20 ans.

A Uttenheim, la part de la population âgée de moins de 20 ans est supérieure à celle âgée de 65 ou plus. Ceci est illustré par un indice de vieillissement de 0,69. Cet indice est inférieur à celui observé sur le territoire départemental (0,78 en 2018), grâce à la présence de familles avec enfants sur la commune, qui contribue au maintien d'une population plus jeune.

Avec l'Eurométropole et la communauté de communes de Marckolsheim, la communauté de communes du canton d'Erstein est l'un des territoires les plus jeunes du département.

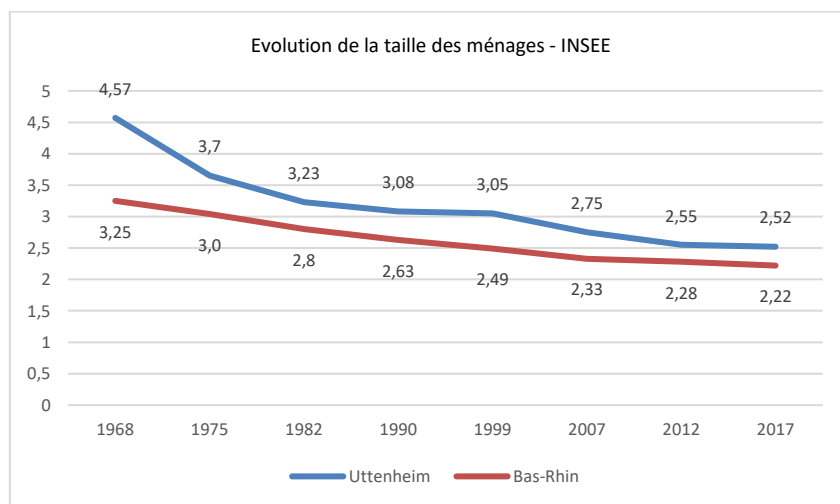
7.4- Un desserrement des ménages moins fort ces dernières années

Le desserrement des ménages est la diminution de la taille moyenne des ménages (ou nombre d'occupants par logement) due à l'évolution des modes de vie (séparations, familles monoparentales, jeunes quittant le domicile parental) et au vieillissement de la population. Ce phénomène nécessite une adaptation du parc de logements pour éviter une diminution du nombre d'habitants sur la commune : création de nouveaux logements et développement de l'offre en logements de plus petite taille.

A Uttenheim, la taille moyenne des ménages est en nette diminution ces dernières décennies, passant de 4,57 en 1968 à 2,52 en 2018. Cette tendance est structurelle et s'observe sur les échelons territoriaux supérieurs.

A Uttenheim, le desserrement a été particulièrement important au cours des années 1970 et 1980 (la taille moyenne passant de 4,57 à 3,08 en une vingtaine d'années). Néanmoins, la taille moyenne des ménages à Uttenheim en 2018 est supérieure à celle observée sur le territoire départemental ou national. La part des couples avec enfants reste globalement plus importante sur la commune.

S'agissant d'un phénomène structurel, le desserrement devrait se poursuivre dans les années à venir et de nouveaux logements devront être réalisés pour compenser ce phénomène et ainsi éviter une diminution de la population.

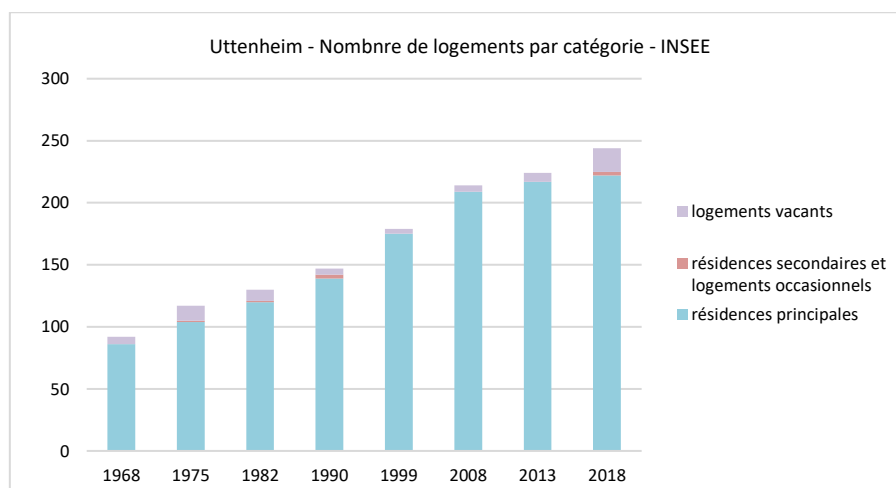


8- HABITAT

8.1- Une croissance continue du parc de logements depuis plusieurs décennies

Sur la période 1968-2018, Uttenheim connaît une croissance continue de son parc de logements. Le nombre de logements est progressivement passé de 92 en 1968 à 244 en 2018.

Le rythme de production de logements oscille entre 2 et 5 nouveaux logements par an selon la période mais a été plus important au cours des années 1990-2008, avec la réalisation des lotissements pavillonnaires (allée du Sud vers 1990, rue du Tilleul vers 2000, rue des Prés vers 2008-2009).



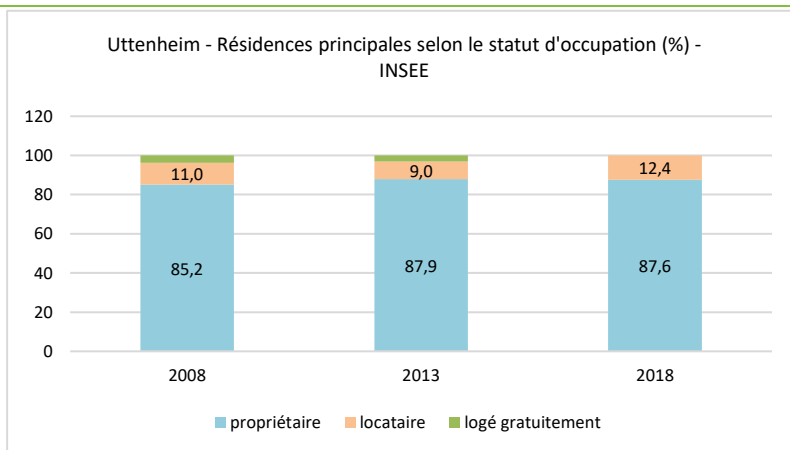
En 2018, sur les 244 logements comptabilisés à Uttenheim, 222 constituent des résidences principales (soit 91%), 3 des résidences secondaires et 19 des logements vacants.

Logements à Uttenheim en 2018	Nombre	Part
Ensemble	244	100 %
Résidences principales	222	91 %
Résidences secondaires	3	1 %
Logements vacants	19	8 %

Source : INSEE

Les résidences principales sont occupées à 87,8% par les propriétaires et à 12,1% par des locataires. Ces données illustrent l'attractivité résidentielle de la commune d'Uttenheim, avec une large majorité de résidences principales et de propriétaires occupants.

Les logements locatifs, au nombre de 27 en 2018, sont principalement constitués de maisons mais l'on dénombre également deux logements au sein du presbytère et deux logements au sein de l'école primaire.



Résidences principales à Uttenheim en 2018	Nombre	Part
Ensemble	222	100 %
Propriétaires	195	87,8 %
Locataires	27	12,1 %
Logés gratuitement	0	0,0 %

Source : INSEE

8.2- Un taux de logements vacants révélant un marché immobilier tendu

Selon la définition de l'INSEE, un logement vacant est un logement inoccupé correspondant à l'un des cas suivants :

- Logement proposé à la vente ou à la location
- Logement déjà attribué à un acheteur ou à un locataire et en attente d'occupation
- Logement en attente de règlement de succession
- Logement gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (logement vétuste par exemple).

Dans les deux premiers cas, la vacance est en théorie de courte durée et est nécessaire à la rotation des ménages dans le parc de logements (parcours résidentiels, entretien des logements). En revanche, dans les deux autres cas, il s'agit d'une vacance structurelle qui peut être de longue durée.

Concernant cette vacance structurelle, l'on retrouve plusieurs cas :

- Vacance d'obsolescence ou de dévalorisation (logements obsolètes, inadaptés à la demande car trop chers ou dévalorisés ou en attente de destruction...)
- Vacance de transformation du bien (logements en travaux de longue durée, indivision, propriétaire en maison de retraite...)
- Vacance de désintérêt économique (désintérêt pour s'occuper du bien, pas de souhait de l'occuper soi-même, mauvaises expériences locatives, pas de capacité financière à entretenir le bien...)
- Vacance expectative, qui concerne plus particulièrement les agglomérations fortement urbanisées (rétention spéculative pour transmettre aux héritiers, logements réservés pour soi...)

Le taux de vacance est un indicateur de la tension entre l'offre et la demande sur le marché immobilier. Une valeur faible indique une pénurie de logements (rareté de l'offre par rapport à la demande) et une valeur élevée indique que des logements restent inoccupés (offre trop importante ou mal adaptée). Un taux de 6% à 7% représente un marché relativement fluide.

A Uttenheim, le taux de vacance en 2018 est de 7,9%, soit une offre légèrement supérieure à la demande, tandis que le marché immobilier était très tendu depuis les années 1990 avec un taux de vacance d'environ 2 à 3%.

Au regard de l'attractivité de la commune, cette vacance pourrait correspondre en grande partie aux logements neufs, en attente d'occupation au moment du recensement, réalisés entre 2013 et 2018 (une dizaine de logements).

Année	Nombre de logements vacants à Uttenheim	Part des logements vacants dans le parc de logements
1968	6	6,5 %
1975	12	10,3 %
1982	9	6,9 %
1990	5	3,4 %
1999	4	2,2 %
2008	5	2,3 %
2013	7	3,0 %
2018	19	7,9 %

Source : INSEE

En effet, en 2022, selon les informations transmises par la municipalité d'Uttenheim, 10 logements vacants sont recensés, représentant un taux de vacance inférieur à 4%.

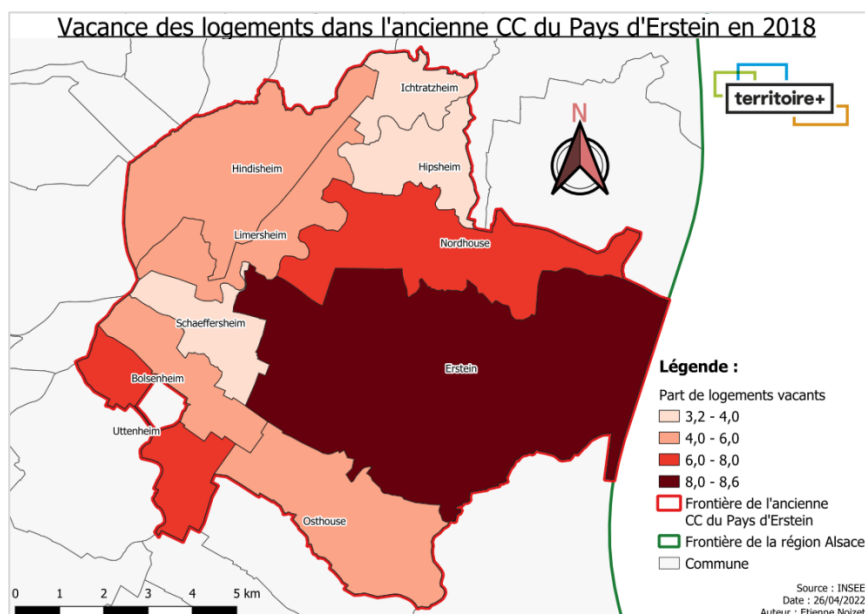
Il s'agit de maisons individuelles localisées rue Principale, rue de Westhouse, rue de Matzenheim et rue Haute.

Pour 3 d'entre elles, la vacance résulte de la volonté du propriétaire. Pour les 7 autres, il s'agit de procédures de succession ou de vente suite au décès du propriétaire.

Pour 3 d'entre elles, la vacance est récente (moins de 2 ans) et pour 5 d'entre elles la vacance est de 5 ans ou plus. La maison vétuste localisée 1 rue Haute est vacante depuis plus de 10 ans mais fait l'objet d'un projet d'acquisition par la municipalité qui envisage de la démolir et de réaliser un nouveau projet.

Parmi les 10 logements vacants recensés, 6 font l'objet de projet de rénovation en cours.

A titre comparatif, la proportion de logements vacants au sein des communes de l'ancienne CC du Pays d'Erstein :



8.3- Les prix de l'immobilier

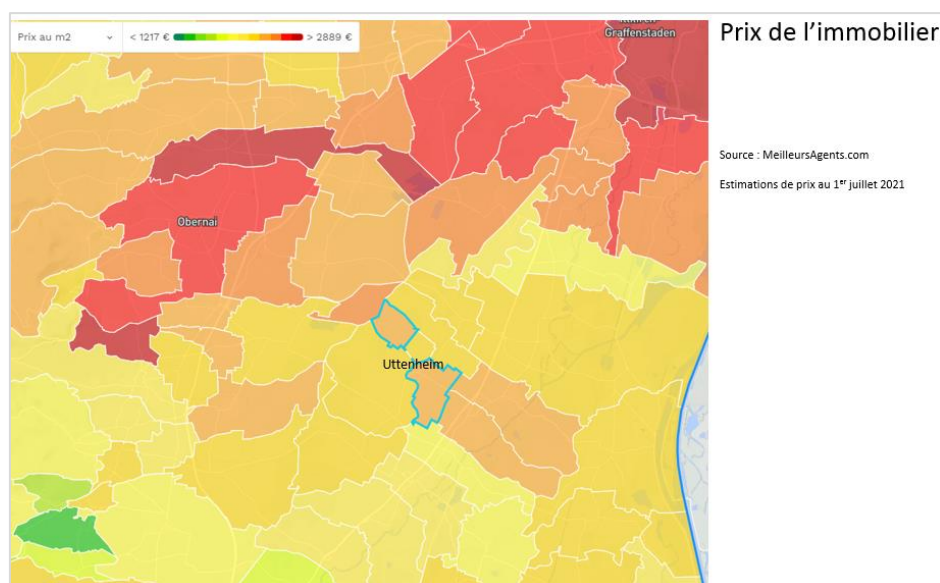
Au cours des dix dernières années, le prix de l'immobilier dans le Bas-Rhin a progressé d'environ 5%. En juillet 2021, le marché immobilier à l'échelle du département est considéré comme dynamique et le nombre d'acheteurs est supérieur de 15% au nombre de biens à vendre.

Au 1er juillet 2021, l'estimation du prix moyen à Uttenheim est de 2 286 euros / m², tous types de biens confondus.

Pour les appartements, le prix moyen est de 2 029 euros / m² avec des valeurs allant de 1 521 à 3 043 euros / m². Pour les maisons, le prix moyen est de 2 302 euros / m² avec des valeurs allant de 1 726 à 3 453 euros / m² selon les biens.

Etant située à proximité de Strasbourg et d'Obernai et bénéficiant d'un cadre de vie agréable, la commune d'Uttenheim est attractive et présente des prix relativement élevés, même s'ils sont moindres que dans les pôles urbains.

Le loyer mensuel moyen à Uttenheim est de 11 euros / m².



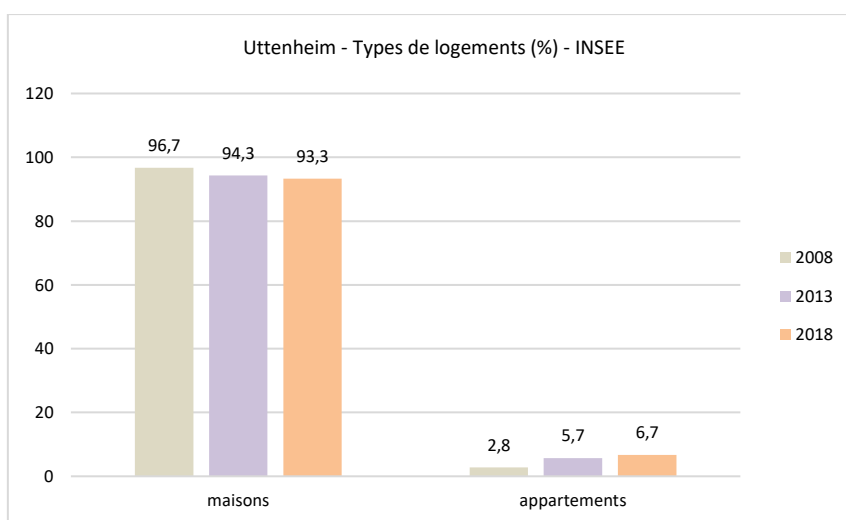
8.4- La part des appartements en légère progression

Le logement individuel est largement majoritaire à Uttenheim où il représente 93,3% du parc en 2018. Cette proportion est répandue dans les communes rurales.

La part des appartements est de 6,7%, ce qui représente 16 appartements. Cette part est en augmentation par rapport à 2013 mais surtout par rapport à 2008 (+10 appartements en dix ans). Il s'agit de logements collectifs situés rue du Château. Ces deux bâtiments collectifs ont été réalisés en renouvellement urbain (opération de démolition-reconstruction dans le centre du village).

A titre comparatif, la part des appartements à l'échelle de la communauté de communes du canton d'Erstein est de 32,5% en 2018, en raison d'une proportion plus importante à Erstein en particulier.

A noter également la présence de quelques logements dits « intermédiaires » tels que des maisons mitoyennes (deux maisons accolées rue Principale nord, deux maisons accolées rue du Tilleul).



Nombre de logements à Uttenheim	2008	2013	2018
Ensemble	213	224	244
Maisons	207	211	228
Appartements	6	13	16

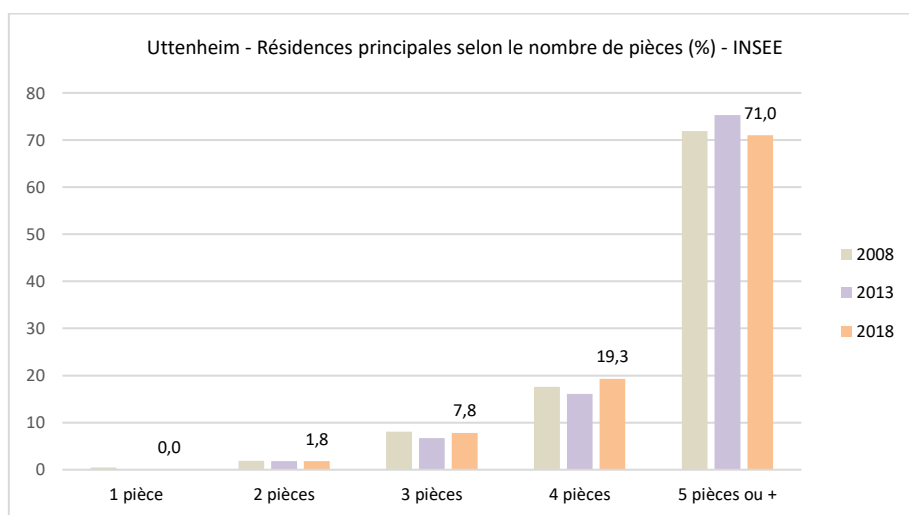
Source : INSEE

8.5- Une forte prépondérance des logements de grande taille

Les logements de grande taille, c'est-à-dire comportant au moins 5 pièces, sont les plus représentés à Uttenheim, avec 71% en 2018. Cette proportion est à mettre en relation avec la prépondérance des logements individuels sur la commune, ceux-ci disposent en moyenne d'un nombre de pièces plus important que les appartements. Le parc de logements à Uttenheim est en effet essentiellement composé de maisons et d'anciennes fermes, avec un grand nombre de pièces. Ceci est également à mettre en relation avec la taille moyenne des ménages qui est plus élevée à Uttenheim que sur les échelons territoriaux supérieurs illustrant une proportion plus importante de ménages avec enfants.

Ces dernières années, l'on constate toutefois une amorce de diversification du parc de logements. Entre 2013 et 2018, la part des résidences principales de 5 pièces ou plus a diminué au profit de celle des 3 et 4 pièces. Elles représentent 27,1% du parc en 2018 contre 22,8% en 2013. Le nombre de résidences principales de 4 pièces (+6 logements) a davantage augmenté que celui des 3 pièces (+2 logements). Ces logements de taille intermédiaire sont généralement attractifs pour les jeunes ménages et ils favorisent le parcours résidentiel local.

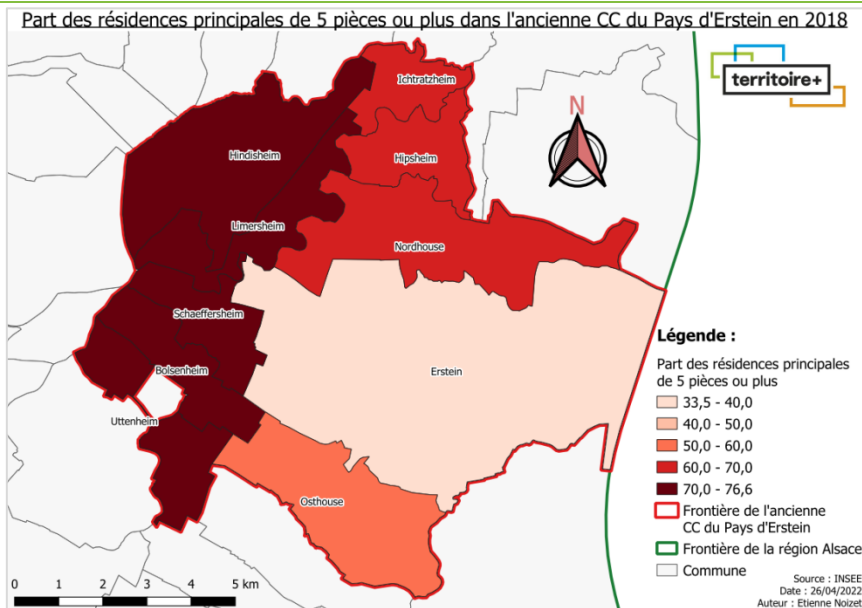
Les logements composés d'une seule pièce ne sont pas représentés à Uttenheim. Ceux-ci s'adressent à un public spécifique, notamment les étudiants. Sur le territoire, l'offre et la demande pour ce type de logement est davantage représentée à Erstein, Obernai, Sélestat, Strasbourg.



Nombre de résidences principales à Uttenheim	2008	2013	2018
1 pièce	1	0	0
2 pièces	4	4	4
3 pièces	17	15	17
4 pièces	37	35	43
5 pièces ou +	150	163	158

Source : INSEE

Comme l'illustre la carte ci-après, la proportion de grands logements est plus importante dans les communes plus rurales à l'ouest d'Erstein.



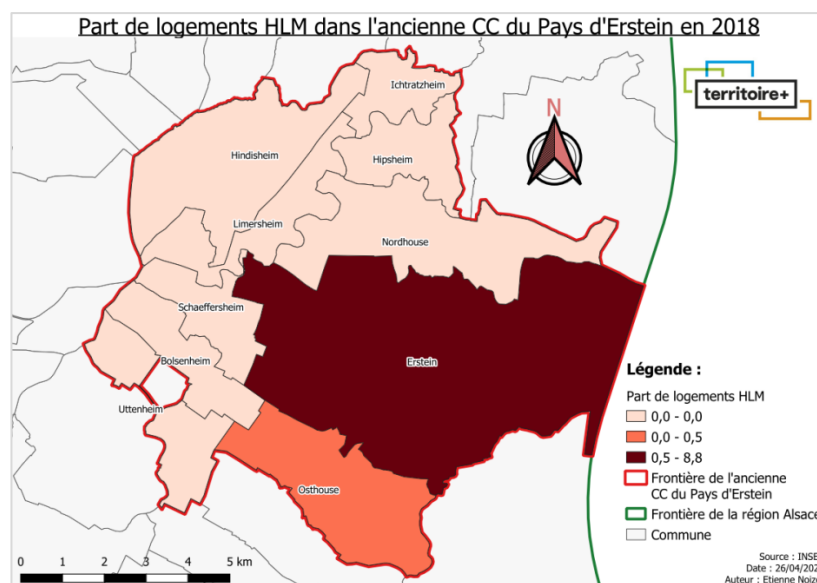
8.6- Le parc de logement social

Un parc locatif social inexistant

Selon l'INSEE, aucun logement social n'est recensé sur la commune d'Uttenheim en 2018. D'après les informations transmises par la municipalité d'Uttenheim, aucun logement social n'est recensé en 2020.

A l'échelle communautaire, la part des logements aidés représente 4,7% en 2018. Ces logements sont principalement situés à Erstein avec 439 logements HLM selon l'INSEE.

Part des logements HLM loués vides dans le parc de logements en 2018	
Uttenheim	0,0 %
CC canton d'Erstein	4,7 %
Bas-Rhin	11,3 %
Source : INSEE	





La commune d'Uttenheim n'est pas concernée par l'article 55 de la loi SRU qui impose aux communes de plus de 3 500 habitants appartenant à des agglomérations de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de 15 000 habitants, une part minimale de 25% de logement social parmi les résidences principales à l'horizon 2025. Uttenheim recense environ 500 habitants à ce jour.

Le schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg (SCoTERS) vise à « mieux répartir le logement aidé » sur l'ensemble du territoire. Sur les communes telles qu'Uttenheim, qui ne font pas partie des communes bien desservies par les transports en commun, qui ne constituent pas des bourgs centres et qui disposent d'une proportion faible de logements aidés, l'objectif est d'encourager particulièrement la réalisation de tels logements. Par ailleurs, afin d'assurer l'effectivité de la mixité sociale, les logements locatifs aidés doivent être diffusés autant que possible dans le tissu urbain.

Un projet de logements sociaux en accession à la propriété



A l'horizon 2022, un ensemble de deux copropriétés composées chacune de quatre logements devrait voir le jour au 15 rue Principale à Uttenheim. Il s'agit de duplex-jardin de 4 pièces commercialisés par Domial. Ces logements d'environ 80 à 90 m² sont en Prêt Social Location Accession (PSLA) et mis en vente entre 204 000 et 225 000 euros.

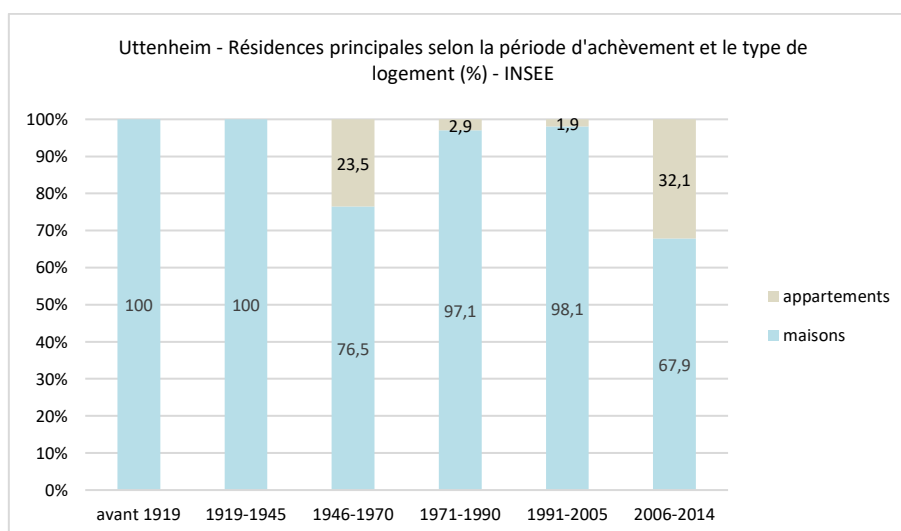
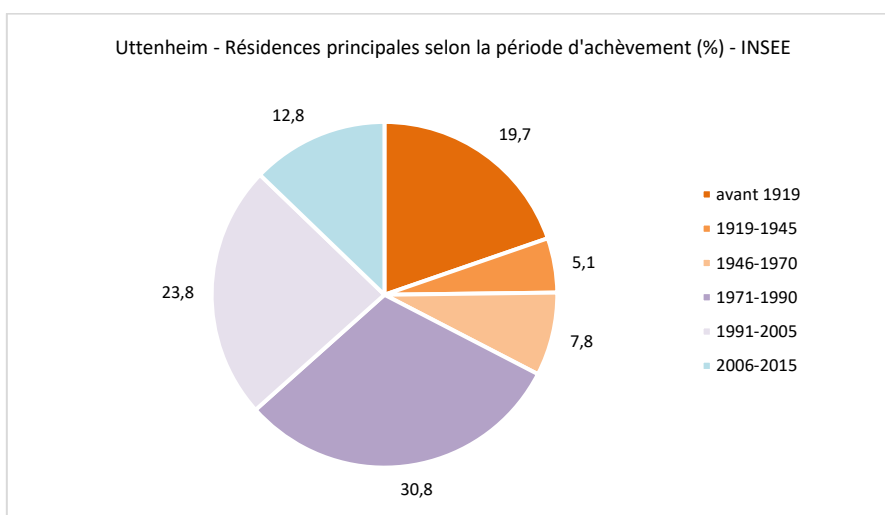
Source image ci-contre : Domial

8.7- Un parc de logements relativement récent

Les logements à Uttenheim ont, pour la plupart, été produits récemment, entre 1991 et 2015. En effet, 36,6% des logements ont été achevés sur cette période. La période antérieure (1971-1990) est également très représentée, avec 30,8% des logements achevés. C'est à partir des années 1980 que le parc de logements s'est plus largement développé à Uttenheim avec le début des lotissements pavillonnaires et la réalisation progressive de plusieurs dizaines de maisons.

Les logements très anciens (antérieurs à 1945) représentent 24,8% du parc. Ils peuvent être concernés par la vacance notamment en raison d'un manque d'attractivité (vétusté, mauvaise isolation thermique, nécessité de réaliser des travaux, etc.). Il s'agit d'un parc important pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti local et pour lutter contre l'étalement urbain en préservant et/ou en réhabilitant des logements au sein de ces édifices déjà existant.

La part des appartements dans les nouveaux logements a été plus importante sur la période 2006-2015 avec 32,1%, tandis que les maisons ont été plus largement produites sur les périodes antérieures (sauf 1946-1970). En effet, sur la période 2006-2015, deux bâtiments d'habitat collectif ont été réalisés rue du Château. Ils comprennent au total une dizaine de logements. La période 1971-2005 est, quant à elle, marquée par la réalisation de lotissements pavillonnaires en particulier au sud du village.



8.8- L'habitat spécifique

Habitat à destination des personnes âgées

L'offre est présente dans les pôles urbains (liste ci-dessous non exhaustive) :

- à Erstein : deux EHPAD et un établissement de soins longue durée
- à Obernai : un EHPAD, une résidence
- à Benfeld : un EHPA rue de la Dime, deux EHPAD rue de l'Hôpital et rue de la Dime
- à Strasbourg : maisons de retraite publiques et privées, résidences services non médicalisées.

Habitat à destination des jeunes et étudiants

L'offre se concentre principalement sur Strasbourg (résidences étudiantes et plus de 19 000 logements de 1 pièce). L'on comptabilise 231 logements d'une pièce à Erstein (soit 4,7% du parc de logements de la commune en 2018).

Accueil des gens du voyage

La commune d'Uttenheim n'est soumise ni à l'obligation de création d'une aire permanente d'accueil, ni à celle de création d'une aire de grand passage. Aucune aire n'est présente sur le territoire communal.

La communauté de communes du canton d'Erstein est compétente en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Sur le territoire, une aire permanente d'accueil de 20 places a été réalisée en 2004, route de Krafft à Erstein. La population qui occupe cette aire est une population dite en fort ancrage (appropriation de l'aire et parfois des places par un ou plusieurs groupes spécifiques, apparition de quelques éléments de sédentarisation, séjours proches de 12 mois consécutifs).

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGV) 2019-2024 précise qu'il n'y a pas de nouvelle obligation pour le territoire de la communauté de communes du canton d'Erstein concernant les aires de grand passage. Une telle aire, composée de 120 places, a été réalisée en 2018 à Benfeld.

8.9- Les projets de logements sur la commune

Plusieurs projets de logements sont recensés par la municipalité d'Uttenheim :

- 4 maisons individuelles : 10 rue Haute
- 2 maisons individuelles : 15 rue Haute
- 16 logements (4 maisons de type Carré de l'Habitat) : 17 rue Principale
- 2 maisons individuelles : entre le 14 et le 16 rue du Château
- 5 maisons individuelles : entrée rue du Château

8.10- Les principaux enjeux à l'échelle de la communauté de communes du canton d'Erstein

Un programme local de l'habitat intercommunal (PLHi) est en cours d'élaboration sur le territoire.

Les premières orientations stratégiques définies en janvier 2022 sont les suivantes :

- Orientation 1 : Faire évoluer le parc de logements existants pour préserver le patrimoine et répondre aux besoins en logements
- Orientation 2 : Favoriser un développement de l'habitat respectueux des principes de développement durable
- Orientation 3 : Pérenniser l'attractivité résidentielle permettant d'assurer l'équilibre à long terme du territoire
- Orientation 4 : Assurer la réponse aux besoins liés au logement de tous les types de publics
- Orientation 5 : Garder une veille sur le territoire, initier et conforter les partenariats

9- ACTIVITES ECONOMIQUES

9.1- Une absence de commerces et services de proximité au sein du village

L'offre quasiment inexistante en commerces et services de proximité à Uttenheim s'explique par un nombre d'habitants restreint sur la commune et par sa proximité avec Erstein, Benfeld et Obernai (offre de proximité en centre-ville et zones d'activités).

En 2020, l'on recense 4 entreprises/commerces à Uttenheim :

- un salon de coiffure, 1 rue de Westhouse
- un dépôt de pain, 1 rue Principale
- un forgeron, 15 rue de Westhouse
- une société de création de sites internet, visuels numériques et photographies, 7A rue Principale

La ville d'Erstein (plus de 10 000 habitants) propose, à proximité d'Uttenheim, une offre en commerces et services diversifiée. Dans le centre-ville, accessible en 10 min en voiture ou 20 min en vélo depuis Uttenheim, l'offre se compose notamment de : supermarchés, supérette, restaurants, banques, bureau de poste, pharmacie, laboratoire d'analyses médicales, boulangerie, pâtisserie, boucherie-charcuterie, caviste, école de conduite, salon de coiffure, institut de beauté, magasin de téléphonie mobile, agence d'intérim, tabac-presse, agence d'assurance, fleuriste, station-service, garage automobile, magasin de vêtements, magasin d'ameublement, magasin d'électroménager, magasin de bricolage, salle de sport...

La ville d'Obernai (plus de 11 000 habitants) située à environ 20 min en voiture, et la ville de Benfeld (plus de 5 700 habitants) située à environ 10 min en voiture, disposent également d'une offre complète en commerces et services. Des marchés hebdomadaires sont organisés à Benfeld, Diebolsheim, Erstein, Gerstheim, Rhinau, Schaeffersheim.

9.2- Plusieurs zones d'activités à proximité

Bénéficiant d'une localisation et d'une desserte attractives (situation centrale, proximité avec Strasbourg et l'Allemagne, A35, RD1083), le territoire de la communauté de communes du canton d'Erstein dispose de plusieurs zones d'activités économiques :

- Zone artisanale Kaltau à Hindisheim : 6,7 ha destinés aux activités artisanales, industrielles et tertiaires pour des petites et moyennes entreprises
- Zone industrielle Krafft à Erstein sur 57,8 ha
- Parc d'activités du Pays d'Erstein (PAPE) à Erstein : 54 ha destinés aux activités artisanales, industrielles et tertiaires pour des moyennes et grandes entreprises, pas de vocation commerciale
- Zone artisanale le Ried à Gerstheim : 11 ha
- Parc d'Activités des Nations (PAN) à Benfeld (35 ha) : aménagement réalisé de la 4^{ème} tranche à vocation commerciale
- Zone artisanale Gaenshecklen à Rhinau : 13 ha

9.3- L'activité touristique

D'après le site officiel du tourisme en Alsace, l'offre d'hébergement à Uttenheim se compose de :

- 1 chambre d'hôtes d'une capacité d'accueil de 6 personnes

D'après le site Le Grand Ried Terre d'Alsace, l'offre d'hébergement à Uttenheim se compose de :

- 2 gîtes situés rue Principale d'une capacité d'accueil respective de 7 personnes et 4 personnes

L'on retrouve également à proximité : 3 hôtels à Erstein, 3 campings (Boofzheim, Gerstheim et Erstein), plusieurs chambres d'hôtes.

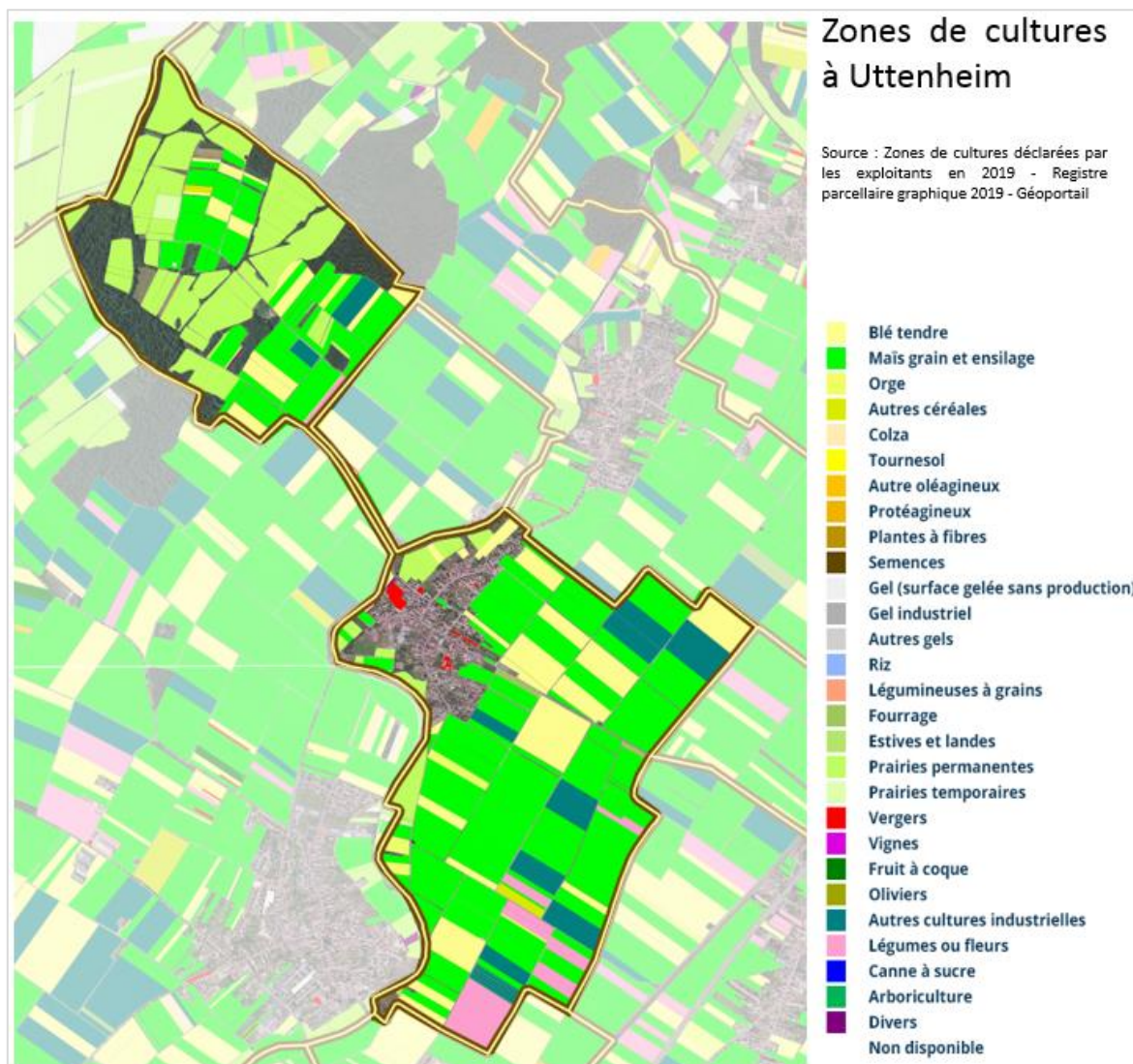
9.4- L'activité agricole et forestière

Activité agricole

Le territoire d'Uttenheim est situé dans la plaine agraire d'Erstein, dite aussi « Ackerland d'Erstein ». Les sols sont formés de loess et constituent des terres agricoles très riches, permettant le développement d'une agriculture notamment céréalière intensive, associée à des cultures spécialisées (betteraves sucrières, tabac...).

En termes de surfaces, les espaces agricoles à Uttenheim sont principalement dédiés à la culture du maïs mais l'on retrouve également d'autres cultures industrielles, du blé, des légumes et fleurs et des prairies.

Le territoire communal fait partie des IGP (indications géographiques protégées) suivantes : crème fraîche fluide d'Alsace, miel d'Alsace, pâtes d'Alsace, volailles d'Alsace.



La Surface Agricole Utilisée (SAU) comptabilisée dans le tableau ci-dessous correspond aux exploitations ayant leur siège sur la commune. C'est-à-dire que la SAU située en dehors de la commune mais gérée par une exploitation ayant son siège à Uttenheim, est également prise en compte. A l'inverse, une exploitation non implantée sur une autre commune mais possédant des terres à Uttenheim n'est pas prise en compte ici.

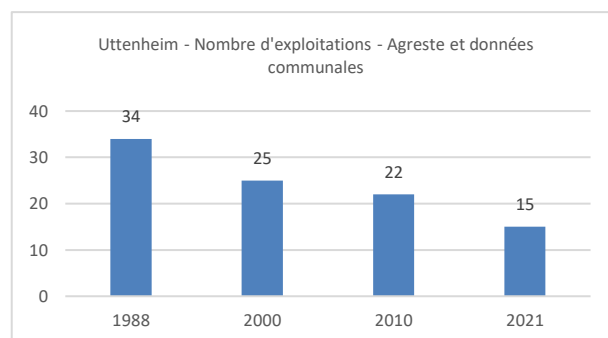
En 2010, l'on dénombre 22 exploitations agricoles installées à Uttenheim (contre 34 en 1988). La SAU totale de ces exploitations s'élève à 630 ha à la même date et elle concerne essentiellement des terres labourables et notamment dédiées à la culture céréalières (maïs et blé).

Données générales des exploitations agricoles ayant leur siège à Uttenheim	1988	2000	2010
Exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune	34	25	22
Cheptel (unité gros bétail alimentation totale)	655	390	345
Surface Agricole Utilisée (SAU)	636 ha	662 ha	630 ha
SAU en terres labourables	485 ha	523 ha	485 ha
SAU en cultures permanentes	0 ha	0 ha	0 ha
SAU toujours en herbe	149 ha	136 ha	143 ha
Orientation technico-économique de la commune (production dominante)	nc	Cultures générales	Cultures générales

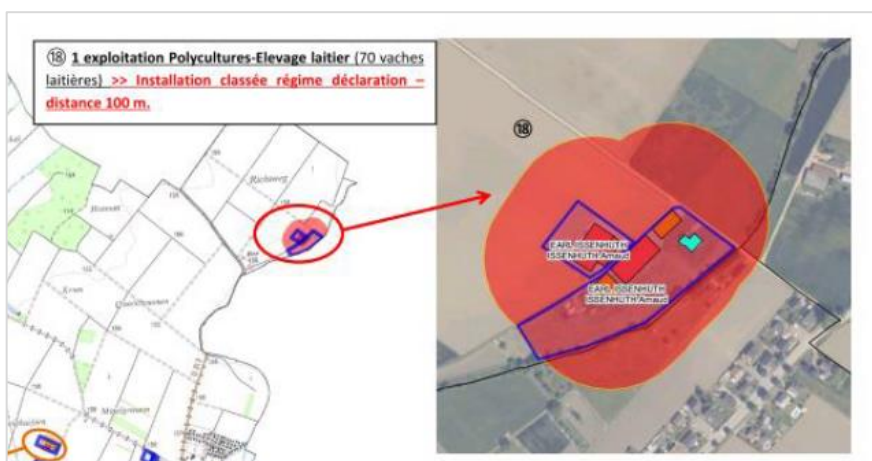
Source : Recensements agricoles 1988, 2000 et 2010 – Agreste – Ministère en charge de l'agriculture

Malgré la baisse du nombre d'exploitations au fil des années, l'agriculture reste le principal secteur économique de la commune d'Uttenheim. En 2020, l'on y recense encore 17 exploitations.

Cf. pages suivantes : liste des exploitations agricoles à Uttenheim en 2021



A noter également la présence d'une exploitation agricole sur le territoire de Westhouse, en limite communale nord avec Uttenheim. Il s'agit d'une exploitation de polyculture et élevage laitier (70 vaches laitières) identifiée comme installation classée sous le régime de la déclaration. Un périmètre de réciprocité de 100 mètres s'applique autour des bâtiments.



Extrait du PLU de Westhouse – Etude agricole – Chambre d'agriculture d'Alsace – Service Gestion du Territoire – Christine Willig – avril 2016

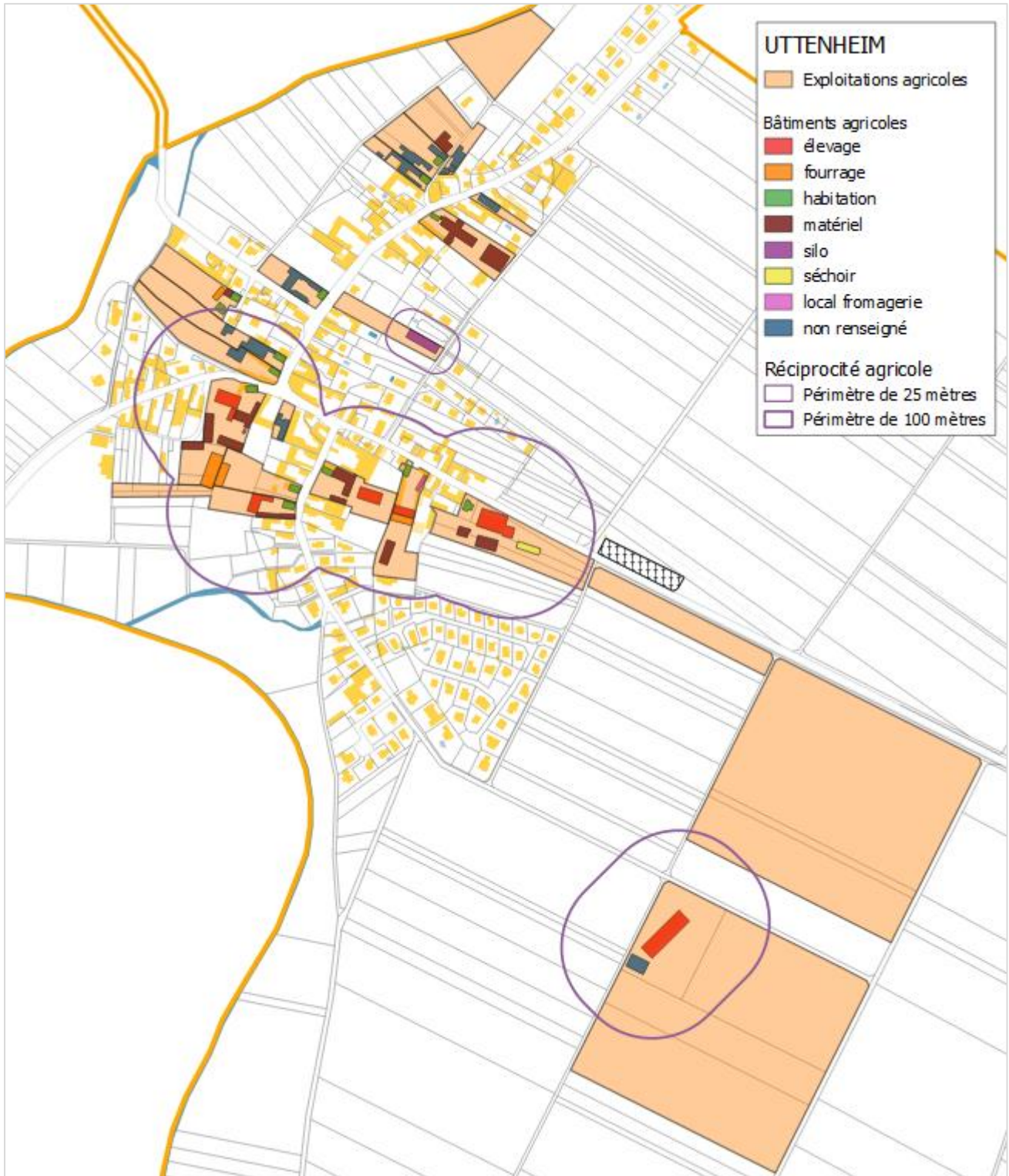


Exploitation	Activités	SAU / Cheptel	Localisation	Projet à l'échéance du PLU	Autres informations
1 - Expl. individuelle	?	12,69 ha dont 5,11 ha à Uttenheim	?	Hangar et habitation	Exploitant pluriactif Habitation sur site d'exploitation Succession assurée
2 - Expl. individuelle	Céréales	5,91 ha dont 4,80 ha à Uttenheim	8 rue Principale	Pas de projet de développement agricole Eventuellement habitation dans les dépendances	Exploitant retraité Succession assurée (prévue en 2022) par exploitant pluriactif
3 - Expl. individuelle	Céréales (maïs et blé)	11,5 ha dont 3,5 ha à Uttenheim et 8 ha à Westhouse	7 impasse Riestel	Pas de projet à court terme	Exploitant pluriactif Succession non assurée
4 - SCEA	Céréales (maïs, blé, orge)	27,17 ha dont 13,4 ha à Uttenheim	2 rue du Lin (siège social) + 2 rue Principale (parcelle Section D n°230) + 1 rue de Matzenheim (parcelle Section D n°110)	Hangar de stockage de matériel (fond parcelle Section n°230) en 2021 Demande sortie d'exploitation sur la parcelle n°96 lieu-dit Wahlweg (bâtiments pour matériel agricole à moyen terme)	Exploitant pluriactif Succession assurée
5 - Expl. individuelle	Céréales et élevage caprin	26 ha dont 21,74 ha à Uttenheim 38 caprins 6 chiens	13 rue de Matzenheim	Toitures photovoltaïques sur les deux bâtiments les plus éloignés de la rue Hangar fourrage Commerce et fromagerie	Succession assurée ICPE soumise à autorisation (réglementation susceptible d'évoluer)
6 - Expl. individuelle	Céréales	10,73 ha à Uttenheim	12 rue de Matzenheim (siège social) + 4 rue Principale	Agrandissement hangar stockage de matériel (permis de construire obtenu)	Exploitant pluriactif Habitation sur site d'exploitation Succession incertaine
7 - Expl. individuelle	Céréales et élevage ovin	8,5 ha cultures et prairies 45 ovins 10 bovins (activité terminée)	12 rue de l'Ecole	Eventuellement hangar fourrage et matériel	Exploitant pluriactif Habitation sur site d'exploitation Succession assurée RSD
8 - EARL	Polyculture et élevage	66,34 ha dont 31,62 ha à Uttenheim 200 bovins viande	4 rue Haute (siège social) + 7 rue Haute + Schlihpfad	Regroupement Habitation	Exploitant pluriactif Succession incertaine ICPE soumise à déclaration



9 - EARL	Polyculture et élevage	100 bovins viande	4 rue de Westhouse Schlosgarten	Pas de projet à court terme Eventuellement élevage en sortie d'exploitation et logement de fonction - Ordlang, parcelles Section 3 n°70, 71 et 72	Habitation sur site d'exploitation Succession assurée ICPE soumise à déclaration
10 - EARL	Elevage / production laitière	80 vaches laitières	9 chemin du Platane à Westhouse et 23 rue Principale à Uttenheim	Passer à 130 vaches laitières dans les 5 ans Hangar matériel sur site d'Uttenheim	Jeune exploitant venant de reprendre l'exploitation familiale ICPE soumise à déclaration (règlementation susceptible d'évoluer)
11 - Expl. individuelle	Elevage ovin et équin	7 ha prairies 130 ovins 20 équins	9 rue Haute	Agrandissement	Exploitant pluriactif Habitation sur site d'exploitation Succession assurée RSD
12 - Expl. individuelle	Céréales	5,53 ha dont 2,19 ha à Uttenheim, 0,62 ha à Westhouse et 2,72 ha à Kertzfeld	12 rue du Château (siège social) + 17 rue du G. de Gaulle à Kertzfeld	Néant	Exploitation située à Kertzfeld Exploitant pluriactif Habitation sur site d'exploitation Succession assurée
13 - Expl. individuelle	Céréales (maïs, blé)	1725 ha dont 1004 ha à Uttenheim + 721 ha Westhouse	3 impasse du Riestel (siège social) + rue Principale (hangar à tabac)	Néant	Exploitant pluriactif Habitation sur site d'exploitation Succession assurée
14 - EARL	Céréales Betterave sucrière Bovins viande	37 ha Activité bovins viande arrêtée temporairement	23 rue de Matzenheim	Création habitation Panneaux photovoltaïques sur bâtiment existant	Habitation sur site d'exploitation Succession assurée ICPE soumise à déclaration
<i>Source : commune d'Uttenheim et exploitants agricoles via questionnaires et réunion de concertation organisée le 01/02/2021</i>					

Carte de localisation des sites d'exploitation, d'identification des bâtiments agricoles et de repérage des périmètres de réciprocité agricole (à titre informatif, sans valeur réglementaire).

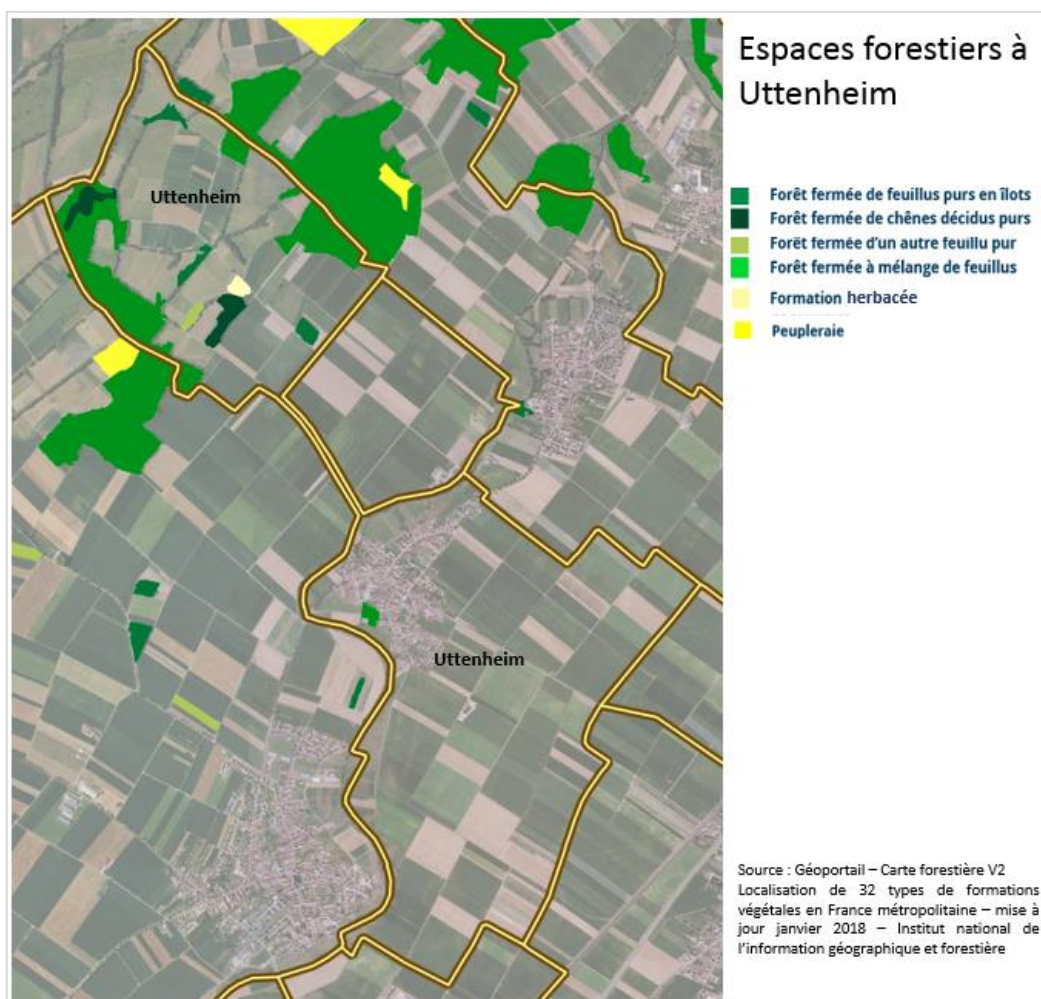


Activité forestière

Aucune exploitation forestière n'est recensée sur le territoire d'Uttenheim, ni aucun besoin en matière de développement forestier.

Les espaces forestiers sont essentiellement situés sur la partie nord du territoire communal. Il s'agit en partie de la forêt communale de Bolsenheim.

Le principal type de formation végétale présent à Uttenheim est la forêt fermée à mélange de feuillus. L'on retrouve également dans une moindre mesure : la forêt fermée de chênes décidus purs, la forêt fermée de feuillus purs en îlots, la forêt fermée d'un autre feuillu pur et la formation herbacée.



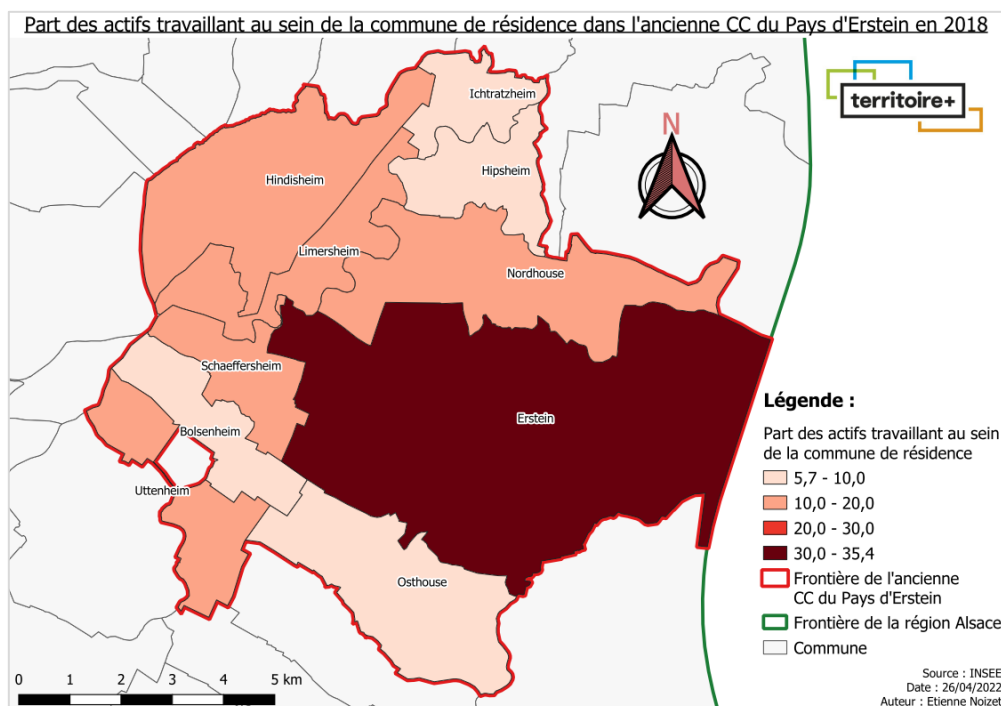
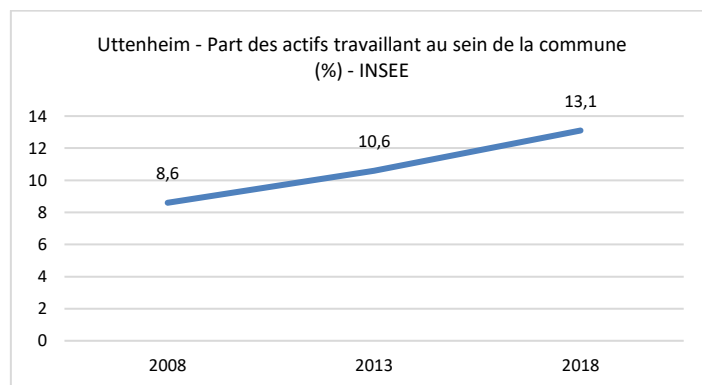
10- EMPLOIS

10.1- Une large majorité d'actifs travaillant en dehors de la commune

En 2018, 86,8% des actifs d'Uttenheim travaillent en dehors de la commune, mais ce taux est en baisse par rapport aux années précédentes.

La part des actifs résidant et travaillant à Uttenheim est en effet passée de 8,6% en 2008 (26 actifs) à 13,2% en 2018 (37 actifs), ce qui représente une dizaine d'actifs supplémentaire.

A l'échelle de la communauté de communes du canton d'Erstein, les actifs sont environ 20% à travailler dans leur commune de résidence.



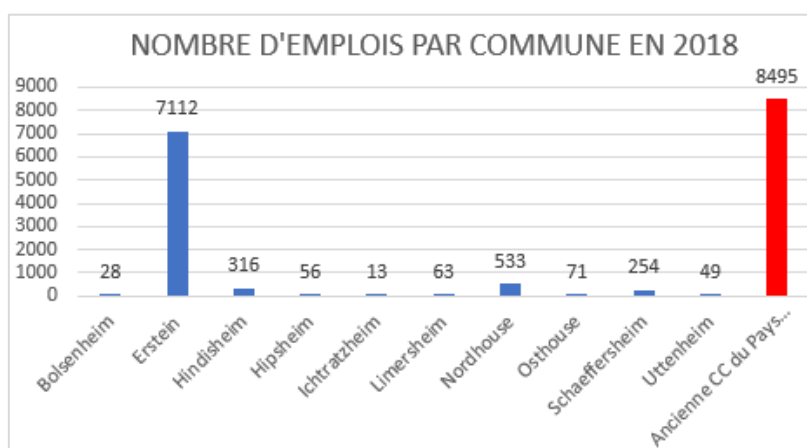
10.2- Un nombre d'emplois stable

L'indicateur de concentration d'emploi correspond au nombre d'emplois sur la commune pour 100 actifs qui y résident.

A Uttenheim, cet indicateur est de 17,6 en 2018. Cela signifie que la commune dispose d'un nombre d'emplois inférieur au nombre d'actifs résidant sur la commune. Celle-ci présente donc un caractère majoritairement résidentiel.

Le nombre d'emploi sur la commune augmente légèrement ces dernières années, passant de 36 en 2008 à 44 en 2013 et 49 en 2018.

A l'échelle de l'ancienne CC du Pays d'Erstein, le nombre d'emplois est de 8 495 en 2018 dont 83,7% à Erstein.



10.3- Un taux de chômage relativement faible

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (personne en âge de travailler et qui travaille ou souhaite travailler).

A Uttenheim, le taux de chômage est de 7,9% en 2018, ce qui représente 23 chômeurs (contre 7,6% et 24 chômeurs en 2013). La commune d'Uttenheim est attractive pour des actifs recherchant à la fois la qualité du cadre de vie et la proximité avec les pôles urbains pour l'accès à l'emploi, aux équipements, aux commerces et services (Strasbourg, Obernai, Sélestat, Erstein).

Taux de chômage des 15-64 ans en 2018	
Uttenheim	7,9 %
CC canton d'Erstein	8,7 %
Bas-Rhin	11,7 %
France métropolitaine	13,0 %
Source : INSEE	



10.4- Des revenus plus importants

La médiane du revenu disponible par unité de consommation à Uttenheim est de 25 360 euros en 2018. Cette médiane est plus élevée que celle observée sur le territoire départemental ou national.

Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2018	
Uttenheim	25 360 euros
CC canton d'Erstein	23 940 euros
Bas-Rhin	22 620 euros
France métropolitaine	21 730 euros
<i>Source : INSEE</i>	

11- EQUIPEMENTS PUBLICS ET VIE SOCIALE

11.1- Les équipements

Uttenheim dispose d'une offre en équipements en cohérence avec la dimension de la commune, et qui participe à la qualité de vie et à l'attractivité de la commune.

Les équipements présents à Uttenheim sont :

- Mairie
- Salle polyvalente
- Hangar communal
- Terrain multisport (basket, handball)
- Terrain de football avec club-house
- Aire de jeux pour enfants dans la cour de l'école maternelle
- Ecole
- Eglise paroissiale
- Cimetière



Les équipements scolaires

Dans le cadre d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI - école de la Scheer), Uttenheim accueille 3 classes et Bolsenheim 2 classes). Uttenheim accueille 1 classe de maternelle et 2 classes élémentaires.

Le seuil pour éviter une fermeture de classe est 72 élèves.



Les effectifs sont les suivants :

- 92 élèves en 2017-2018
- 90 élèves en 2018-2019
- 94 élèves en 2019-2020
- 89 élèves en 2020-2021

Les effectifs scolaires sont relativement stables et démontrent le maintien de familles avec enfants sur le territoire.

Les équipements sur le territoire de la communauté de communes du canton d'Erstein

Liste non exhaustive

- Le centre nautique d'Erstein avec piscine, espaces ludiques, activités
- Les gymnases intercommunaux : salle de sports de combat à Benfeld, gymnase Marguerite Youcenar avec salle de gymnastique à Erstein, gymnase Romain Rolland à Erstein
- Les écoles de musique : école intercommunale de musique du Rhin composée de quatre établissements indépendants (école de musique de la MJC de Gerstheim, école de musique de l'Harmonie Concorde de Gerstheim, école de musique de l'Harmonie d'Obenheim et l'école municipale de musique de Rhinau), école municipale de musique d'Erstein
- Les cinémas : cinéma intercommunal Rex à Benfeld (171 places), cinéma associatif à Erstein
- Les médiathèques et bibliothèques : bibliothèque de Rhinau, médiathèque de Benfeld, médiathèque d'Erstein, réseau de points lectures communaux
- Les relais d'assistants maternels : à Benfeld, Erstein et Rhinau
- Les multi-accueils : multi-accueil intercommunal de Benfeld, multi-accueil de Boofzheim, multi-accueil d'Erstein, multi-accueil de Gerstheim
- Les micro-crèches : à Erstein et Witternheim
- L'accueil périscolaire : 18 structures (Benfeld, Erstein, Gerstheim, Matzenheim, Hipsheim, Rhinau, Huttenheim, Schaeffersheim)

Sont également en projet sur le territoire : la construction d'un nouveau gymnase pour le collège et les lycées d'Erstein, l'aménagement d'une bibliothèque dans l'ancien moulin de Gerstheim.

11.2- Le tissu associatif

L'on recense huit associations à Uttenheim (association loisirs et culture, entente sportive Westhouse-Uttenheim, Chorale Sainte-Cécile, amicale des donneurs de sang Uttenheim-Bolsenheim, conseil de fabrique, association des beaux fruits de la Scheer Uttenheim-Bolsenheim-Schaeffersheim, association des amis de l'école de la Scheer, Elsass'fit, hard strike). Ce faible chiffre est en cohérence avec la taille de la commune.

Le tissu associatif est facteur de lien social et favorise la qualité du cadre de vie et l'attractivité de la commune.

La communauté de communes du canton d'Erstein dénombre 483 associations sur son territoire.

12- PATRIMOINE

12.1- Patrimoine bâti

La commune d'Uttenheim dispose d'un patrimoine bâti remarquable. Il comprend la mairie, l'église paroissiale, le presbytère mais également des croix, puits, corps de ferme, maisons à colombages, séchoirs à tabac, porches en bois.

L'inventaire ci-dessous décrit quelques éléments.

Edifices inventoriés à Uttenheim par la base de données Mérimée		
Désignation	Localisation	Commentaire
Croix de chemin (propriété privée)	nc	Sculpture en grès – Christ en croix Croix érigée en 1709 pour Iohann Sieffer, refaite au début du 19 ^{ème} siècle sur un fût de 1709. Le Christ peut être attribué à L. Hubert d'Obernai.
Croix de cimetière (propriété de la commune)	Eglise paroissiale Saint-Pierre Saint-Paul, cimetière	Sculpture en grès – Christ en croix. Croix fin 17 ^{ème} siècle de l'ancien cimetière, partiellement restaurée à l'identique en 1802. Porte les dates 1686 et 1802.
Croix de cimetière (propriété de la commune)	nc	Sculpture de 1909 en grès – Christ en croix de P. Heuch
Croix de chemin (propriété privée)	C.R. au nord-ouest du village	Croix sculptée en grès en 1884 par Traeger de Benfeld
Croix de chemin (propriété privée)	R.D. 613 1 ^{ère} croix de chemin	Sculpture en grès. Christ en croix et Vierge de Pitié. Datée de 1746, croix 1 ^{er} quart du 19 ^{ème} siècle avec Christ attribué à L. Hubert d'Obernai.
Croix de chemin (propriété privée)	R.D. 613 2 ^{ème} croix de chemin	Sculpture en grès. Christ en croix. Datée de la première moitié du 19 ^{ème} siècle, L. Hubert d'Obernai.
Mairie (propriété de la commune)	Rue Principale	Inscription : faite sous l'administration de M. Lebes Xavier, maire à Uttenheim 1863. Bâtiment en grès, moellon, bois, pan de bois et enduit partiel avec un sous-sol et un étage carré, toit à longs pans en tuile mécanique et pignon couvert, porche et colonne.
Mairie-école (propriété de la commune)	Rue Principale	Edifice construit en 1844 par Antoine Ringeisen. Bâtiment en grès et enduit partiel, avec sous-sol et un étage carré, toit à longs pans en tuile plate, élévation à travées, escalier dans-cœvre.
Eglise paroissiale Saint-Pierre Saint-Paul (propriété de la commune)	Rue Principale	Vocable Saint-Pierre Saint-Paul L'église aurait existé déjà au 7 ^{ème} siècle, la construction actuelle date de 1743. Elle dépendait de l'abbaye d'Ebersmunster qui a été le maître de l'ouvrage, stucs d'époque. Bâtiment en grès et enduit, de plan allongé, avec toit à longs pans en tuile plate et ardoise, croupe, flèche polygonale, escalier dans-cœvre, escalier en équerre, ferronnerie, décor stucqué.
Presbytère (propriété privée)	63 rue Principale	Edifice probablement du 18 ^{ème} siècle, remanié en 1912. Le portail de la cour porte la date 1750. Bâtiment restauré, en grès et enduit, avec sous-sol et un étage carré, toit à longs pans en tuile plate, croupe, escalier de distribution extérieur et escalier dans-cœvre.
Puits (propriété privée)	63 rue Principale	Puits en grès du 18 ^{ème} siècle



Ferme (propriété privée)	64 rue Principale	<p>La date 1693 peinte sur le pignon n'est pas portée sur l'enduit d'origine mais est peut-être une copie de l'inscription primitive. Logis conservé à peu près dans son état d'origine au moment de l'inventaire.</p> <p>Bâtiment en bois, pan de bois et enduit partiel avec sous-sol et un étage carré, élévation à travées, toit à longs pans en tuile plate, pignon couvert, escalier dans-œuvre, escalier droit.</p> <p>Pan de bois décoratif, motif de raute, allège à croix-de-saint-André, allège à potelet, allège à chaise curule, chambranle sculpté, auvent sur mur pignon.</p> <p>Bâtiment en mauvais état au moment de l'inventaire.</p>
Ferme (propriété privée)	8 rue Principale	<p>Logis caractéristique des édifices du début du 19e siècle dans le canton.</p> <p>Bâtiment en bois, pan de bois et enduit partiel avec sous-sol et un étage carré, toit à longs pans en tuile plate, élévation à travées, escalier de distribution extérieur, escalier dans-œuvre et escalier droit, pan de bois décoratif, motif de raute, auvent sur mur pignon, auvent sur mur gouttereau.</p>
Base de données Mérimée – Ministère de la Culture		

▪ **Monuments Historiques**

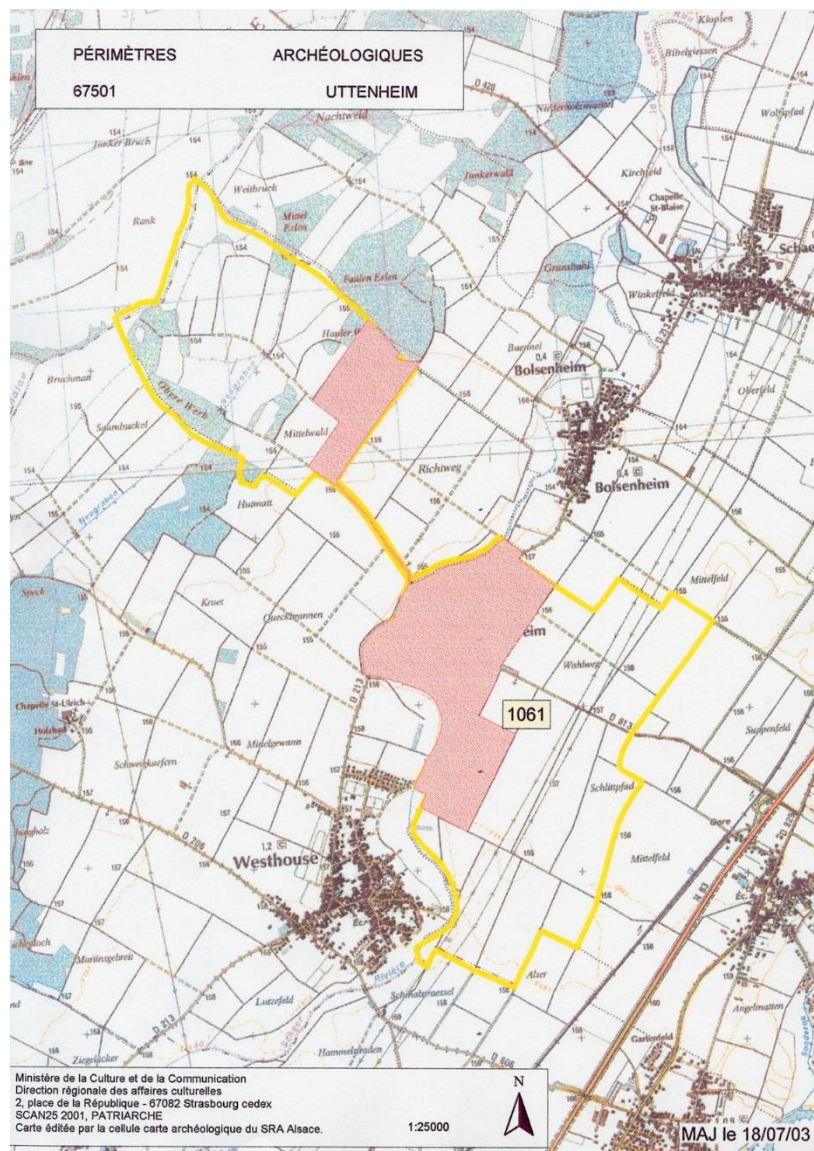
Aucun édifice n'est protégé au titre des Monuments Historiques à Uttenheim.

Le territoire n'est pas non plus concerné par un périmètre de protection lié à un édifice protégé qui serait situé sur les territoires voisins.

12.2- Archéologie

Aucun diagnostic archéologique, ni fouille préventive, n'a été réalisé sur le territoire d'Uttenheim par Archéologie Alsace. Aucun site de l'INRAP n'est actuellement recensé sur la commune.

La commune comprend cependant des zones archéologiques sensibles. Ces périmètres inscrits par la DRAC ont été délimités (secteur du village et lieux-dits Holweg et Mittelwald) suite à la découverte, lors de prospections de surface, de nombreux indices d'occupation depuis l'Age du Bronze, qui laissent supposer l'existence de sites archéologiques.



13- DEVELOPPEMENT URBAIN

13.1- Une morphologie de village groupé

Uttenheim forme à l'origine un village groupé, avec des constructions rassemblées principalement autour des rues Principale, de Matzenheim et de Westhouse. Il s'agit historiquement d'un village de plaine à l'habitat groupé le long de rues en croix.

Au fil des années, la trame urbaine s'est densifiée et étendue mais le village conserve une silhouette groupée. Il n'y a pas de mitage de l'espace agricole par les habitations (mitage = implantation dispersée de constructions dans le paysage naturel ou agricole).

Le développement urbain du village s'est opéré progressivement, essentiellement avec la réalisation de maisons individuelles le long des voies existantes. Le changement le plus visible s'est opéré à partir des années 1990, avec l'extension de la partie sud du village, dans le cadre de la réalisation de lotissements pavillonnaires (rue du Sud, rue du Tilleul).

Sur la partie ouest du village, le cours d'eau de la Scheer constitue une limite physique à l'extension urbaine. La trame urbaine s'est donc principalement développée vers le sud, le nord et l'est, sur les espaces agricoles.

Sur la frange est du village, l'interface entre l'espace bâti et l'espace agricole est relativement « nette », la rue du Château forme la limite actuelle de l'enveloppe urbaine au nord-est et le lotissement de l'allée du Sud forme la limite sur le secteur sud-est. En revanche, sur la frange ouest du village, l'interface entre l'espace bâti et l'espace naturel et agricole est plus floue (extension d'habitat diffus rue Haute, rue de Westhouse, rue du Lin) et bénéficie de la présence de végétations.

Ce développement se traduit notamment par le maintien de secteurs de vergers et de jardins plus vastes sur les franges ouest du village tandis que sur les secteurs est, l'espace bâti est davantage en contact direct avec l'espace agricole. Les espaces verts péri-villageois participent à la qualité paysagère, du cadre de vie et de la biodiversité.

L'on constate que la ceinture de vergers présente dans les années 1950 perd de l'ampleur au fil des années, en lien avec ce développement urbain.

Les exploitations agricoles sont principalement intégrées au tissu urbain du village.



Carte de l'état major
(1820-1866)
Uttenheim

Source : Géoportail

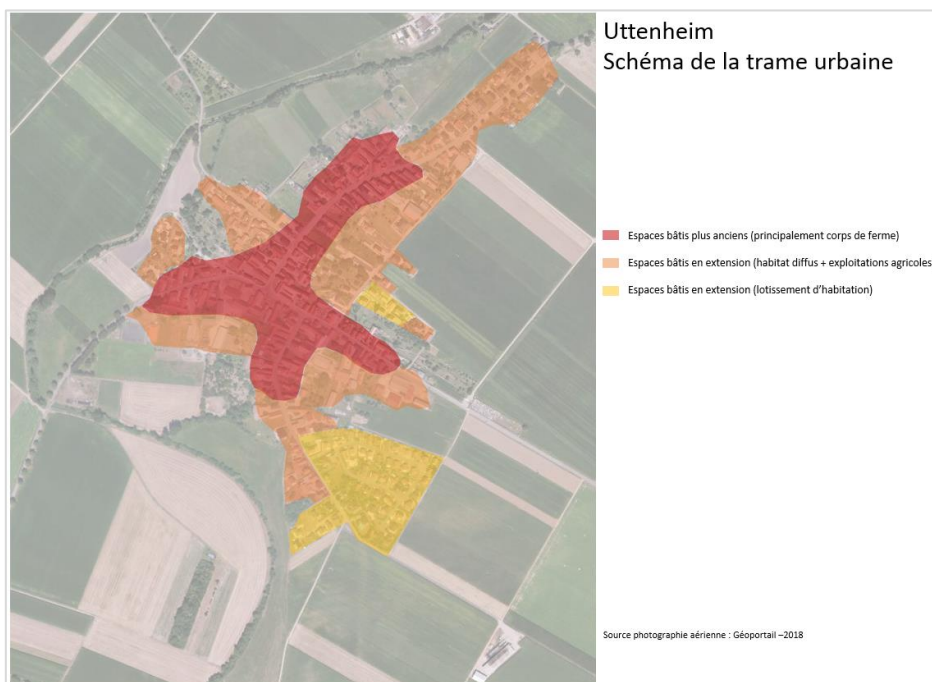


Uttenheim
Photographie
aérienne
1992

Source : Géoportail

13.2- Les caractéristiques urbaines et architecturales

Le village se compose de trois grands secteurs urbains distincts : le centre historique, les extensions urbaines d'habitat diffus et les extensions urbaines sous forme d'opération d'aménagement d'ensemble.



- Centre historique

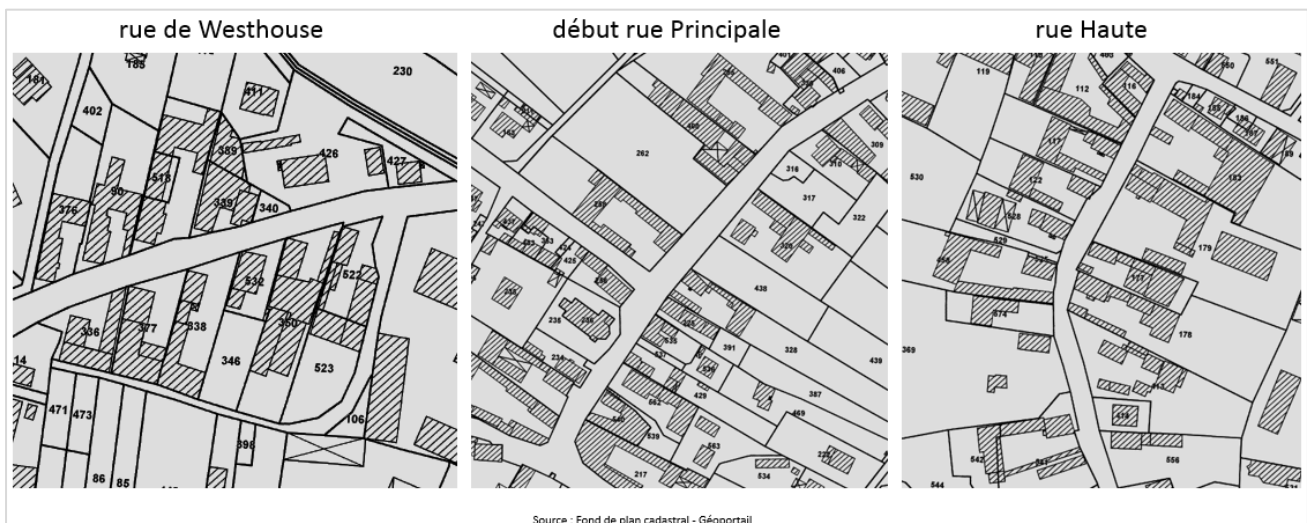
Les espaces bâtis du centre historique comprennent les constructions les plus anciennes du village et sont situés le long de la rue de Westhouse, de la rue Principale, de la rue de Matzenheim et de la rue Haute.

Ce tissu urbain comprend les principaux équipements de la commune (mairie, école, église) et de nombreux corps de ferme implantés en « U » ou en « L ».

Les constructions sont implantées à l'alignement de la voie et sur au moins une des limites séparatives des parcelles formant un tissu urbain dense et des fronts bâtis le long des rues. Ce front bâti formé par les façades des constructions est prolongé par la présence de clôtures ou de murs ou encore de porches.

Au niveau de la rue Principale, la densité résidentielle est d'environ 9 logements/ha. En effet, bien que la densité bâtie soit importante, l'ensemble des constructions ne constitue pas systématiquement des logements, d'où une densité résidentielle moins importante. Certaines constructions correspondent en effet à des annexes, anciennes fermes, granges, etc. Ces constructions peuvent représenter un potentiel de renouvellement urbain. Elles peuvent faire l'objet de réhabilitation permettant la création d'un ou plusieurs logements.

Rue Haute, rue de Matzenheim et rue Principale, les constructions sont implantées à l'alignement de la voie et sur les limites séparatives des parcelles et très souvent selon le modèle d'implantation traditionnelle en « U » ou en « L » des corps de ferme. De nombreux séchoirs, en plus ou moins bon état, sont présents au sein du village. Les habitations ou les séchoirs sont généralement implantés avec le pignon sur rue, formant un front bâti. Rue de Westhouse, l'implantation des corps de ferme est différente en raison du découpage parcellaire qui n'est pas perpendiculaire à la voie. Ainsi l'implantation en « U » ou en « L » est conservée mais la façade sur rue est décalée et forme un léger recul par rapport à la voie.



Les gabarits sont généralement de type R+1+C (rez-de-chaussée surélevé, un premier étage droit et un second étage sous combles). Les toitures sont à deux pans avec ou sans demi-croupe. Les maisons à colombages sont nombreuses.

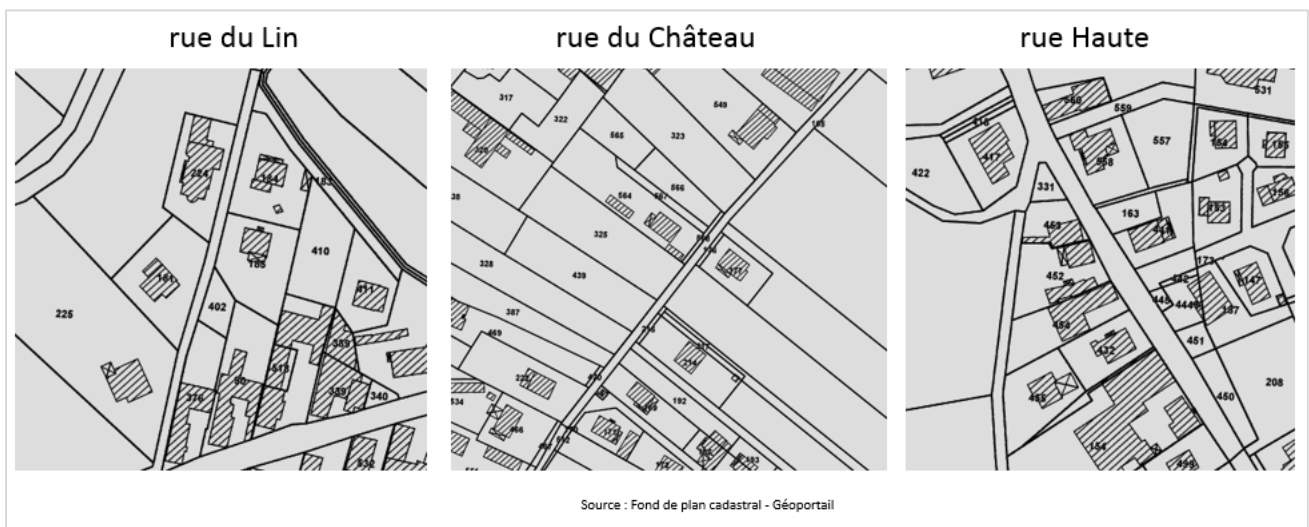
Au début de la rue Principale, deux bâtiments d'habitat collectif ont été réalisés à l'emplacement d'un ancien corps de ferme. Si l'implantation à l'alignement avec pignon sur rue du premier bâtiment respecte le paysage existant, les espaces de stationnement extérieurs situés à côté forment un espace ouvert donc une rupture dans le front bâti le long de la rue Principale, même si les cours des corps de ferme anciens sont parfois vastes également.

En termes d'évolutions pour les années à venir, le tissu urbain du centre historique présente des possibilités de renouvellement urbain avec des opérations de réhabilitations voire de démolition-reconstruction.

- Extensions d'habitat diffus

Les extensions urbaines d'habitat diffus correspondent au développement urbain qui s'est opéré en périphérie du centre historique, au fil du temps, en fonction des projets des particuliers. Les secteurs concernés sont notamment les rues Principale, Haute, de l'Ecole, du Château, du Lin.

Ils regroupent principalement des logements individuels (maisons avec jardin). Les constructions présentent des formes architecturales très hétérogènes et des périodes de construction différentes puisqu'elles ont été réalisées progressivement et selon des projets de particuliers, mais ont généralement comme points commun d'être implantées en recul par rapport à la rue et par rapport aux limites séparatives des parcelles et de présenter des typologie R+C avec sous-sol semi-enterré.



Dans ces secteurs, la densité résidentielle y est d'environ 9 logements/ha rue du Lin par exemple et 14 logements/ha rue Principale nord.

Ces secteurs d'extension comprennent également des exploitations agricoles.

Pour les années à venir, quelques dents creuses peuvent être mobilisées pour réaliser de nouveaux logements. Le développement urbain en seconde ligne peut être étudié, au cas par cas, en fonction de la localisation et des conditions d'accès aux terrains concernés mais aussi au regard de l'enjeu de préservation d'espaces verts intra-villageois.

- **Extensions sous forme d'opérations d'aménagement d'ensemble**

Un secteur de lotissement pavillonnaire a été réalisé au sud du village avec création de voirie (allée du Sud, rue du Tilleul) à partir des années 1990 et jusqu'au début des années 2000. L'ensemble comprend une quarantaine de maisons. La densité résidentielle est d'environ 14 logements/ha. Le lotissement situé à proximité, rue des Prés, a été réalisé à la fin des années 2000 et comporte 6 maisons. La densité résidentielle y est de 14 logements/ha.

Le style architectural des habitations au sein de ces lotissements est relativement homogène. Il s'agit de maisons constituées d'un sous-sol semi-enterré et de forme R+C (rez-de-chaussée surélevé et un étage sous combles). Elles sont implantées en recul par rapport à la rue et par rapport aux limites séparatives des parcelles. Elles comprennent des espaces de jardins privatifs avec espace de stationnement à l'avant de la maison. Ces espaces de stationnement, souvent situés devant l'entrée du garage semi-enterré, sont généralement directement accessible depuis la rue (absence de portail). Les clôtures sur rue sont basses et non continues. Les clôtures sur limites séparatives sont absentes ou composées de haies végétales.

Les toitures sont à deux pans avec ou sans demi-croupe. Le pignon de la façade est généralement implanté face à la rue. Les couleurs des façades sont également homogènes et principalement dans les tons pastel.

allée du Sud, rue du Tilleul, rue des Prés



Source : Fond de plan cadastral - Géoportail

- **Edifices isolés au sein des espaces naturels et agricoles**

Seule une exploitation agricole est localisée à l'écart du village, au sud de la rue Haute, au sein des espaces agricoles. Le territoire d'Uttenheim n'est pas concerné par un phénomène de mitage urbain des espaces naturels et agricoles.

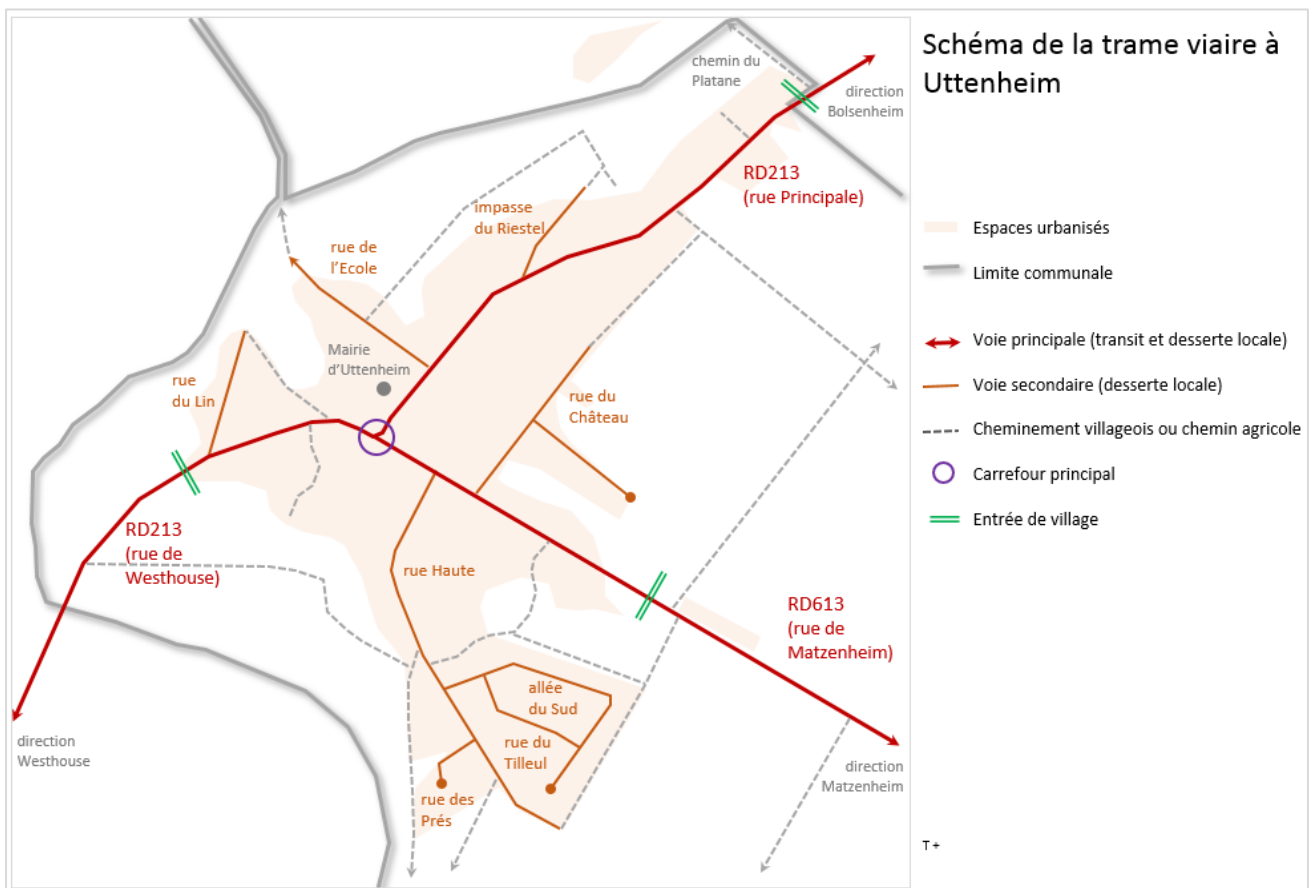
13.3- La trame viaire

La trame viaire à Uttenheim se caractérise par un plan « en croix » composé deux axes principaux, la RD213 et la RD613, qui constituent à la fois des voies de transit et des voies de desserte locale. Elles permettent de rejoindre les communes voisines de Westhouse et Bolsenheim pour la RD213 et celle de Matzenheim pour la RD613. Ces voies également nommées rue de Westhouse, rue Principale et rue de Matzenheim permettent également de desservir localement une grande partie du village. Le croisement entre la RD213 et la RD613, en forme de « T », s'effectue au centre du village et à proximité de la mairie d'Uttenheim.

Quelques voies supplémentaires, rues ou impasses, permettent une desserte locale des habitations. Il s'agit notamment des rues du Lin, de l'Ecole, du Château, Haute, du Tilleul, des Prés, de l'impasse du Riestel, de l'allée du Sud.

Le centre historique du village est peu maillé car le développement urbain a été linéaire (le long des routes départementales). Les secteurs de lotissement comprennent des impasses et certaines rues ne disposent pas de bouclages en voie carrossable (rue du Lin, rue du Château, impasse du Riestel).

Quelques cheminements à l'intérieur du village sont également présents. Des chemins agricoles quadrillent la périphérie du village et les espaces agricoles.





Caractéristiques des principaux axes :

La rue de Westhouse forme une courbe et la largeur est relativement réduite.

La longueur le tracé de la rue Principale, avec une courbe large, peut favoriser une vitesse de circulation plus élevée. Un dos d'âne est néanmoins présent à hauteur de l'église.

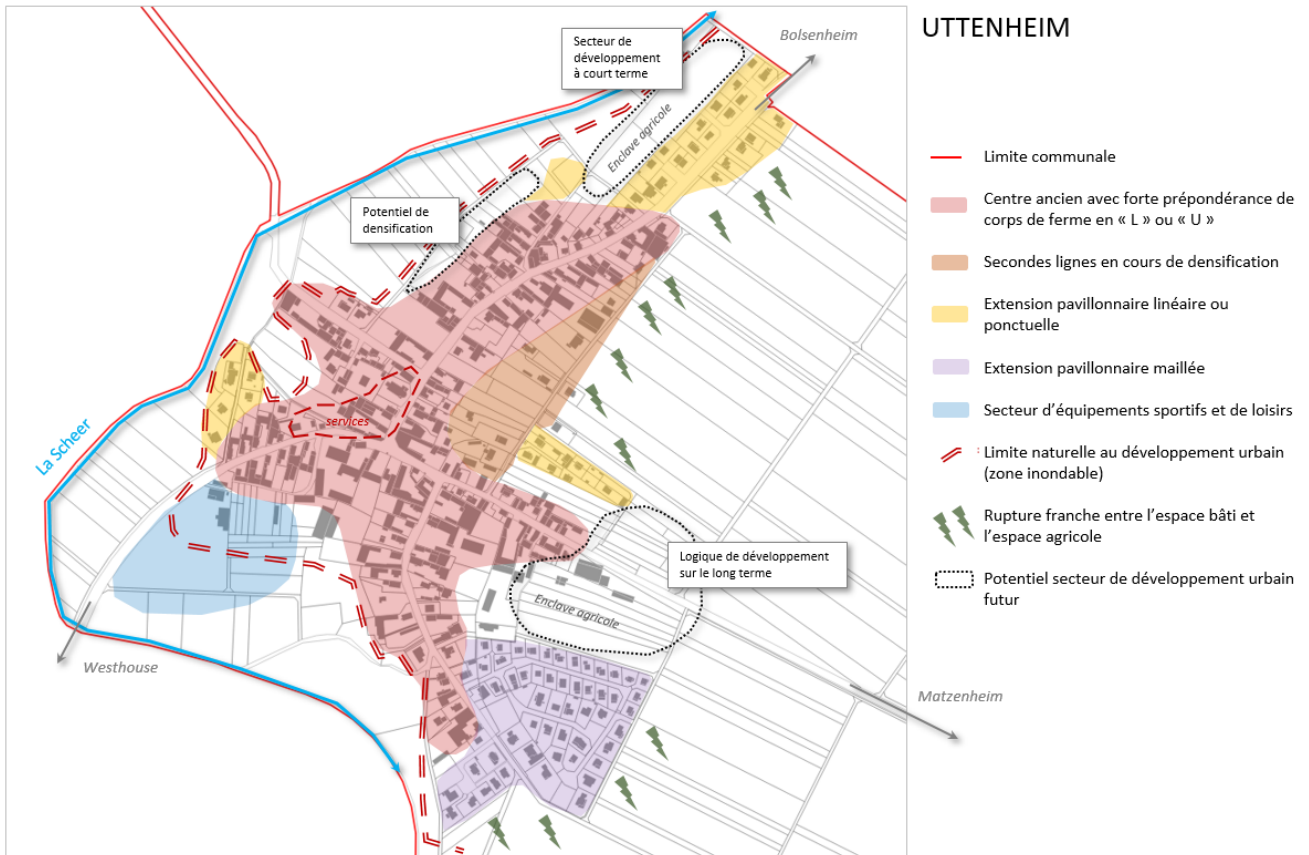
Il en est de même pour la rue de Matzenheim. Afin de limiter la vitesse de circulation, plusieurs chicanes sont présentes ainsi qu'un dos d'âne à proximité du croisement avec la rue haute.

Le secteur de la rue du Château étant potentiellement amené à être densifié et donc à accueillir de nouveaux logements, il convient de s'assurer que la voie soit suffisamment dimensionnée et aménagée à cet effet.

Enjeux :

- rue du Château adaptée à la desserte d'un plus grand nombre de logements / densification du secteur
- certains sentiers comme support de cheminements doux à l'intérieur et en périphérie du village
- aménagements des axes principaux (paysage et sécurité)

13.4- Schéma de synthèse de l'analyse urbaine



14- CONSOMMATION FONCIERE SUR LES 10 DERNIERES ANNEES PRECEDENT L'ARRÊT DU PLU

L'analyse de la consommation foncière qui s'est opérée sur la commune entre 2012 et 2022 est issues de la BD OCS 2011-2018 et des éléments complémentaires transmis par les municipalités et issus du registre des permis de construire pour la période allant de 2019 à août 2021.

La BD OCS, à l'instar de l'approche de la Loi Climat et Résilience, permet de mesurer l'artificialisation, soit le changement d'affectation d'un terrain, passant de la catégorie « non artificialisée » à la catégorie « artificialisée ».

Pour mémoire, la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 intègre la lutte contre l'artificialisation des sols à ces grands objectifs de l'urbanisme.

14.1 - Analyse détaillée de la consommation d'espace

▪ Surface globale consommée sur la période 2012-2022

La consommation foncière globale, sans tenir compte de l'état d'artificialisation initiale du terrain est de 3,28 ha dont 65% (2,12 ha) à destination de logements et 35% à destination de l'activité agricole (1,16 ha : bâtiments agricoles au sud-est du village et sur la frange est).

Le rythme moyen de consommation foncière à destination d'habitat est de **0,33 hectare par an** dont **0,21 hectare pour l'habitat**.



▪ **Surface globale d'espaces naturels, agricoles et forestiers consommés/artificialisés sur la période 2011-2021 pour du logement**

La consommation foncière d'espaces naturels, agricoles et forestiers (terrain non artificialisés) à destination de logement représente une superficie totale de 0,75 ha. Cette faible part en extension s'explique par la finalisation du lotissement du Tilleul au sud du village durant les années 2000. La commune s'est ensuite laissée le temps « d'intégrer » cette population et de laissé faire le renouvellement urbain, qui ne s'est finalement débloqué que récemment.

Aucun des terrains ayant muté de « non artificialisés » à « artificialisé », n'a été réalisé sur des zones AU ou NA.

Le rythme moyen d'artificialisation à vocation d'habitat est donc de **0,075 hectares par an**, ce qui n'est que peu représentatif du passé de la commune et de son attractivité. En effet, les zones d'extension actuellement inscrites au PLU sont soit classées en 2AU et ne sont donc pas constructibles, soit classées en 1AU mais non mobilisables en raison de leur localisation sur du foncier lanieré agricole le long d'une voie non desservie par les réseaux. Quand on constate la forte densification qu'a connu la commune depuis quelques années, tout porte à croire qu'une localisation plus pertinente des surfaces d'extension aurait engendré une consommation foncière nettement supérieure.

Pour les autres destinations de construction (essentiellement activité agricole), la consommation foncière d'espaces naturels, agricoles et forestiers (terrain non artificialisés) représente une superficie totale de 1,06 ha.

Au total c'est 1,81 hectare qui a été consommé en une décennie, soit une moyenne annuelle de 18 ares.

▪ **Analyse des densités produites entre 2011 et 2021**

Au total, 36 logements ont été créés dont 7 dans des opérations de réhabilitation, sans consommation foncière.

Cela représente une densité moyenne de **14 logements/ha** pour les nouvelles constructions (hors réhabilitation).

On constate que les densités produites dans les villages sont faibles par rapport à celles demandées par le SCoT. Ceci est lié à la taille importante de certaines parcelles en zone U, qui sont parfois mobilisées pour des projets individuels. Un effort important sera attendu au niveau du PLU. Celui-ci est évidemment plus facile à réaliser dans les zones à urbaniser.





15- CAPACITE DE DENSIFICATION ET DE MUTATION DE L'ENSEMBLE DES ESPACES BATIS

15.1 - Capacité de densification sur les parcelles non bâties au sein des zones urbaines

A l'intérieur des zones urbaines, certaines parcelles peuvent présenter un potentiel de mutabilité à court, moyen ou à long terme. Il s'agit de terrains non bâtis situés à l'intérieur du tissu urbain pouvant potentiellement accueillir de nouvelles constructions et de terrains déjà bâtis présentant un potentiel d'évolution en cas de redécoupage notamment.

Cette analyse permet d'évaluer un potentiel théorique de construction de logements à l'intérieur du tissu urbain (en zone constructible) afin de modérer la surface à mobiliser éventuellement en extension urbaine dans le projet de PLUi. Par ailleurs, le phénomène de rétention foncière est pris en compte en se basant sur des éléments chiffrés de la densification passée.

Dans les calculs présentés ci-après, on distinguera :

- *Le potentiel foncier global de terrain non bâtis en zone urbaine, qui va permettre d'estimer les besoins fonciers en extension pour chaque commune*
- *Le potentiel foncier de terrain non bâtis en zone urbaine considérés comme non artificialisés à ce jour (espaces naturels, agricoles et forestier, qui vont servir à estimer si le projet est bien modérateur en matière de consommation d'espace.*

15.2 - Potentiel intra-urbain global :

La surface totale brute des dents creuses existantes en 2021 est de **3,19 hectares**. 16% de cette surface est concernée par des périmètres de réciprocité agricole. Par ailleurs, une partie importante de ces espaces libres nécessitent des divisions parcellaires. Au final, seuls les terrains trop petits ou les terrains inaccessibles (notamment les parties arrières de corps de fermes complets) n'ont pas été intégrés au calcul.

- **Prise en compte de la rétention foncière / Calcul du taux de comblement du potentiel intra urbain global :**

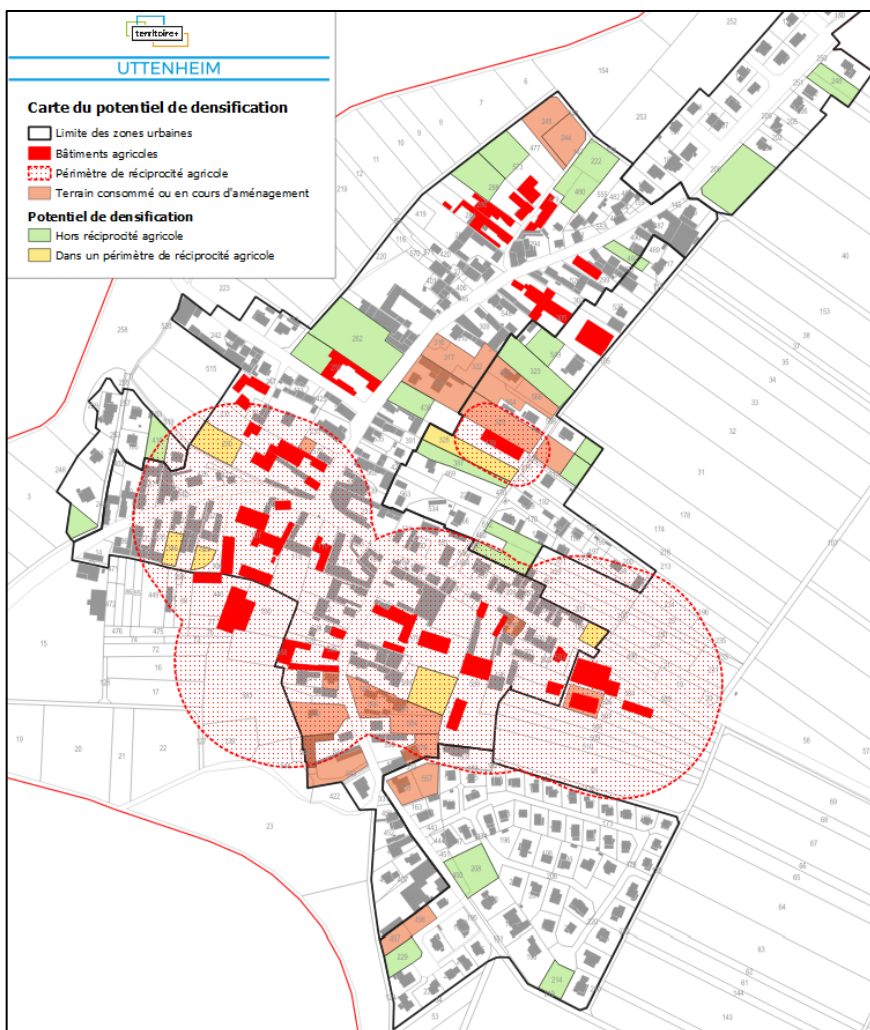
Données :

- Consommation foncière globale 2011-2021 à destination d'habitat : 2,12 ha
- Potentiel foncier intra-urbain 2011 (intègre également les terrains situés en périmètre de réciprocité agricole) : 5,91 ha (dents creuses mobilisables 2021 (3,19 ha) + conso foncière en U pour 2011-2021 (2,12 ha) + Terrains actuellement en U et reclassés en N (0,6 ha))
- Taux de variation annuel moyen de la surface des dents creuses entre 2011 et 2021 (en intégrant dans le calcul de rétention la zone U reclassée en N) : -4,3 %

Si la vitesse de comblement des dents creuses entre 2022 et 2040 reste identique à celle de la décennie précédente, la surface potentiellement consommées en dents creuses d'ici 2040 seraient de 1,69 hectare. Ce serait donc près de la moitié du potentiel qui aurait été mobilisé. Ces chiffres sont à nuancer au regard de la surface importantes de dents creuses restantes concernées par un périmètre de réciprocité agricole (16% d'entre elles), qui bougeront plus difficilement. La surface retenue est donc de **1,5 ha**.

En prenant en compte une densité résidentielle de 14 logements/ha (comme observé ces dernières années sur la commune), on peut envisager la réalisation de 21 nouveaux logements en dents creuses.

Partant du principe que le foncier en extension va se raréfier, que la densification sur les zones urbaines à tendance à augmenter et que la commune est assimilable à un bassin de proximité ce qui la rend attractive, en appliquant une densité majorée à 18 logements/ha, on peut envisager la réalisation de **27 nouveaux logements en dents creuses**.



15.3 - Potentiel de consommation d'espaces considérés comme naturels, agricoles et forestiers à l'intérieur de l'enveloppe urbaine

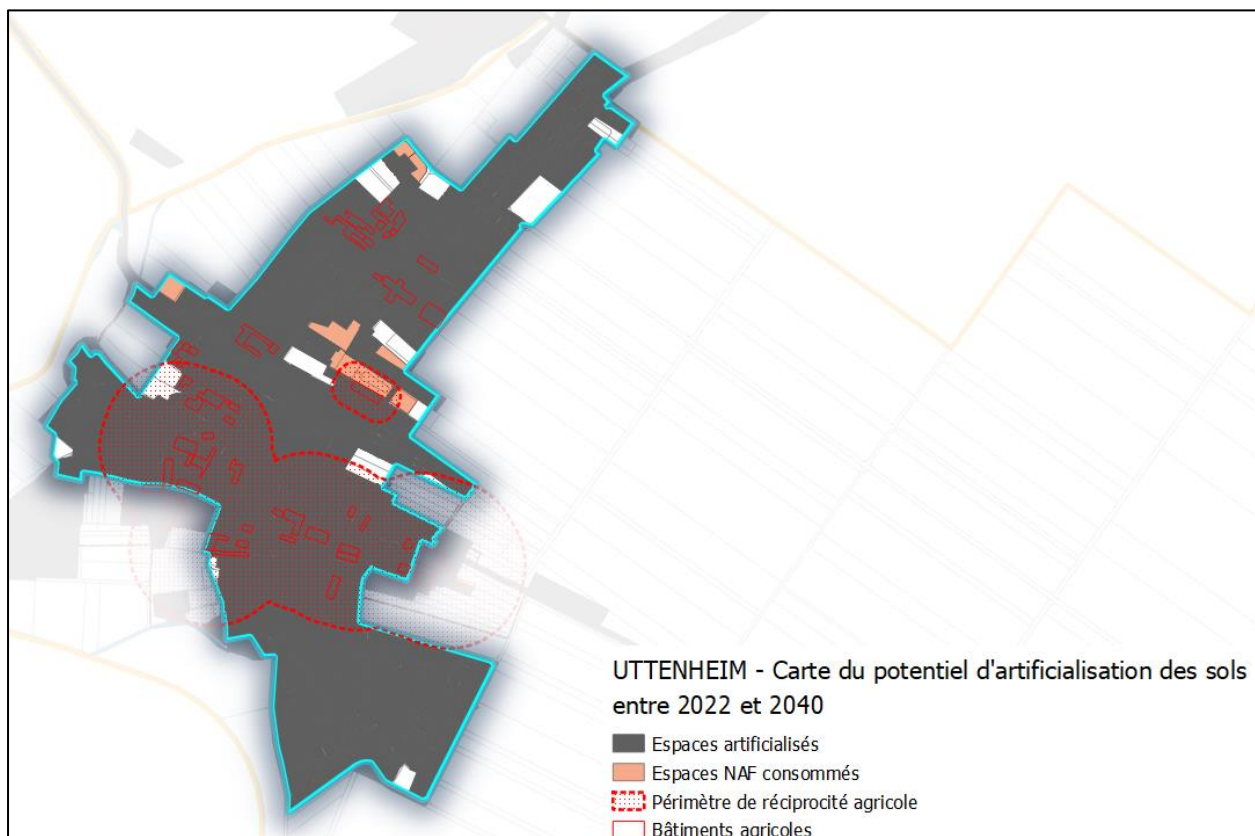
Sur les 3,19 hectares de terrains potentiellement mobilisables au sein de l'enveloppe urbaine, ce sont en réalité 1,47 hectare d'espaces naturels, agricoles et forestiers qui ne sont pas artificialisés à ce jour dont seulement 1,2 hectare situé en dehors de périmètres de réciprocity agricole.

- **Prise en compte de la rétention foncière / Calcul du taux d'artificialisation du potentiel intra urbain :**

Données :

- Artificialisation/consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour 2011-2021 à destination de l'habitat hors zones AU : 0,75 ha
- Potentiel intra-urbain de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (intègre les terrains classés en U) en 2011 : 2,22 ha (dents creuses non artificialisées 2021 (0,1,47ha) + artificialisation en U pour 2011-2021 (0,75ha))
- Taux de variation annuel moyen de la surface des espaces naturels, agricoles et forestiers sur la période 2011/2021 : -4%

Si la vitesse d'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers en zone U entre 2021 et 2040 reste identique à celle de la décennie précédente, la surface potentiellement consommée d'ici 2040 seraient de **0,79 hectare**.



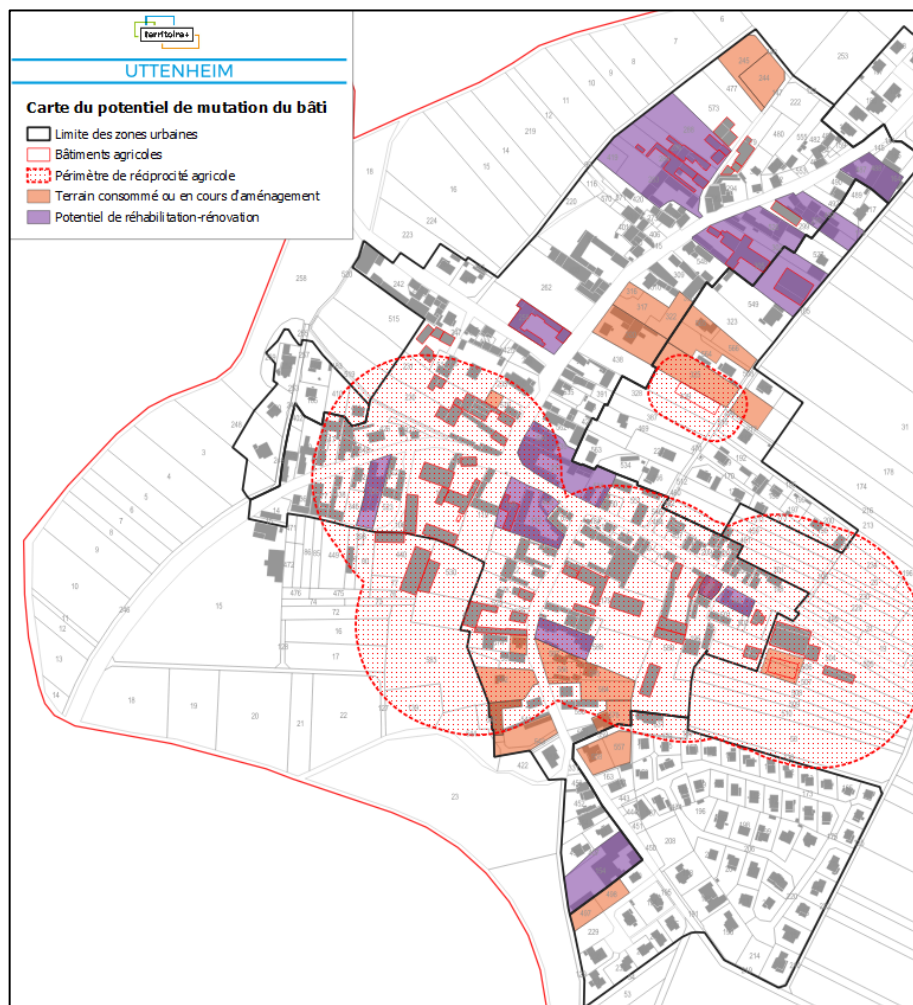
15.4 - Capacité de mutation du bâti existant

▪ **Potentiel de réhabilitation/rénovation/démolition-reconstruction et réduction de la vacance**

Sur la dernière décennie, ce sont 7 nouveaux logements qui ont été créés par une opération de rénovation ou de réhabilitation.

Au regard de la pression foncière grandissante sur les anciens corps de ferme et le potentiel de surface aménageable qu'ils représentent on peut estimer ce potentiel à **environ 15 nouveaux logements d'ici 2040**.

Le taux de vacance à Uttenheim est relativement peu élevé (7,9% en 2018 d'après l'INSEE et moins de 4% d'après l'étude menée en 2022 par la commune) et représente un marché immobilier assez tendu. Dans le cadre du présent PLU, la remise sur le marché de logements vacants ne peut donc constituer un potentiel conséquent. Une partie de la vacance sera d'ailleurs résorbée par la réhabilitation estimée ci-avant.



15.5 - Potentiel global en renouvellement urbain

Les analyses présentées ci-dessous permettent d'estimer la production de logements qui sera issue des capacités de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis.

Ainsi, le renouvellement urbain à Uttenheim devrait engendrer un apport de 42 nouveaux logements d'ici 2040 (en retenant l'hypothèse haute en matière de densification) pour seulement 1,39 ha consommés. Le chiffre final du renouvellement urbain dépendra essentiellement de la densité de logements produits dans l'enveloppe urbaine.

A noter qu'à l'horizon des 6 prochaines années, la production de logements en renouvellement urbaine devrait être un peu plus faible en raison de la vague importante de permis déposés depuis 3 ans et du ralentissement lié à la conjoncture actuelle mais également car de nombreux terrains sont encore concernés par des périmètres de réciprocité agricole. On estime que le renouvellement urbain ne devrait pas apporter plus d'une dizaine de nouveaux logements dans les 6 ans à venir.

16- MOBILISATION DU FONCIER EN EXTENSION A L'HORIZON 2040

1) Le nombre de logements à produire

Le nombre de logements à prévoir à l'horizon 2040 est déterminé par rapport à la projection démographique et au phénomène de desserrement des ménages. Le nombre total de logements à produire est de 80 (38 + 42).

- a) La projection démographique est de 687 habitants à l'horizon 2040, soit 87 habitants supplémentaires par rapport à 2022. En considérant une taille moyenne des ménages à 2,3 en 2040 à Uttenheim, le besoin est de 38 logements.
- b) La taille moyenne des ménages à Uttenheim en 2018 est de 2,5. Au cours des vingt dernières années, elle est passée de 3,0 à 2,5, soit une perte de 0,25 personne par foyer chaque décennie. En prenant en compte ce phénomène structurel de desserrement des ménages, qui est relativement important sur la commune, ainsi que les prévisions de l'INSEE sur le vieillissement futur de la population française, si la tendance reste similaire, le nombre de personnes par logement pourrait atteindre 2 d'ici 2040. Dans une hypothèse optimiste de ralentissement du desserrement, on pourrait atteindre à 2,1 personnes par logement à l'horizon 2040. Ceci engendre un besoin de 42 nouveaux logements.

DONNEES : Résidences principales en 2018 : 222

Résidences principales supplémentaires en 2022 : 22 (estimation au regard des constructions réalisées entre 2018 et 2022)

Taille des ménages en 2040 : 2,1

CALCULS : Personnes en moins = 88

Logements à construire : $88 / 2,1 = 42$

2) Le potentiel en renouvellement urbain

Sur les 80 logements à réaliser, 42 peuvent l'être dans le cadre du renouvellement urbain.

3) La surface mobilisable

En considérant la réalisation de 42 logements en zone urbaine, il reste donc entre 38 logements à réaliser en extension de l'enveloppe urbaine.

En respectant une densité résidentielle moyenne de 25 logements/ha, la surface mobilisable en extension doit être située autour de 1,5 ha.

Synthèse du projet communal à l'horizon 2040	
Nombre total de logements à produire	80 logements
à réaliser en renouvellement urbain	42 logements
à réaliser en extension	38 logements
Surface nécessaire pour réaliser les logements en extension	1,5 ha

Le SCoTERS précise que « dans les villages, à l'exception des bourgs centres, les extensions de l'urbanisation en dehors des espaces urbanisés seront limitées en termes de surface foncière consommée ».



PARTIE 2 : Etat initial de l'environnement

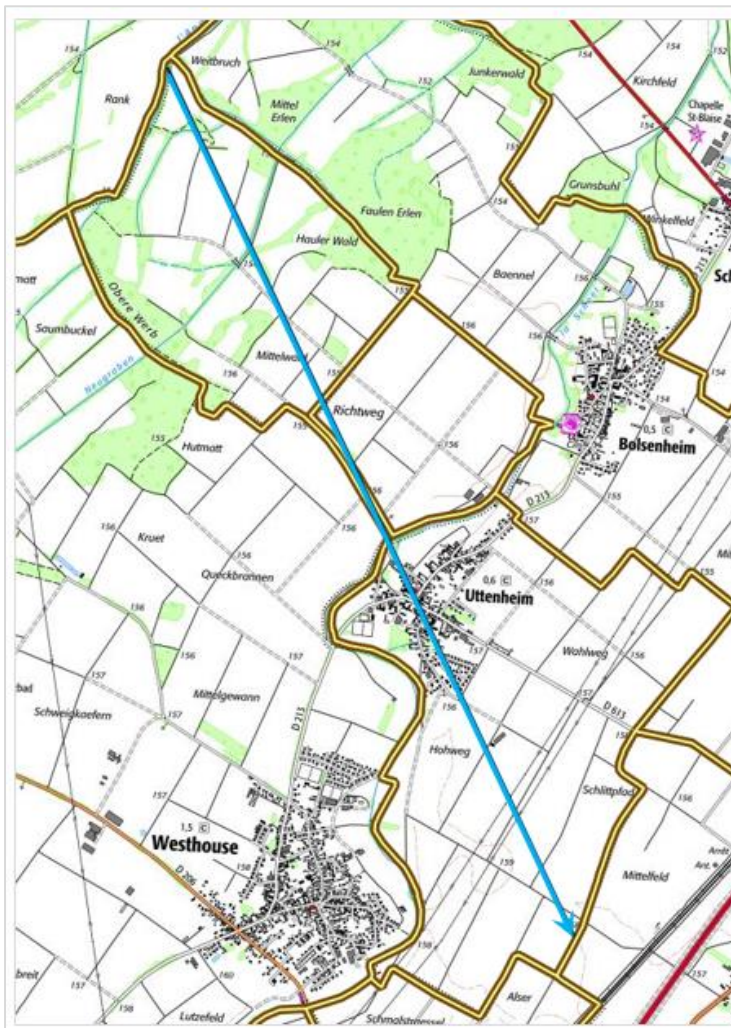
1- ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

1.1- Topographie

Le territoire d'Uttenheim étant situé au cœur de la plaine d'Alsace, il ne présente pas de relief marqué. L'altitude est comprise entre 153 et 159 mètres environ, en étant légèrement croissante du nord-ouest vers le sud-est.

Au niveau du village, l'altitude est d'environ 156 mètres.

Ce paysage « plat » et « ouvert » de plaine confère au territoire et au village une importante visibilité, notamment au niveau des franges urbaines.



Profil altimétrique
nord-ouest > sud-est
à Uttenheim

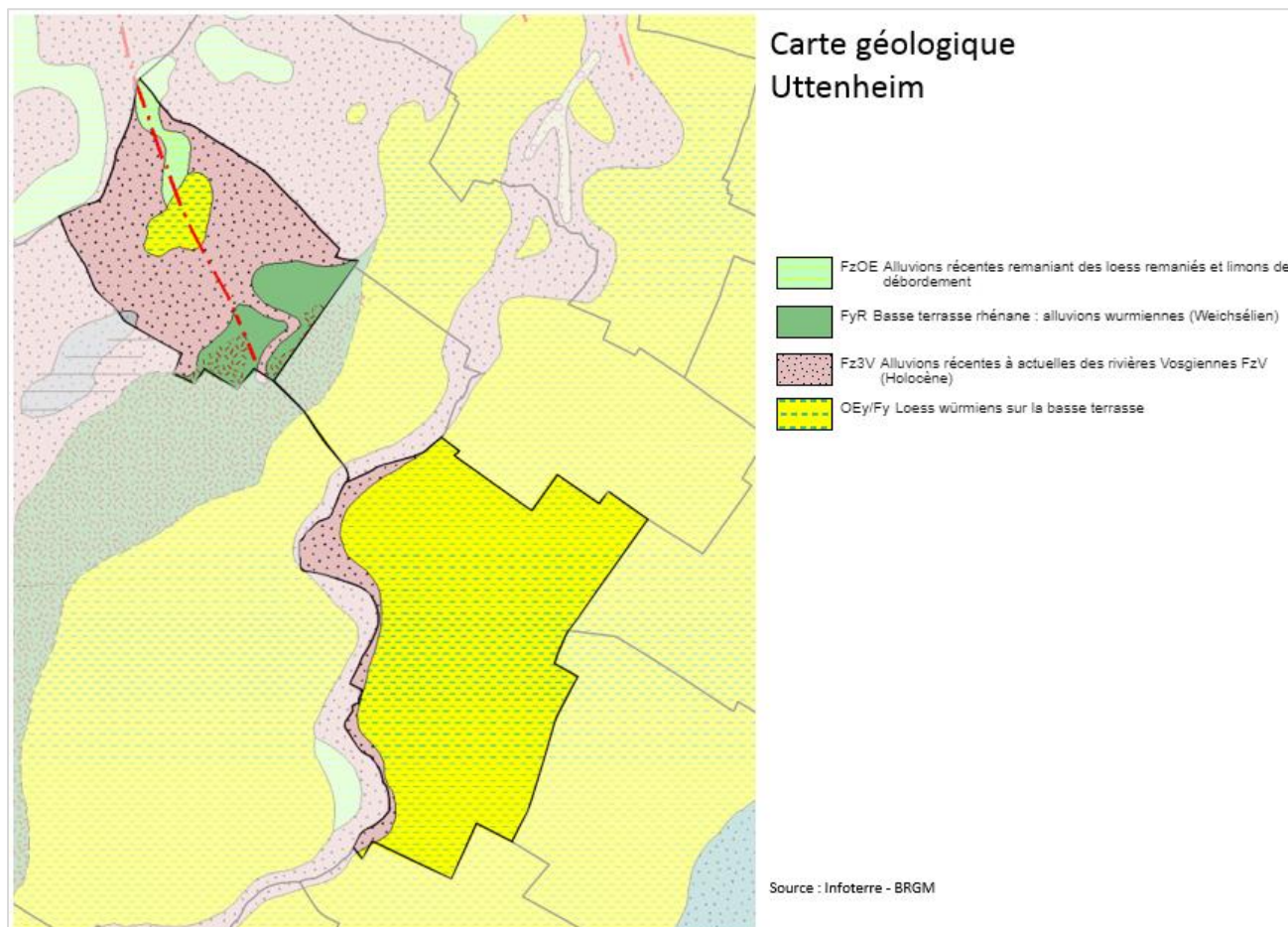


Source : Géoportail – Carte topographique IGN
– Profil altimétrique

1.2- Géologie

La plaine d'Alsace correspond à un remplissage de différentes roches sédimentaires (calcaires, marnes, sables, évaporites...), recouvert en surface par les alluvions quaternaires des différentes terrasses alluviales du Rhin.

Le territoire d'Uttenheim est situé au cœur du Fossé rhénan (plaine d'Alsace) et présente un sous-sol composé de loess mais aussi d'alluvions des rivières vosgiennes (le long de la Scheer et du Bruch de l'Andlau).

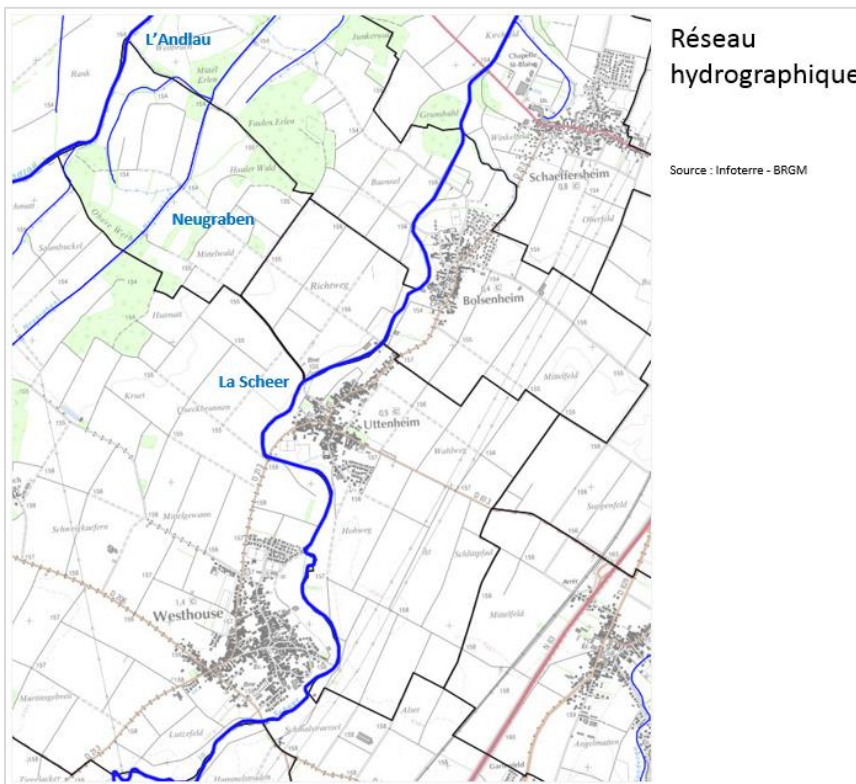


1.3- Hydrographie

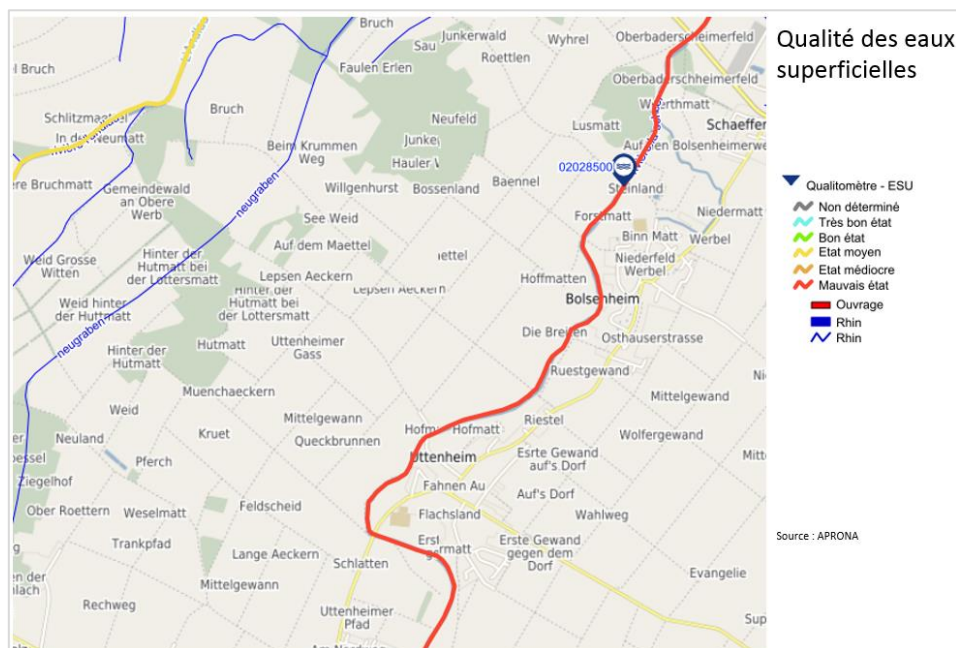
1) Réseau superficiel

Le territoire d'Uttenheim est traversé par les cours d'eau suivants :

- La rivière La Scheer : elle prend sa source à 130 mètres d'altitude à Scherwiller et parcourt 40 km jusqu'à sa confluence l'Andlau à hauteur de Fegersheim. Il s'agit d'une rivière à régime pluvio-nival faisant partie du bassin rhénan. Elle traverse notamment le territoire d'Uttenheim en passant à proximité du village.
- La rivière L'Andlau : elle prend sa source à 1 000 mètres d'altitude au Champ du Feu et parcourt 42 km jusqu'à sa confluence avec l'ill à hauteur de Fegersheim. Il s'agit d'une rivière à régime pluvial faisant partie du bassin rhénan. Elle traverse notamment le territoire d'Uttenheim en longeant la limite communale nord-ouest.
- Le ruisseau Neugraben : il parcourt 4 km et traverse notamment le territoire d'Uttenheim dans sa partie nord-ouest.



Le cours d'eau de la Scheer est en « mauvais état » tandis que celui de l'Andlau présente un « état moyen » (source : APRONA, SIERM, CD67).



2) Réseau souterrain

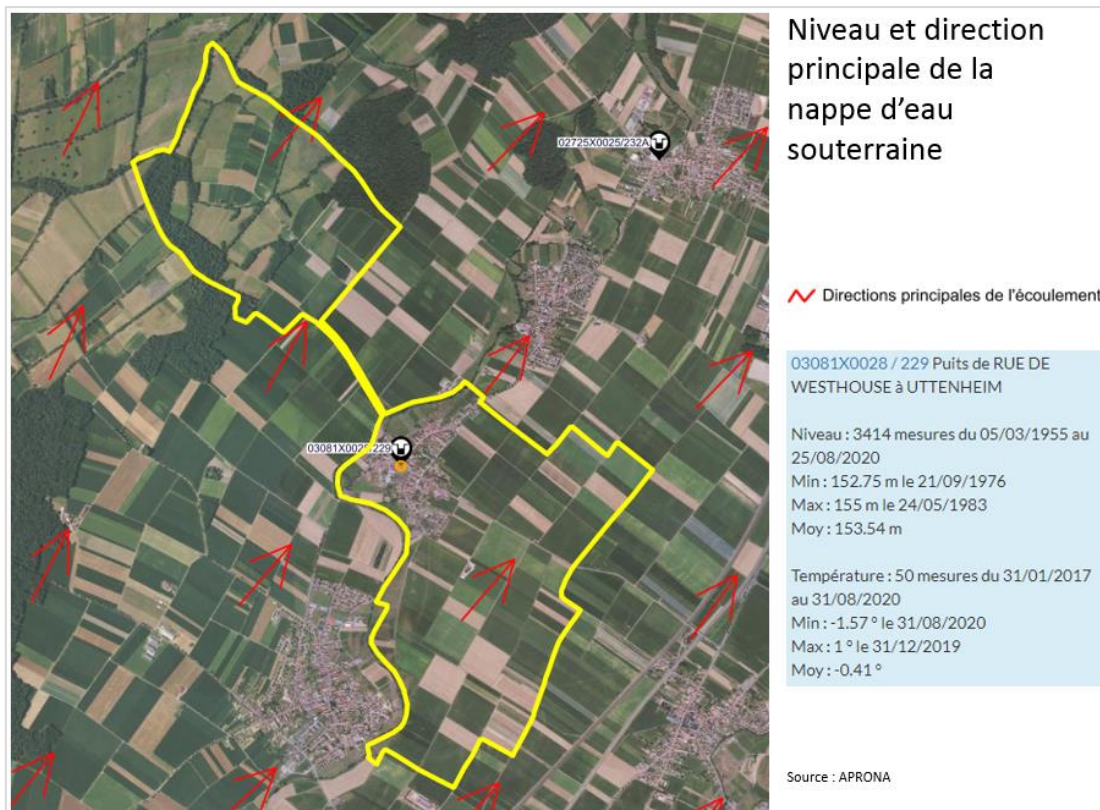
La nappe phréatique rhénane (Masse d'eau CG001 - Pliocène de Haguenau et nappe d'Alsace) est l'une des plus importantes réserves en eau souterraine d'Europe. En Alsace, elle s'étend sur 3 200 km² et la quantité d'eau stockée représente environ 35 milliards de m³.

La nappe phréatique donne naissance aux rieds, éléments typiques du paysage de la plaine d'Alsace, dont les richesses faunistiques et floristiques sont reconnues à l'échelle européenne (site Natura 2000 Rhin, Ried, Bruch d'intérêt communautaire, bande rhénane est devenue en 2008 zone Ramsar, zone humide d'intérêt international, site Natura 2000 du Bruch de l'Andlau, etc.).

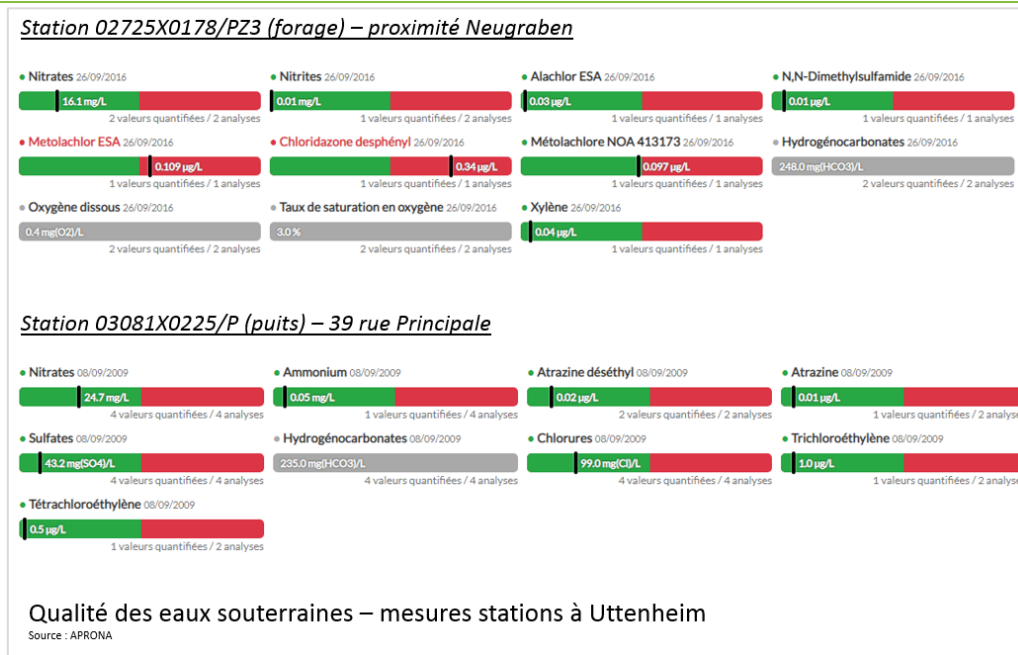
L'écoulement principal des eaux souterraines sur le secteur d'Uttenheim est orienté nord-est.

Le niveau de la nappe depuis le point de mesure situé rue de Westhouse est en moyenne de 153 mètres.

La profondeur de la nappe par rapport au sol est de 0 à 2 mètres sur 30% du territoire d'Uttenheim et de 2 à 5 mètres sur 70% du territoire.



Une station de mesure de la qualité des eaux souterraines indique, au nord du territoire communal, des dépassements de seuil pour certaines substances. La station située au centre du village présente des résultats conformes.



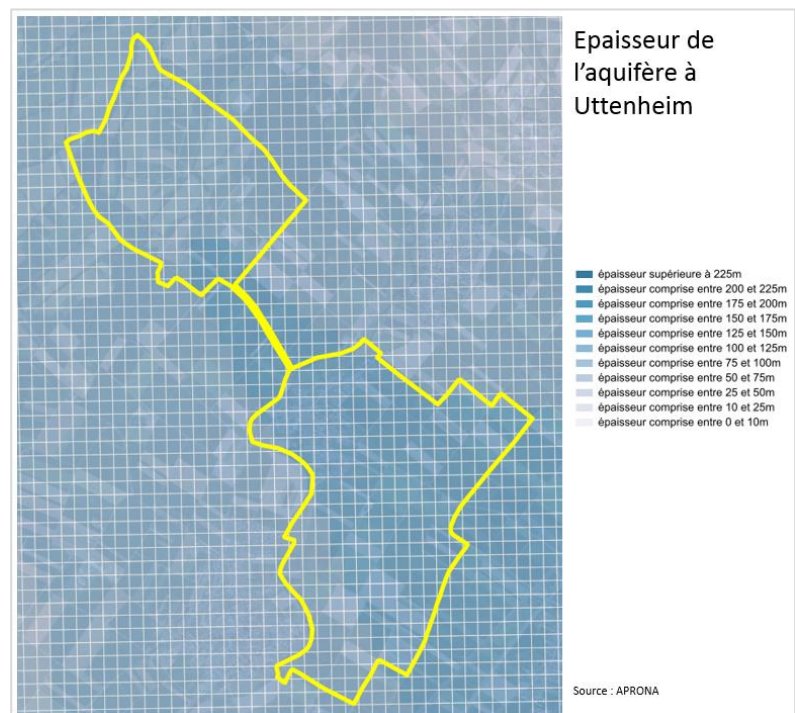
3) Les aquifères alluviaux

La nappe d'Alsace constitue la partie française de l'aquifère rhénan qui occupe la majeure partie du Fossé rhénan. Il se compose d'alluvions quaternaires dont l'épaisseur peut atteindre plus de 100 mètres.

Accessible à faible profondeur, elle permet de couvrir une grande partie des besoins en eau potable, alimente les industries fortes consommatrices d'eau de bonne qualité et contribue à l'existence de milieux naturels typiques. Les prélèvements d'eau dans la nappe du Rhin en Alsace peuvent ainsi atteindre 500 millions de m³ par an, avec globalement 10% pour l'alimentation en eau potable, 70% pour un usage industriel et 20% pour un usage agricole. La nappe d'Alsace permet de couvrir à elle seule près de 80% des besoins en eau potable et 50% en eau industriel, de part et d'autre du Rhin.

Peu protégée par des terrains perméables et située à faible profondeur, la nappe reste néanmoins vulnérable et sensible aux pollutions diffuses ou ponctuelles, d'origine industrielle, agricole ou domestique ou des pollutions des eaux superficielles qui s'infiltrent dans la nappe.

A Uttenheim, l'épaisseur des aquifères atteint 50 à 100 mètres sur 49% du territoire et 100 à 150 mètres sur 51% du territoire.





1.4- Climat

Le climat semi-continental est typiquement celui du quart nord-est de la France (Alsace, Lorraine, Ardennes, Argonne, Franche-Comté et une partie de la Bourgogne) et de certaines plaines encaissées du Massif central et des Alpes, à l'abri des vents d'ouest.

En climat semi-continental, les étés sont chauds et les hivers rudes, avec un grand nombre de jours de neige ou de gel. La pluviométrie annuelle est relativement élevée, sauf en Alsace, région bénéficiant de l'effet protecteur des Vosges (effet de fœhn). Les pluies sont plus importantes en été qu'en hiver et sont souvent à caractère orageux.

Les données ci-dessous correspondent aux Normales annuelles observées sur la période 1981-2010 par Météo France. Les données disponibles les plus proches du territoire d'Uttenheim sont celles de Strasbourg :

- Les températures observées à Strasbourg sont similaires à celles de Colmar et Mulhouse, avec des minimales à 6,6°C et des maximales à 15,3°C.
- Concernant les précipitations, elles sont moins élevées à Strasbourg avec 665 mm et 114 jours de précipitations par an contre par exemple 772,8 mm et 119 jours de précipitations à Mulhouse.
- L'ensoleillement est en moyenne de 1 692 heures par an (soit 59 jours de bon ensoleillement) contre 1 783 heures à Mulhouse (soit 61 jours de bon ensoleillement).

Normales annuelles sur la période 1981-2010 – station de Strasbourg					
Température minimale	Température maximales	Hauteur de précipitations	Nombre de jours avec précipitations	Durée d'ensoleillement	Nombre de jours avec bon ensoleillement
6,6 °C	15,3°C	665,0 mm	114,9 jours	1692,7 heures	59,75 jours

Source : Météo France

Les records mesurés à Strasbourg sont les suivants :

- Température la plus élevée : 38,7°C le 07 août 2015 (précédent record : 38,5°C le 09 août 2003)
- Température la plus faible : -23,6°C le 23 janvier 1942
- Précipitations les plus élevées : 811,1 mm en 1987 et 139 jours avec précipitations en 1965
- Précipitations les plus faibles : 392,6 mm en 1949 et 75 jours avec précipitations en 1971
- Ensoleillement le plus élevé : 2 197,9 heures soit 95 jours de bon ensoleillement en 2003
- Ensoleillement le plus faible : 1 456 heures en 1993

Sur la commune d'Uttenheim, le sens des vents dominants est : Ouest-Est.

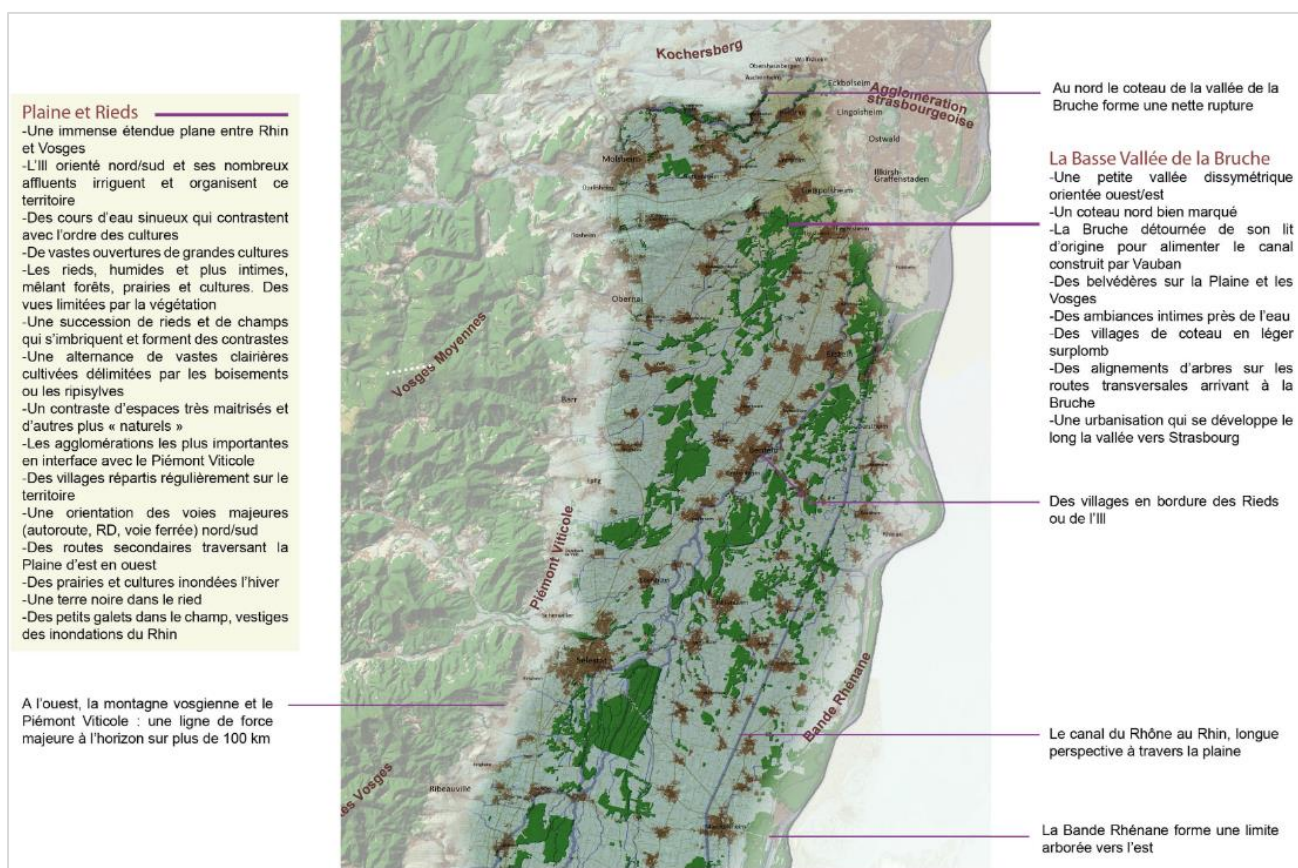
2- PAYSAGE ET OCCUPATION DES SOLS

1) Grand paysage

Source : Atlas des Paysages d'Alsace

En Alsace, le territoire d'Uttenheim appartient à l'unité paysagère « Plaine et Rieds ». Cette unité paysagère s'étend de la basse vallée de la Bruche à Colmar et regroupe plusieurs agglomérations telles que Molsheim, Obernai, Sélestat, Colmar, et se caractérise par :

- Une plaine cadrée par de longs reliefs montagneux
- Un paysage de grandes cultures vaste, tendu et ouvert
- L'intimité des rieds
- Une dualité subtile entre ried et plaine
- L'eau, révélatrice du ried
- Une diversité paysagère locale
- Une plaine régulièrement habitée
- Des agglomérations à l'interface du piémont
- Une orientation privilégiée des voies majeures



Les principaux enjeux relatifs à cette unité sont les suivants :

- Maintenir une diversité dans les paysages de grandes cultures
- Préserver l'ambiance et la diversité des rieds
- Valoriser la présence de l'eau et les canaux
- Soigner la qualité des bâtiments agricoles et de leurs abords
- Maitriser les extensions villageoises / Soigner le tour des villages
- Mettre en valeur les espaces publics / Affirmer les entrées
- Mettre en valeur les axes routiers
- Préserver la vallée de la Bruche



2) Enjeux du SCoTERS

Le SCoTERS identifie des enjeux paysagers qui peuvent notamment concerner le territoire d'Uttenheim :

- Garantir la qualité paysagère et bâtie des entrées de ville : qualité paysagère et insertion des bâtiments en bordure de la RD 1083, les éventuelles extensions bâties en entrées de communes ou de villages doivent être réalisées en continuité du tissu existant pour préserver l'identité villageoise.
- Préserver les axes paysagers : notamment les abords de la RD 1083 à Erstein
- Garantir la lisibilité du réseau hydrographique : veiller à la perception paysagère du réseau hydrographique dans les documents d'urbanisme, maintenir la continuité végétale le long des rives, faire respecter une marge de recul adaptée des nouvelles constructions par rapport au cours d'eau, ménager des accès du public aux cours d'eau
- Maintenir ou constituer une ceinture paysagère d'agglomération : veiller à l'insertion harmonieuse des bâtiments agricoles et habitations des exploitants dans le paysage.

3) Paysage local

- Paysage global

Uttenheim s'inscrit au cœur de la plaine agricole dominée par un paysage uniforme de grandes cultures. A hauteur du village, la Scheer et son accompagnement végétal forme une rupture et forme une ceinture verte sur la façade ouest du village. Les espaces naturels sont concentrés au nord du territoire sur le secteur du Bruch de l'Andlau. L'interface est nette entre l'espace bâti et l'espace agricole au sud en raison de l'absence de transition végétalisée, autrefois assurée par les espaces de vergers.

- Entrées de village

Le village d'Uttenheim dispose de trois points d'entrée :

- L'entrée de village sud-ouest par la RD 213 depuis Westhouse : présence d'un alignement d'arbres le long de la route départementale après la traversée de la Scheer, vue dégagée sur les espaces agricoles à gauche de la chaussée et sur le corridor végétal accompagnant le cours de la Scheer, vue sur les équipements sportifs à droite de la chaussée et vue sur les premières constructions du village (maisons, séchoir) et sur un arbre remarquable (saule), la perspective est « fermée » en direction du village en raison de la rue courbe.
- L'entrée de village sud-est par la RD 613 depuis Matzenheim : espace totalement ouvert, présence du cimetière à droite de la chaussée, vue dégagée de part et d'autre de la route départementale sur les espaces agricoles, forte visibilité des franges urbaines marquées par l'absence de transition paysagère, vue sur les premières constructions implantées le long de la route (bâtiments agricoles, maisons) et perception du début de front bâti formé par les maisons et corps de ferme implantés à l'alignement de la voie, vue en perspective en direction du centre du village (voie linéaire).
- L'entrée de village nord-est par la RD 213 depuis Bolsenheim : entrée accompagnée d'un alignement d'arbres de part et d'autre de la route départementale, vue fermée en direction du village en raison de la présence d'un virage, vue sur les espaces agricoles de part et d'autre de la route départementale et sur les premières constructions du village (maisons avec jardins arborés).

- Paysage naturel

Le secteur nord-ouest du territoire communal a conservé le paysage typique du Bruch de l'Andlau composé d'un réseau hydrographique dense parcourant forêts et prairies. Il présente un intérêt paysager certain du fait de sa richesse floristique, faunistique et environnementale. Ce secteur comprend également les rares espaces boisés du territoire communal. Ceux-ci sont soumis au Régime Forestier (Cf. carte ci-contre).

Sur la partie sud du territoire communal, le paysage est exclusivement agricole et dépourvu d'éléments végétaux.

- Paysage agricole

Le paysage agricole se caractérise par une plaine uniforme et continue essentiellement composée de champs de maïs et de blé au sud et de prairies avec ilots boisés au nord.

Le paysage diffère en période estivale et en période hivernale en fonction du développement des cultures. Les sols à nu en période hivernale rendent le paysage encore plus « ouvert » et augmente en outre le phénomène de ruissellement des eaux pluviales.

La végétation est rare, surtout sur la partie sud du territoire. La végétation est présente le long de la Scheer et au nord du territoire. Quelques vergers subsistent sur certaines franges urbaines du village mais ce dernier reste très visible depuis les espaces agricoles, en particulier l'hiver.

Le paysage agricole est donc globalement assez pauvre sur le territoire. La faune et la flore y sont également peu développées.



3- ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITE

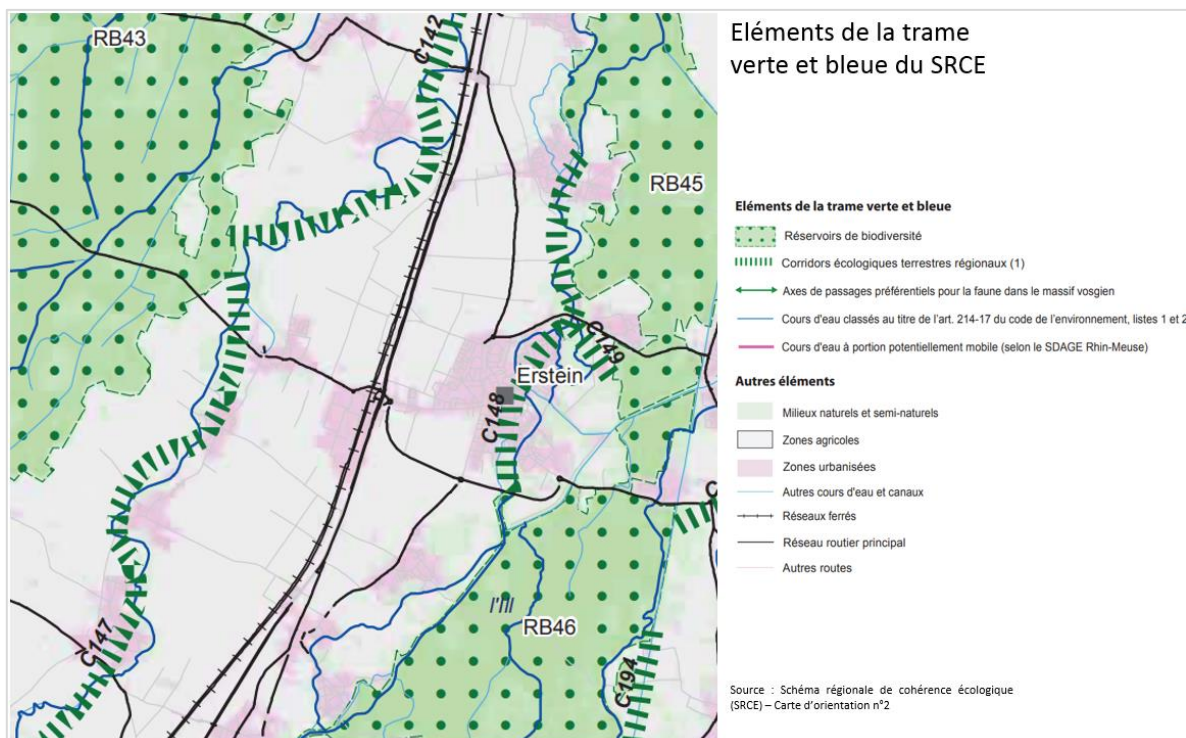
3.1- Trame verte et bleue

1) La trame verte et bleue régionale identifiée par le SRCE de l'Alsace

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) est l'outil de mise en œuvre de la trame verte et bleue (TVB) régionale.

Le territoire d'Uttenheim est concerné par les éléments de la trame verte et bleue suivants :

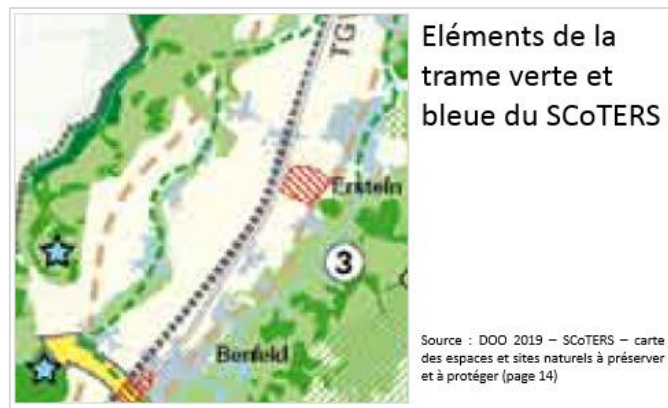
- **Réservoir de biodiversité RB43 « Bruch de l'Andlau et périphérie ».** Ce réservoir d'importance régionale s'étend sur 4 455 ha et comprend principalement des forêts alluviales et boisements humides (41%), des milieux ouverts humides (26%), des cultures annuelles et vignes (18%), des milieux forestiers (6%), des prairies (5%), des milieux aquatiques (3%). Les routes fragmentantes de ce milieu sont la RD207, la RD426, la RD206 et la RD221. Parmi les espèces recensées l'on retrouve : crapaud vert, sonneur à ventre jaune, crapaud calamite, triton crêté, noctule de leisler, chat sauvage, hypolaïs ictérine, gobemouche noir, agrion de mercure, azuré des paluds, azuré de la sanguisorbe, courlis cendré, busard des roseaux... Parmi les habitats identifiés, l'on retrouve : prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux, mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards, chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes, forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*. Les principaux enjeux relatifs à ce réservoir de biodiversité sont les suivants :
 - Maintien de milieux pionniers pour le crapaud vert
 - Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des milieux humides
 - Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
 - Préservation et/ou restauration du réservoir avec gestion extensive des milieux agricoles
 - Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes
- **Corridor écologique C147 : cours d'eau (la Scheer) accompagné de milieux forestiers humides, de milieux ouverts humides et de prairies.** Les espèces privilégiées sont l'Azuré de la sanguisorbe, l'Hypolaïs ictérine. Les principales routes fragmentantes de ce milieu sont la RD426, la RD206 et la RD5. L'état fonctionnel de ce cours d'eau est qualifié de satisfaisant. L'enjeu est sa préservation.
- **Cours d'eau :** la Scheer et l'Andlau



2) La trame verte et bleue régionale identifiée par le SCoTERS

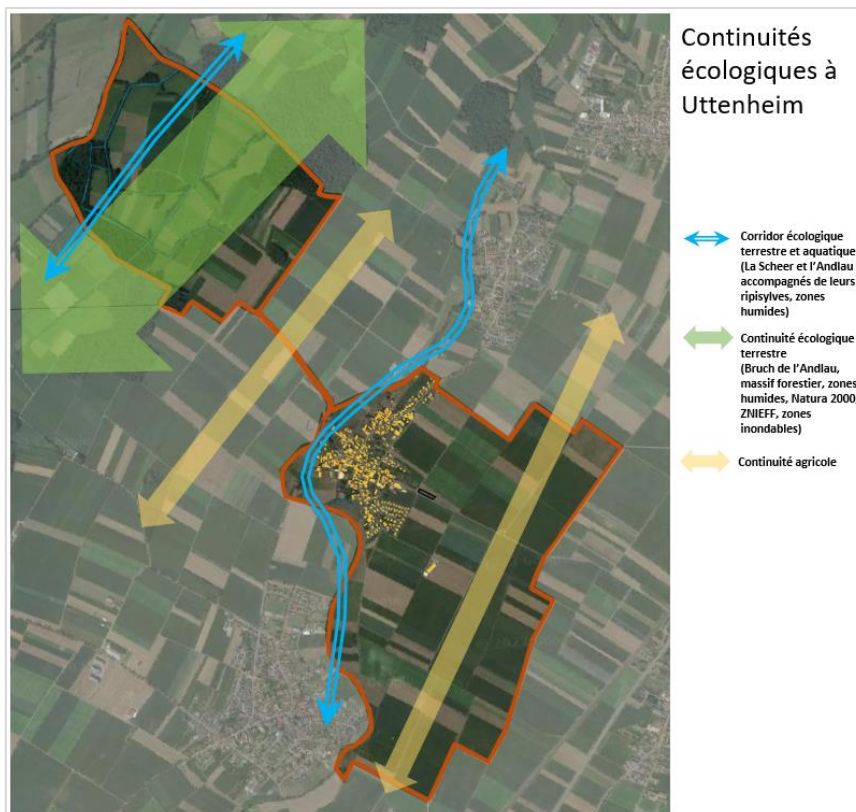
Les enjeux relatifs au territoire d'Uttenheim d'après la carte « les espaces et sites naturels à préserver et à protéger » du DOO du SCoTERS sont les suivants :

- Corridor écologique d'échelle régionale à restaurer (la Scheer et ses abords)
- Élément boisé en secteur agricole intensif à restaurer
- Milieu écologique majeur déjà protégé règlementairement ou en voie de l'être (Bruch de l'Andlau)
- Massif forestier à préserver (forêt soumise au régime forestier)
- Axe à enjeux environnementaux multiples à préserver (zones humides, Natura 2000, zones inondables, captages d'eau potable, corridor écologique...)



2) La trame verte et bleue à l'échelle locale

Carte des continuités écologiques



3.2- Zones humides

Les « milieux humides » sont des portions du territoire, naturelles ou artificielles, qui sont ou ont été en eau (ou couverte d'eau), inondées ou gorgées d'eau de façon permanente ou temporaire, qu'il s'agisse d'eau stagnante ou courante, douce, salée ou saumâtre.

La notion de milieu humide regroupe 3 ensembles :

- Les zones humides au sens de la convention de Ramsar ;
- Les zones humides au sens de l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié ;
- Les autres milieux humides.

Certains milieux humides sont susceptibles de correspondre à la définition de « zones humides » selon les critères de définition et de délimitation de l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié.

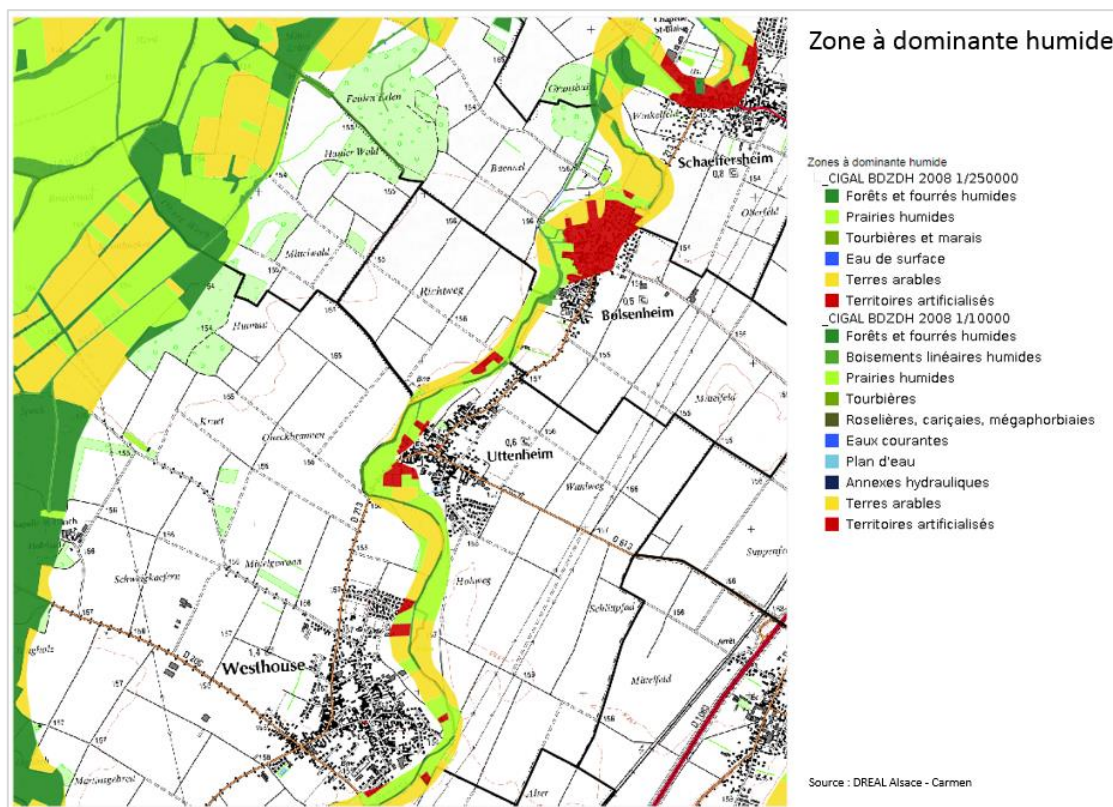
Le code de l'environnement définit les zones humides comme "les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année" (article L211-1). Cette définition constitue la définition officielle en droit français.

Ces zones humides offrent une végétation abondante qui permet d'assurer un équilibre au sein même de ces milieux. On trouve, plus secondairement, une végétation caractéristique du bord des eaux tels que les saules et les aulnes. Les ripisylves accompagnant les cours d'eau ponctuent les prairies inondables et pâtures. Les zones humides sont une priorité pour le patrimoine écologique et la biodiversité et elles jouent un rôle primordial dans le cycle de l'eau (alimentation et protection des nappes, soutien d'étiage, écrêtement des crues, etc.)

L'inventaire des zones humides de la DREAL Alsace

Le territoire d'Uttenheim est concerné par la présence de « zones à dominante humide » :

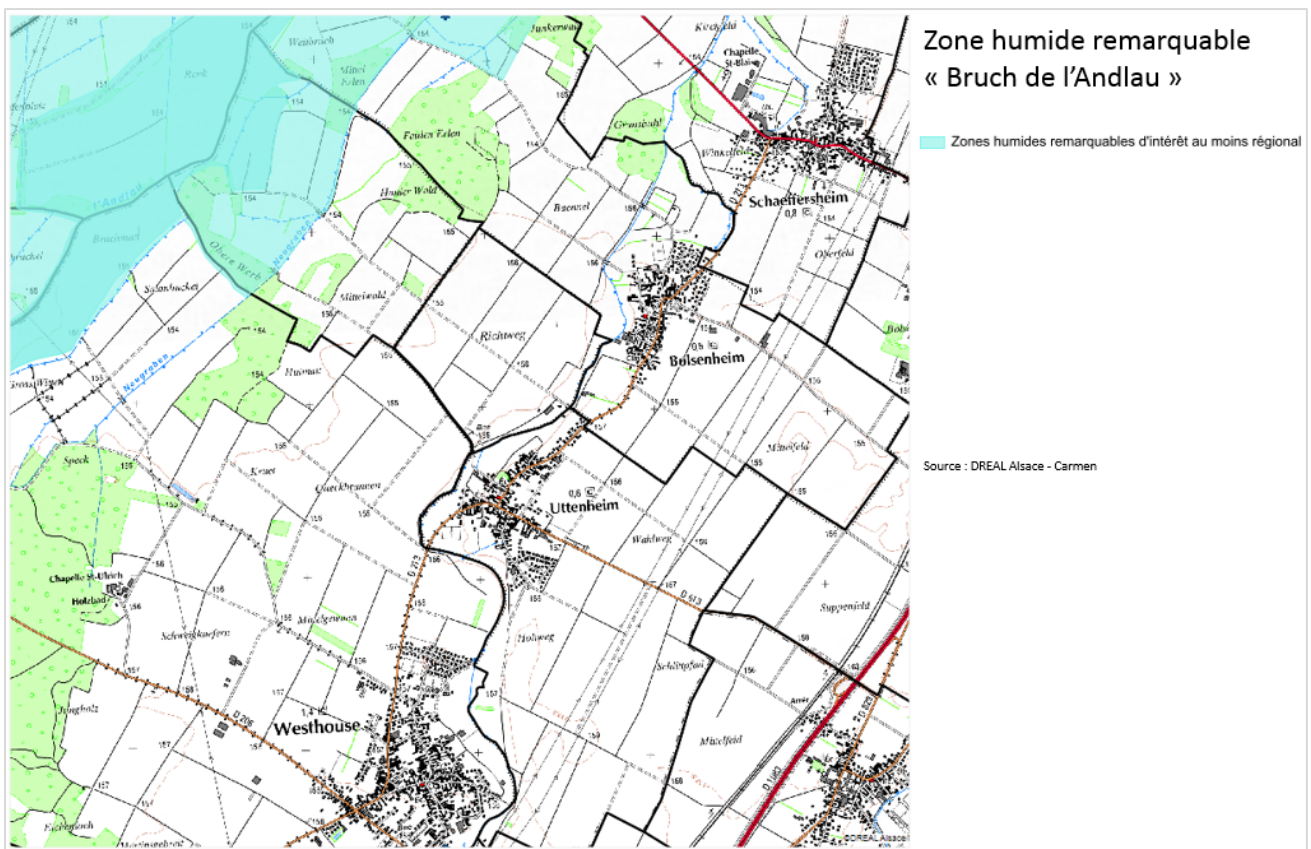
- Le long de la Scheer
- Au nord du territoire, sur le secteur du Bruch de l'Andlau



Le territoire d'Uttenheim est également concerné par la zone humide remarquable du Bruch de l'Andlau.

Les zones humides remarquables sont intégrées dans les inventaires des espaces naturels sensibles d'intérêt au moins départemental (ou à défaut aux ZNIEFF ou zones Natura 2000 ou APB qui présentent encore un état et un fonctionnement biologique préservé).

Le Bruch de l'Andlau est une des plus grandes zones humides alsaciennes. Cet ancien marécage d'environ 3 750 hectares est un ensemble de terres basses et humides, jadis très broussailleuses, accompagnant les cours de l'Andlau et de l'Ehn entre Obernai et Strasbourg. Le Bruch de l'Andlau est à cheval sur les bans communaux de 18 villages situés tout autour de la zone humide. Cette dernière composée de vastes prairies inondables entourées de haies et de rangées d'arbres ne subsiste plus que dans quelques secteurs préservés. Sur une large partie, les prairies ont laissé la place aux champs de maïs et aux gravières. Certains lambeaux de boisements sont d'anciennes zones pâturées constituées de frêne taillés en têtard. Ces parcelles abritent un nombre important d'arbres à cavité dont certains hébergent le Pique-prune (*Osmoderma eremita*).



3.3- Site Natura 2000

Source : Inventaire national du patrimoine naturel (INPN)

Le territoire d'Uttenheim est concerné par un site Natura 2000 :

- **Site FR4201797 « Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Bas-Rhin »**

Site de la Directive « Habitats, faune, flore » de 20 162 ha composé de 50% de forêts caducifoliées, 19% de cultures céréalières extensives, 10% de prairies semi-naturelles humides et prairies mésophiles améliorées, 5% d'eaux douces intérieures, 4% de forêt artificielle en monoculture.

Le site comporte trois grands ensembles : la bande rhénane, le ried de l'Ill et celui du Bruch de l'Andlau.

La vallée du Rhin est un site alluvial d'importance internationale, comme peut l'être, en Europe, la vallée du Danube. L'enjeu patrimonial majeur de la bande rhénane réside dans la conservation des dernières forêts alluviales qui sont à la fois très productives et de grande complexité structurale. Ces forêts figurent parmi les boisements européens les plus riches en espèces ligneuses. Le Rhin lui-même, les bras morts du fleuve, alimentés par les eaux phréatiques, les dépressions occupées de mares, constituent autant de milieux de vie de grand intérêt où se développent une flore et une faune variées, aujourd'hui rares. Il subsiste quelques prairies tourbeuses à Molinie bleues, marais calcaires à laiches et prés plus secs à Brome érigé.

Le ried central était l'un des plus grands marais européens et le plus grand des marais continentaux français. Il doit son existence à l'affleurement de la nappe phréatique rhénane et une partie de ses caractéristiques aux débordements de l'Ill.

Le Bruch de l'Andlau, développé dans une cuvette, présente beaucoup d'affinités avec le ried centre Alsace. Ces deux ensembles possèdent un remarquable réseau de rivières phréatiques, propices, notamment, à la présence de nombreuses espèces de poissons de l'annexe II de la directive Habitats.

Sa désignation est justifiée pour la préservation des forêts alluviales, en particulier l'aulnaie-frênaie, qui connaît là un développement spatial très important, les végétations aquatiques des giessens, mais également la grande diversité de prairies maigres, qui abritent une faune diversifiée d'insectes parmi lesquels figurent divers papillons de l'annexe II de la directive Habitats (par ex. *Maculinea teleius*, *M. nausithous*, etc...).

Ce secteur alluvial présente également un intérêt ornithologique remarquable (reproduction, hivernage et migration de nombreuses espèces) et est désigné sur la plus grande partie de sa surface en zone de protection spéciale.

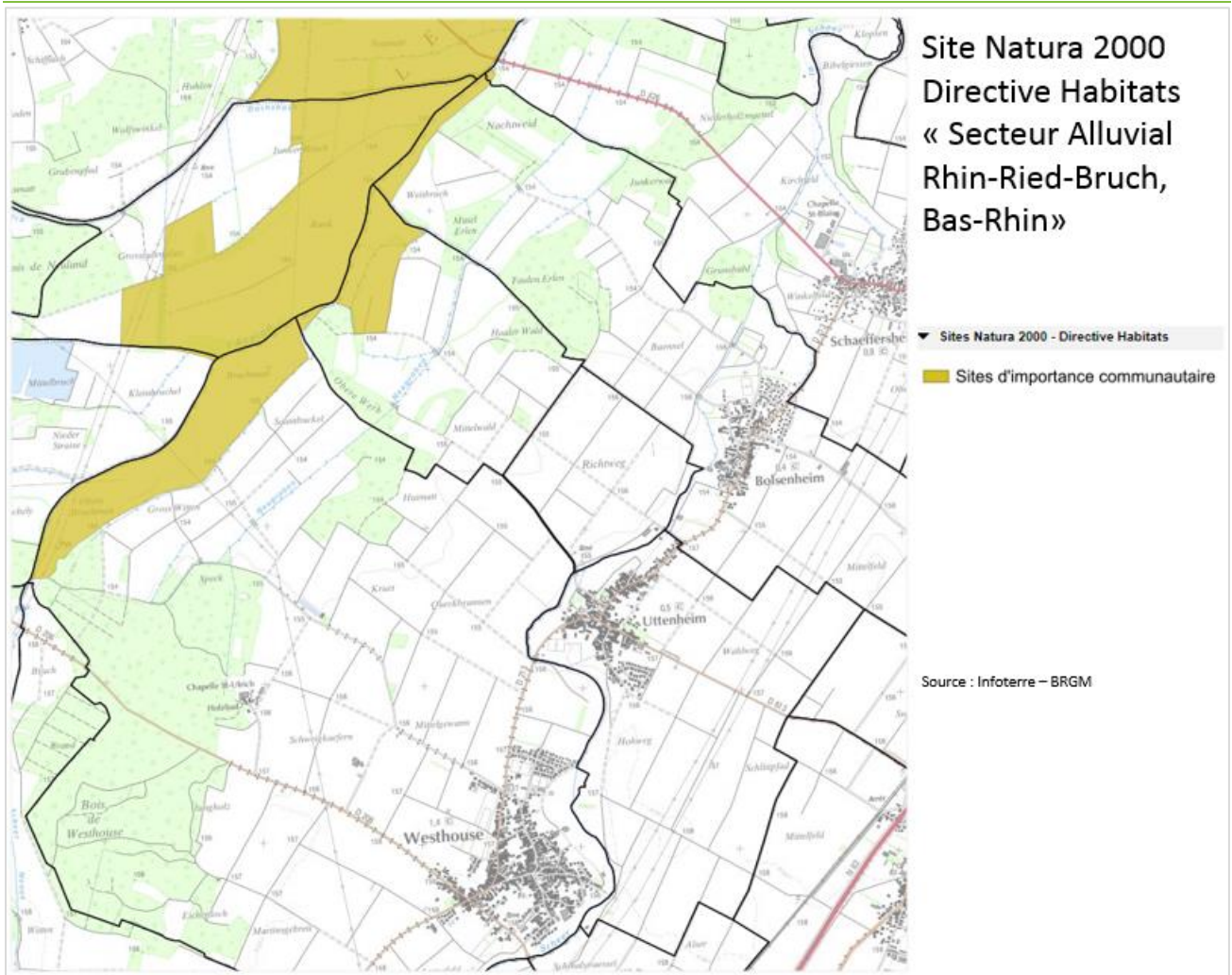
L'installation d'espaces protégés tout le long du cours du Rhin a permis d'enrayer la destruction du patrimoine naturel alluvial engagée depuis le XIX^{ème} siècle et qui a trouvé son paroxysme dans les années 1960. Fortement dépendant des fluctuations de la nappe phréatique, le secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch est très sensible à tout aménagement hydraulique visant à stabiliser le cours du fleuve.

La plaine du Rhin est d'une grande vitalité économique : zones industrielles, commerciales et villages se succèdent. Les pressions foncières sont en conséquence très importantes ; outre les effets directs sur les milieux, elles ont pour effet le cloisonnement du site.

Les espèces aquatiques et subaquatiques sont tributaires de la qualité des eaux.

La préservation optimale des prairies oligotrophes, milieu de vie des papillons, et plus spécifiquement de *Maculinea teleius*, nécessite :

- le maintien d'un maillage suffisant de zones humides ;
- une gestion attentive des prairies à grande Pimprenelle ;
- d'éviter l'enfrichement qui désavantagerait l'espèce de fourmis qui accueille les chenilles des papillons d'intérêt communautaire par rapport à d'autres espèces de fourmis ;
- le maintien d'une gestion extensive à faibles apports d'amendements organiques en phosphore et en nitrates. La gestion actuelle de ces espaces, sous la forme d'une agriculture extensive, d'occupation des sols en prairies et pâturages, d'entretien très légers des parties les plus humides, a créé les conditions favorables à la préservation de ces deux espèces. Elle constituera les bonnes pratiques en la matière. Il en est de même des parcelles cultivées environnantes dont la fertilisation est en équilibre avec la présence de l'habitat de ces espèces.



3.4- Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est une portion de territoire particulièrement intéressante pour sa faune, sa flore et ses milieux naturels. Il existe deux types de ZNIEFF.

- Les ZNIEFF de type 1, secteurs d'une superficie en général limitée, se caractérisent par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Elles abritent des milieux riches et variés et des espèces rares, en voie de disparition.
- Les ZNIEFF de type 2 sont des grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau...) riches ou peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques intéressantes.

Le territoire d'Uttenheim est concerné par une ZNIEFF de type 1 :

- **ZNIEFF 420007114 « Bruch de l'Andlau »**

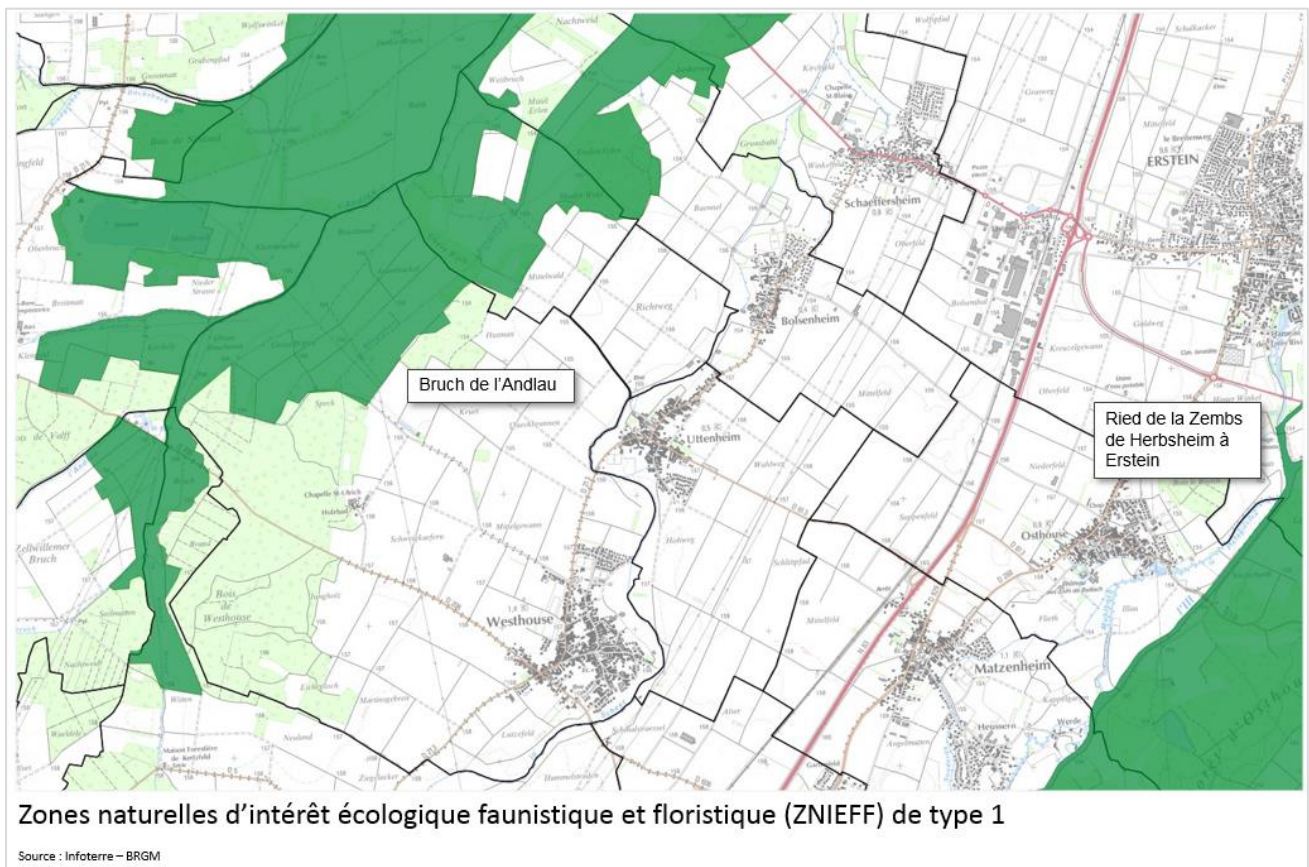
La zone couvre 3 804 ha et présente des sols hydromorphes et tourbeux.

L'agriculture intensive continue de dégrader ce secteur. La mise en place de mesures de protection telles que les MAE freine la dégradation de ces milieux humides.

Le CSA gère plusieurs sites dans cette ZNIEFF : prairies humides sur les sites Junker Bruch, Breitenbruch et le Lottel.

Plusieurs mesures de protection ont été mises en place (APB, MAE et gestion de certains secteurs par le CSA). La zone comprend l'APB "Bruch de l'Andlau". De plus, le site est en partie inclus dans le périmètre Natura 2000 ZSC Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Bas-Rhin (FR4201797).

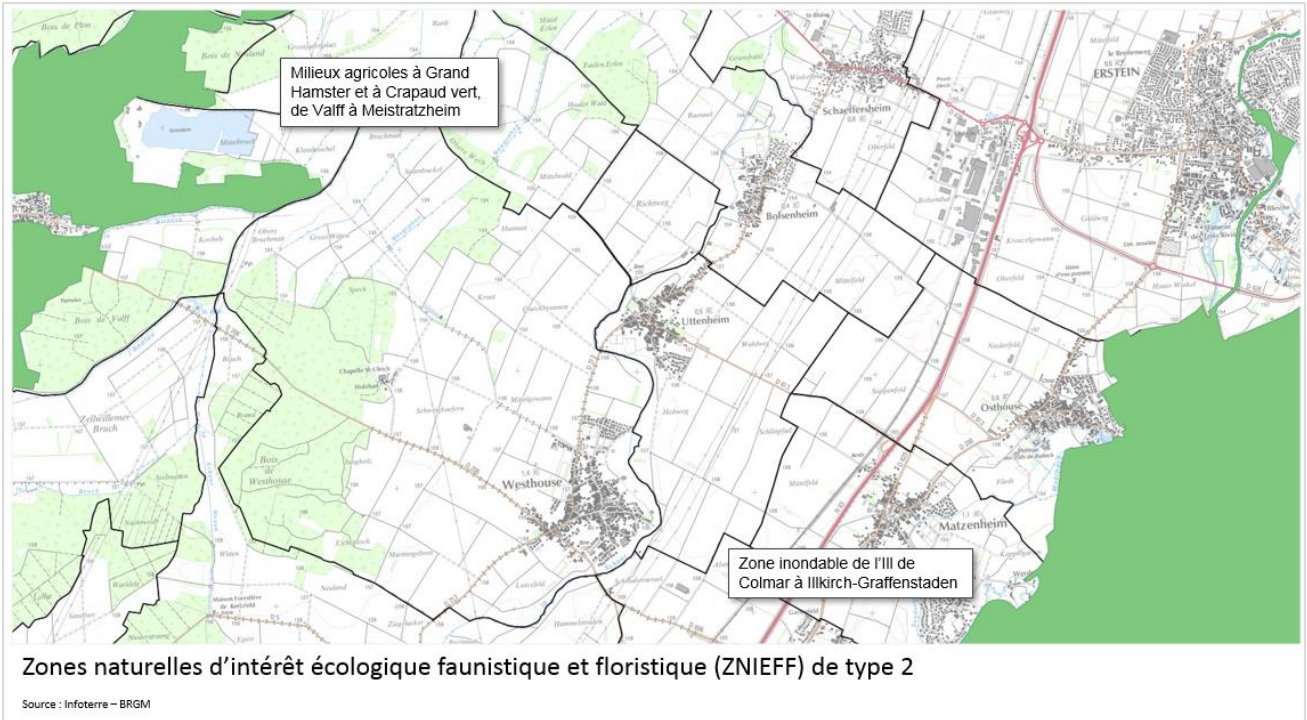
La protection de ces quelques secteurs permet de limiter la dégradation des milieux. Sur le secteur du Bruch de l'Andlau, la mise en place de mesures de protection est urgente si l'on veut conserver la richesse de ce secteur.



Aucune ZNIEFF de type 2 ne concerne le territoire d'Uttenheim. Toutefois, deux ZNIEFF sont situées à proximité :

- Milieux agricoles à Grand Hamster et à Crapaud vert de Valff à Meistratzheim

- Zone inondable de l'Il de Colmar à Illkirch-Graffenstaden



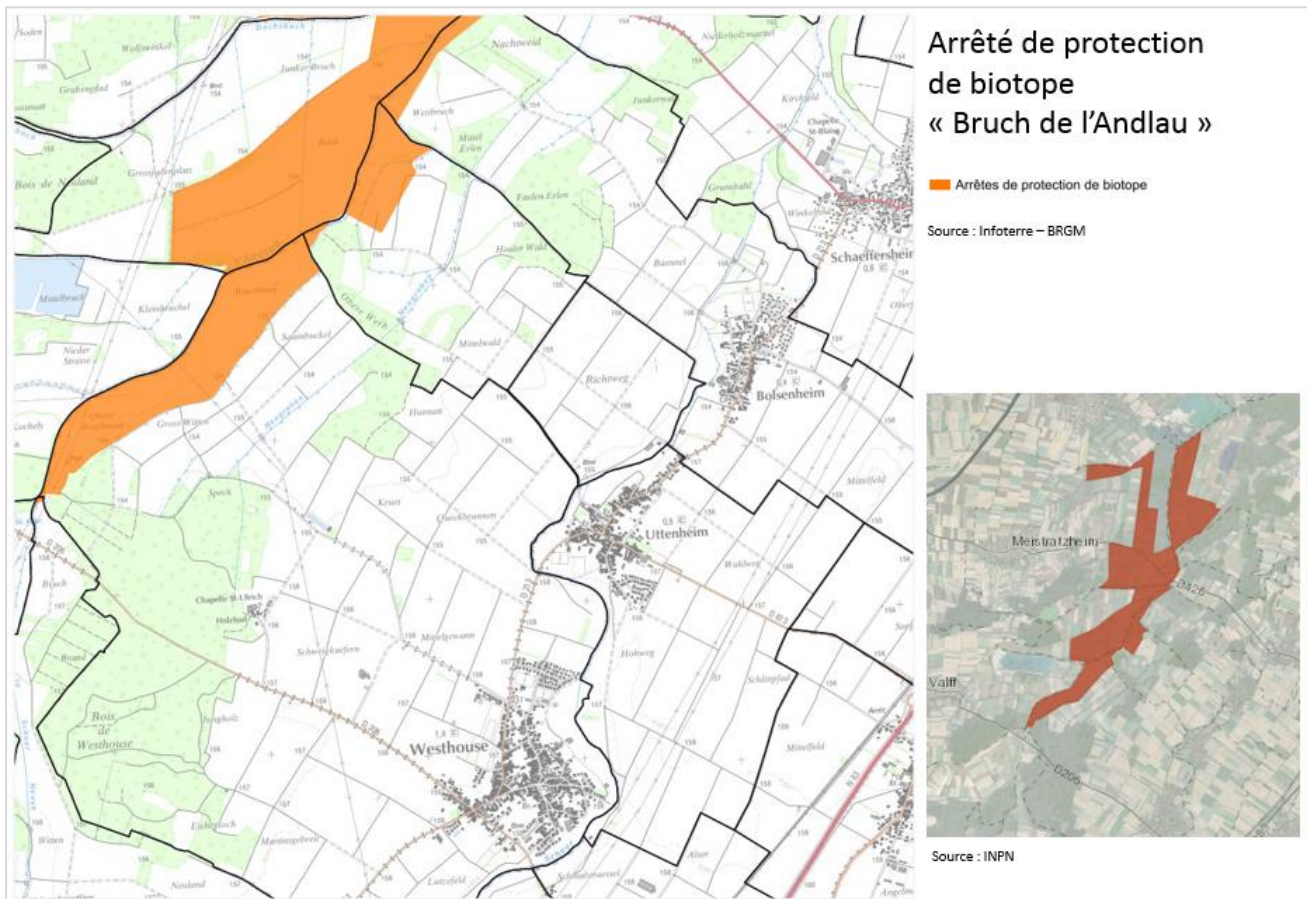
3.5- Arrêté de protection de biotope

L'arrêté de protection de biotope est un outil réglementaire de niveau départemental. Il vise à préserver les habitats des espèces protégées (habitats nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces protégées), l'équilibre biologique ou la fonctionnalité des milieux.

Le territoire d'Uttenheim est concerné par un arrêté de protection de biotope :

- APB FR3800123 « Bruch de l'Andlau »

Il s'agit d'un site de 548 ha créé par arrêté préfectoral du 25/04/1986.



L'arrêté précise notamment que les actions suivantes sont interdites : la mise en labours des prairies existantes, la destruction des haies et l'abattage d'arbres non arrivés à maturité, l'épandage d'engrais chimiques ou naturels dans les bas-fonds de certaines zones précises, les activités touristiques portant atteinte au site et aux espèces protégées, la mise en exploitation de gravière ou toute autre installation classée, toute extension ou modification du réseau de drainage.



3.6- Plans d'action

Les plans nationaux d'actions (PNA) sont des documents d'orientation non opposables visant à définir les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées afin de s'assurer de leur bon état de conservation.

Lorsque les régions possèdent de forts enjeux de conservations pour des espèces dotées d'un PNA, une déclinaison régionale des plans peut être mise en œuvre. C'est le cas en région Grand Est, par exemple pour 3 espèces d'amphibiens : le Crapaud vert, le Pélobate Brun et le Sonneur à ventre jaune.

En Alsace, 16 espèces particulièrement menacées font l'objet de plans régionaux d'action (PRA).

La DREAL élabore des cartes d'enjeux (voir pages suivantes) relatives à chaque espèce :

- Les enjeux forts : territoires avec présence permanente de l'espèce
- Les enjeux moyens : territoires avec présence régulière ou ponctuelle de l'espèce
- Les enjeux faibles : territoires avec présence potentielle ou historique de l'espèce

1) PNA en faveur du Grand Hamster

Le hamster commun (*Cricetus cricetus*), ou grand hamster ou hamster d'Europe ou marmotte de Strasbourg, est une espèce protégée en France depuis juillet 1993, et par l'arrêté du 23 avril 2007 qui protège aussi son habitat. Il est inscrit sur la liste rouge de la faune menacée en France, dans la catégorie « rare ». Il s'agit également d'une espèce protégée en Europe (annexe II de la convention de Berne sur la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe) et dans la communauté européenne (annexe IV de la Directive européenne N°92/43 " Habitats, faune, flore ")

L'objectif général du plan national d'actions (PNA) en faveur du hamster commun et de la biodiversité de la plaine d'Alsace 2019-2028 est de fédérer l'ensemble des actions, des acteurs œuvrant à la protection de cette espèce emblématique de la plaine d'Alsace. Ce plan s'appuie sur les actions conduites dans les précédents PNA en faveur de cette espèce. Il a une ambition renouvelée car outre le hamster, il s'ouvre sur la prise en compte de la biodiversité inféodée aux grandes cultures présentes en plaine alsacienne. Préserver une espèce dite parapluie, clé de voute, comme le hamster commun, et son habitat contribue aussi à la préservation de toute une biodiversité située dans les mêmes milieux.

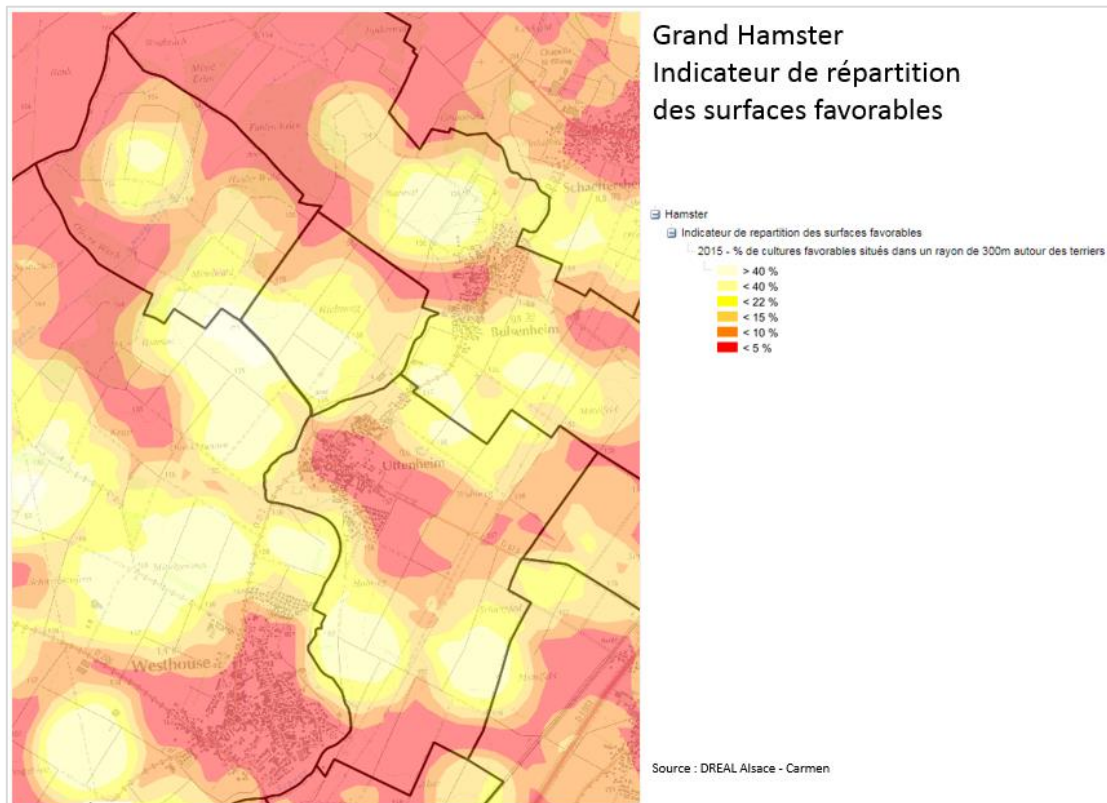
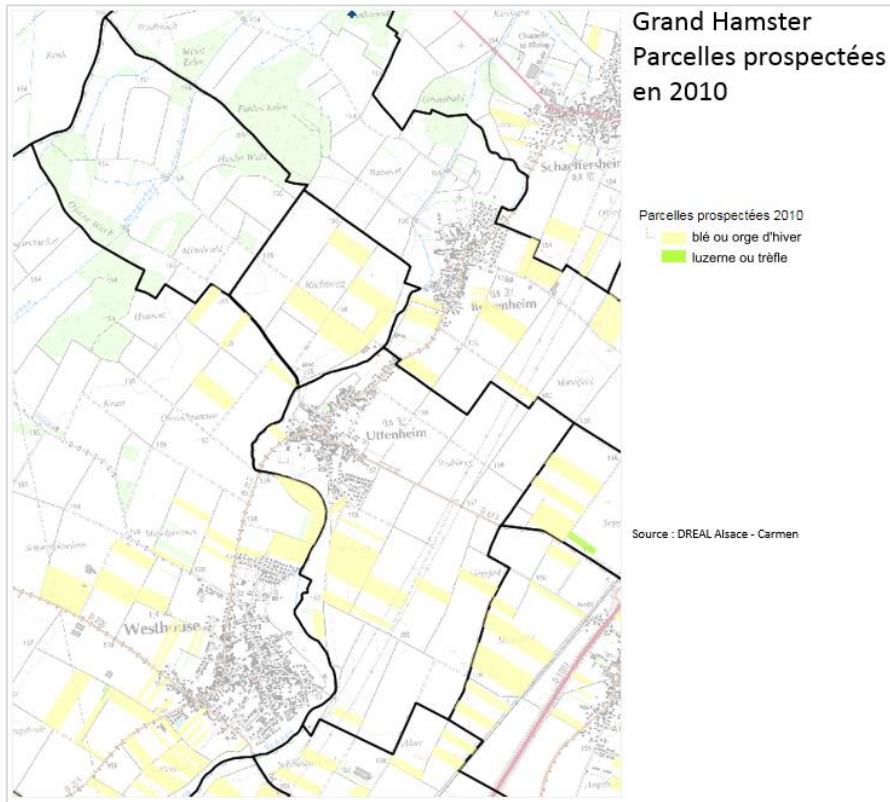
Les grands enjeux de ce nouveau PNA sont les suivants : atteindre la population minimum viable, améliorer l'état de conservation, se servir du hamster en tant qu'espèce parapluie (espèce dont l'habitat est commun à d'autres espèces différentes et qui est particulièrement sensible aux modifications apportées à son habitat, cette espèce peut donc faire office d'indicateur de la qualité d'accueil du milieu).

Le hamster est une espèce inféodée à des milieux naturels ouverts qui a trouvé des milieux de substitution dans les cultures fourragères (luzerne, trèfle) et les céréales d'hiver (blé, orge), situés à basse altitude, avec des terrains profonds stables (loess) non inondables, permettant la construction des terriers.

La commune d'Uttenheim est située dans un secteur où la nature des sols est très favorable au développement de l'espèce mis à part les secteurs bordant la Scheer potentiellement inondables et les zones humides existantes.

Le territoire d'Uttenheim, dans sa totalité, se situe à la fois dans « l'aire historique » et dans « l'aire de reconquête » du hamster.

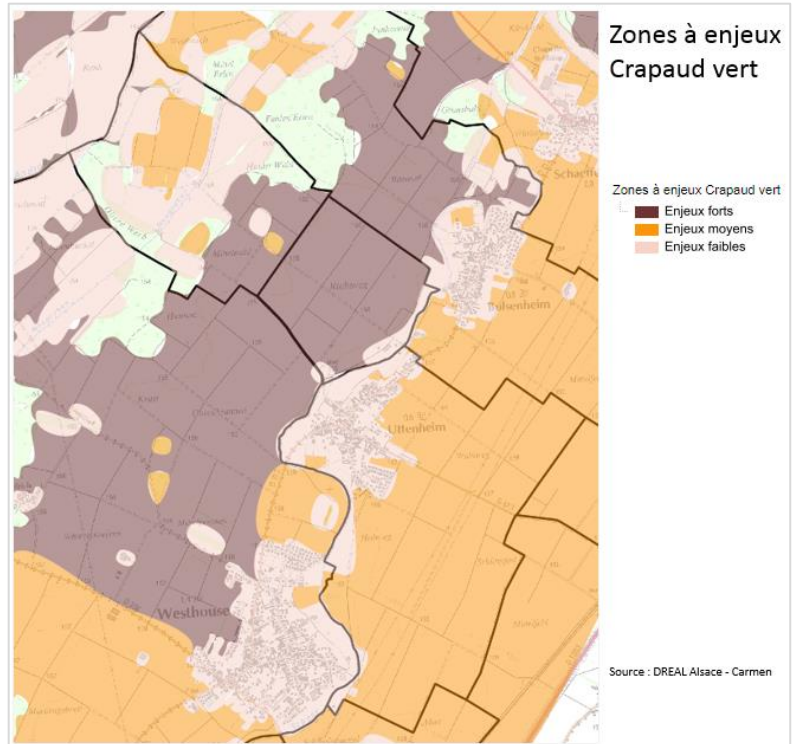
Des parcelles agricoles ont été prospectées à Uttenheim en 2010 mais aucun terrier n'a été trouvé. Les terriers les plus proches et les plus récents recensés dans les cultures favorables sont situés à Osthause, Sand, Erstein et Valff et datent de 2003.



2) PRA en faveur du Crapaud vert

Le Crapaud vert (*Bufo viridis*) est un amphibien pionnier, rare, typique des milieux alluviaux de plaine. En phase terrestre, il occupe des milieux peu végétalisés, secs et sablonneux. Dans les habitats de substitution (gravières, terrils, chantiers...), ses sites de reproduction sont le plus souvent des flaques et des ornières temporaires de faible profondeur.

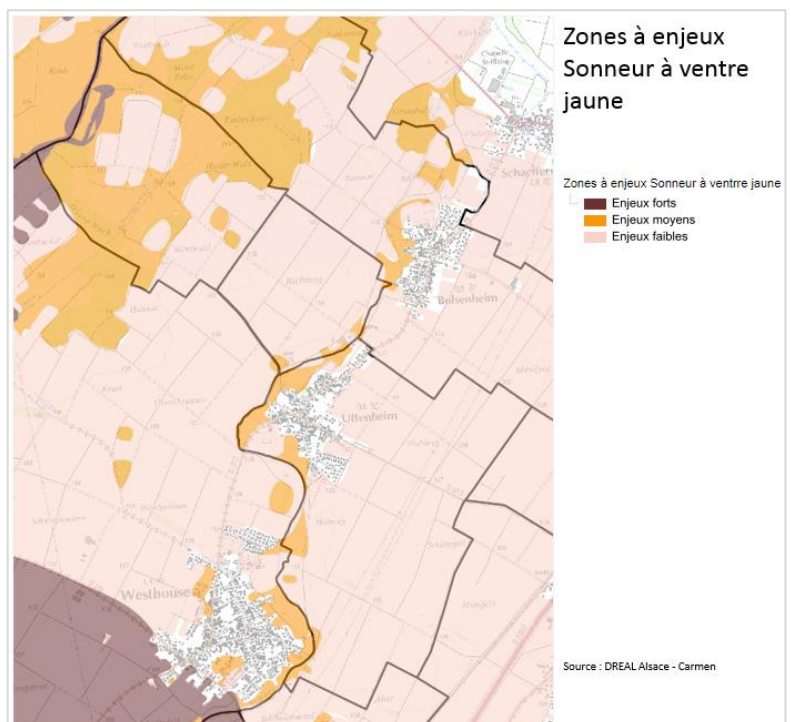
A Uttenheim, le secteur du village et celui des espaces boisés et humides du Bruch de l'Andlau présentent des enjeux faibles pour le Crapaud vert. Les espaces agricoles au sud du territoire présentent des enjeux moyens. Enfin, la partie centrale du territoire communal (lieu-dit Mittelwald) présente des enjeux forts.



3) PRA en faveur du Sonneur à ventre jaune

Le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) est une espèce considérée comme vulnérable sur la liste rouge nationale des Amphibiens (UICN 2015). Elle est également inscrite à l'annexe 2 de la Directive européenne « habitats-faune-flore » contribuant ainsi à la définition du réseau Natura 2000. Cette espèce se reproduit dans des zones humides temporaires (ornières, bras mort, mares) où le niveau d'eau varie considérablement au cours de l'année, pouvant aller jusqu'à un assec complet.

Le territoire d'Uttenheim est essentiellement concerné par des zones à enjeux faibles pour le Sonneur à ventre jaune. L'on retrouve ponctuellement des zones à enjeux moyens, surtout le long de la Scheer et sur la partie nord-ouest du territoire communal.

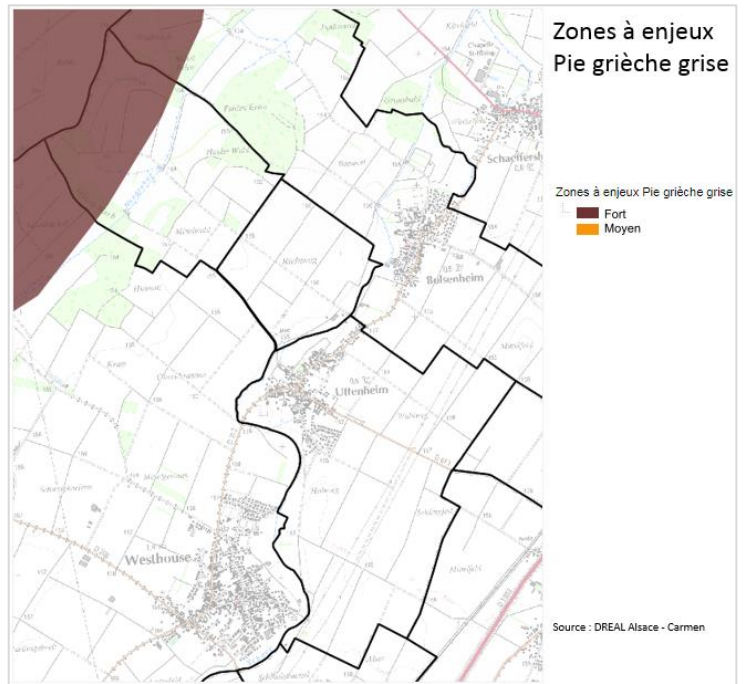


4) PRA en faveur de la Pie grièche grise

La pie grièche grise (*Lanius excubitor*) est un migrateur partiel, dont la population la plus importante niche en Europe du Nord et qui est quasiment sédentaire en Alsace. Elle fréquente les milieux semi-ouverts composés de prairies, pâturage, bosquets et vergers et construit son nid aussi bien dans des buissons que dans des arbres de haute taille. Son régime alimentaire se compose quasi-exclusivement de micromammifères tels que les campagnols.

L'espèce est protégée par l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (abrogation de l'arrêté ministériel modifié du 17 avril 1981) et est inscrite en annexe 2 de la convention de Berne. En Alsace, elle figure sur la liste rouge dans la catégorie « rare ».

L'extrémité nord-ouest du territoire d'Uttenheim est concernée par des zones d'enjeux forts pour la Pie grièche grise.



4- RESSOURCES ET ENERGIES

Définitions

Energie produite	Electricité	Chaleur	Carburant
Filières dites « classiques »	Nucléaire (centrales)	-	Extraction de pétrole
	Incinération des déchets (part non renouvelable)		-
	Hydraulique par pompage (non renouvelable)	-	-
Filières dites « renouvelables »	Eolien	Filière bois-énergie (production de bois-énergie par la filière forêt bois)	Agrocarburants (carburants produits à partir de biomasse agricole)
	Hydraulique renouvelable (grande, petite et micro-hydraulique)	Pompes à chaleur aérothermiques (extraction de la chaleur de l'air pour diffusion dans bâtiment)	-
	-	Pompes à chaleur géothermiques (PACs individuelles) (extraction de la chaleur de la Terre pour diffusion dans bâtiment)	-
	Géothermie très haute énergie (production d'électricité par géothermie profonde)	Géothermie basse à haute énergie (production de chaleur renouvelable par les PACs géothermiques collectives)	-
	Biogaz (injecté dans le réseau de gaz naturel)		-
	Incinération de déchets (part renouvelable, incinération de la part biodégradable des déchets)		-
	Photovoltaïque (production d'électricité des panneaux photovoltaïques mise sur le réseau)	Solaire thermique (production de chaleur des chauffe-eau solaires collectifs et individuels)	-
	Cultures énergétiques (production de cultures énergétiques (ex : miscanthus) ayant vocation à être valorisées énergétiquement)		

Source : Observatoire Atmo Grand Est – « Atmo Grand Est Invent'Air V2020 »

4.1- Géothermie

Géothermie haute, moyenne et basse énergie

Le potentiel est localisé en Alsace du nord et nécessite, pour être exploitable, un captage en profondeur et dans une zone faillée.

Géothermie très basse énergie

Globalement, l'Alsace est particulièrement favorisée par la présence de la nappe alluviale rhénane qui est l'une des plus importantes réserves en eau souterraine d'Europe.

De par l'accessibilité de sa ressource et par les débits de pompage élevés dans les alluvions, la Plaine d'Alsace, où se situe notamment Uttenheim, avec la nappe alluviale rhénane, correspondant géologiquement au Plio-Quaternaire du Fossé rhénan (en bleu clair sur la carte ci-dessous), se dégage comme le potentiel majeur pour l'exploitation géothermique sur aquifère.



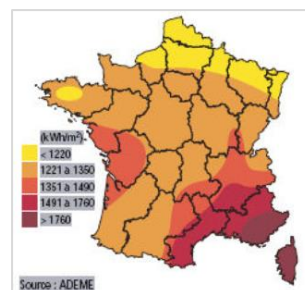
Aquifère : formation géologique, continue ou discontinue, contenant de façon temporaire ou permanente de l'eau mobilisable, constituée de roches perméables et capable de la restituer naturellement ou par exploitation.

4.2- Photovoltaïque

Le coefficient d'ensoleillement est relativement faible en Alsace (inférieur à 1 200 kWh/m²) mais la filière photovoltaïque a connu une forte croissance ces dernières années.

A l'échelle d'Uttenheim, certaines constructions disposent de panneaux photovoltaïques sur leur toiture.

Ci-contre, carte du gisement solaire en France – Source ADEME

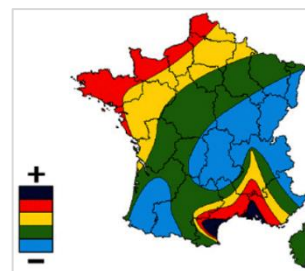


4.3- Eolien

Comme l'indique la carte ci-contre, en comparaison avec d'autres régions françaises, le potentiel éolien est relativement faible en Alsace.

Toutefois, d'après le Schéma Régional Eolien (SRE) d'Alsace de 2012, Uttenheim fait partie de la liste des communes considérées comme « favorables » au développement de l'éolien.

Ci-contre, carte du potentiel éolien en France – Source ADEME



4.4- Hydraulique

L'énergie hydraulique permet de fabriquer de l'électricité, dans les centrales hydroélectriques, grâce à la force de l'eau. Cette force dépend soit de la hauteur de la chute d'eau (centrales de haute ou moyenne chute), soit du débit des fleuves et des rivières (centrales au fil de l'eau). Une centrale hydraulique est composée de 3 parties : le barrage qui retient l'eau, la centrale qui produit l'électricité et les lignes électriques qui évacuent et transportent l'énergie électrique. C'est une énergie qui n'émet pas de gaz à effet de serre, elle est utilisable rapidement grâce aux grandes quantités d'eau stockée et c'est une énergie renouvelable très économique à long terme.

Aucune centrale hydraulique n'est installée sur le territoire d'Uttenheim.

4.5- Bois énergie

Les massifs forestiers constituent une ressource énergétique et un patrimoine économique, écologique et social. Une gestion raisonnée permet à la forêt de produire un matériau noble et renouvelable tout en assurant la protection des sols, des eaux (action d'infiltration et lutte contre l'érosion) et des paysages. Le bois peut notamment servir de matériau de construction et de système de chauffage. Il est également utilisé dans l'industrie de l'ameublement et l'industrie papetière.

La région Grand Est est une des régions françaises les plus boisées, avec un taux de boisement de 33%. Le hêtre et les chênes dominent très largement. Sapin et Epicéa occupent les zones de moyenne montagne, et les peupliers les vallées alluviales. La région compte 794 000 ha de forêts pour 310 900 propriétaires environ (46 000 ha et 56 500 propriétaires environ pour le Bas-Rhin) (source CNPF).

La région Grand Est est la deuxième région en termes de poids économique de la filière bois (première région pour la récolte du bois d'œuvre feuillu et du bois énergie, deuxième pour le bois de trituration, troisième pour le peuplier, quatrième pour le bois d'œuvre résineux, 55 000 emplois).

Enfin, la région est identifiée comme la plus importante en termes d'augmentation potentielle de la récolte (pour l'essentiel les forêts privées). Le « Programme National de la Forêt et du Bois » indique une disponibilité supplémentaire envisageable pour la Région Grand Est de 2,7 Mm³.

En Alsace, le bois destiné aux chaufferies domestiques, collectives et industrielles produit représente 500 000 tonnes par an en 2016 (source Forestiers d'Alsace).

4.6- Incinération des déchets

A l'échelle communautaire, il existe un centre de tri, un centre de stockage des déchets non dangereux, plusieurs déchèteries.

Les déchets collectés en poubelles sont transportés vers les sites de traitement pour incinération ou enfouissement. Les déchets recyclables (emballages) qui sont récupérés dans les points d'apport volontaire sont traités et transformés. Les déchets compostables qui ne sont pas placés dans les bacs sont par exemple réutilisables dans le jardin et évitent ainsi l'achat d'engrais chimiques.

L'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) est située à Strasbourg. Cette usine de traitement est équipée de systèmes de lavage des fumées, de récupération de l'acier et de l'aluminium et de production d'énergie électrique et de chaleur.

5- RISQUES ET NUISANCES

5.1- Risque d'inondation

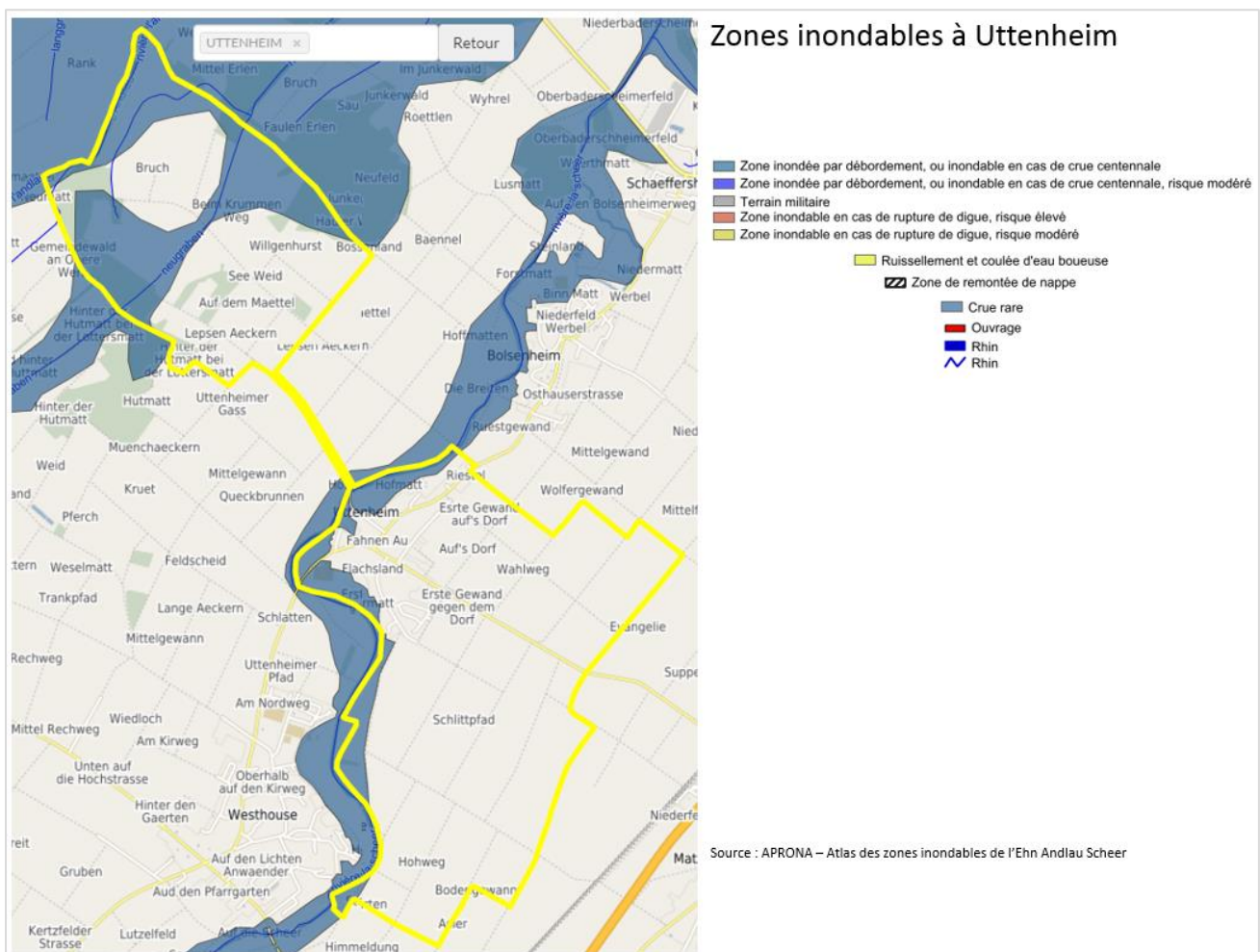
Atlas des zones inondables

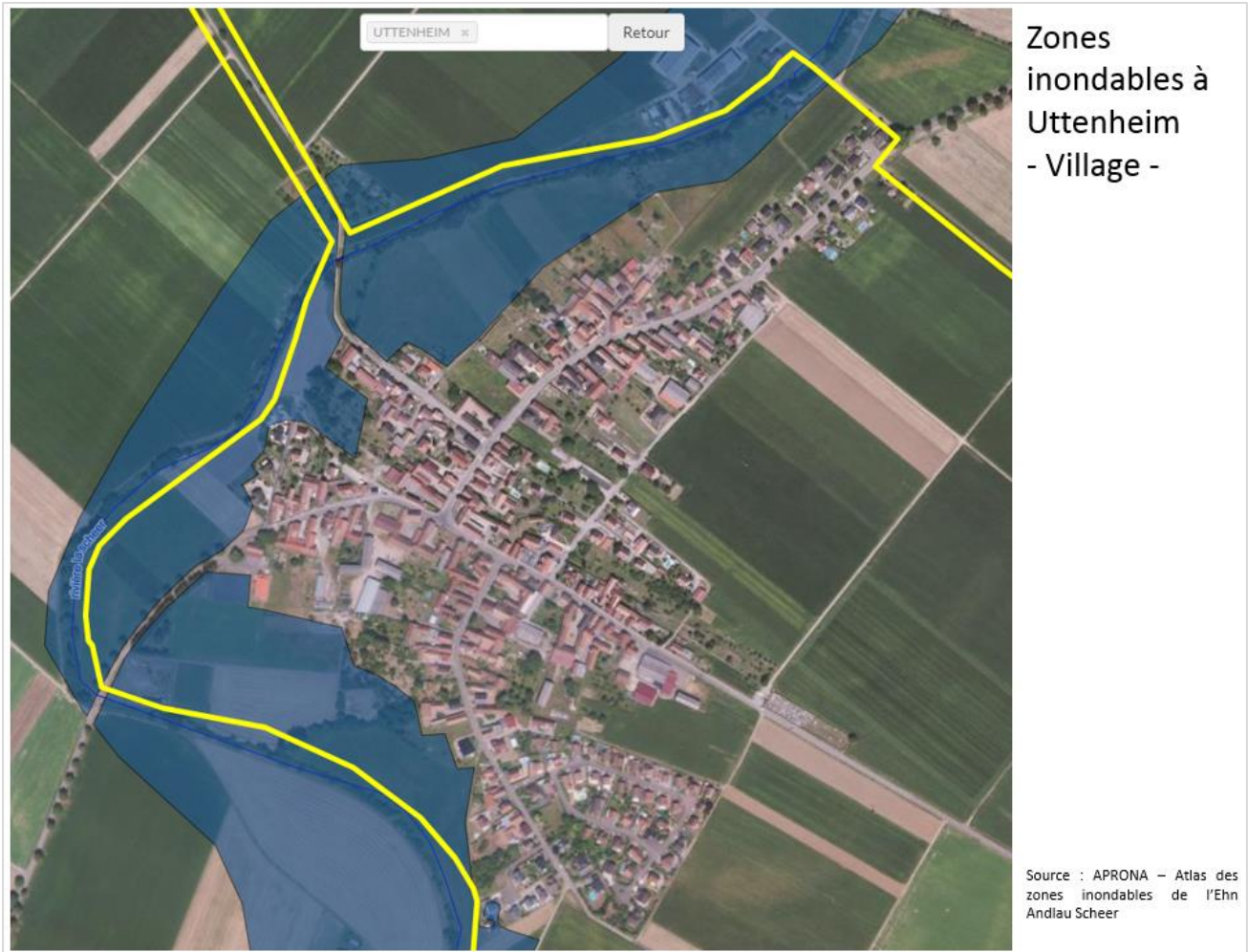
Elaborés par les services de l'Etat au niveau de chaque bassin hydrographique, les atlas des zones inondables (AZI) ont pour objet de rappeler l'existence et les conséquences des événements historiques et de montrer les caractéristiques des aléas pour la crue de référence choisie, qui est la plus forte crue connue, ou la crue centennale si celle-ci est supérieure. L'AZI n'a pas de caractère réglementaire. Il constitue néanmoins un élément de référence pour l'application de l'article R.111-2 du Code de l'urbanisme, l'élaboration des plans de prévention des risques naturels prévisibles et l'information préventive des citoyens sur les risques majeurs.

Le territoire d'Uttenheim est concerné par le risque d'inondation en raison de la présence de la Scheer.

La commune est concernée par l'atlas des zones inondables « Ehn Andlau Scheer ».

La superficie concernée par un risque de crue (crue rare) à Uttenheim représente 10,19 km² soit 21,1% du territoire communal.





5.2- Risque de mouvements de terrain

Les mouvements de terrain concernent l'ensemble des déplacements du sol ou du sous-sol, qu'ils soient d'origine naturelle ou anthropique. Parmi ces différents phénomènes observés, on distingue :

- Les affaissements et effondrements de cavités
- Les chute de pierre et éboulements
- Les glissements de terrain
- Les avancées de dune
- Les modifications des berges de cours d'eau et du littoral
- Les tassements de terrain provoqués par les alternances de sécheresse et de réhydratation des sols

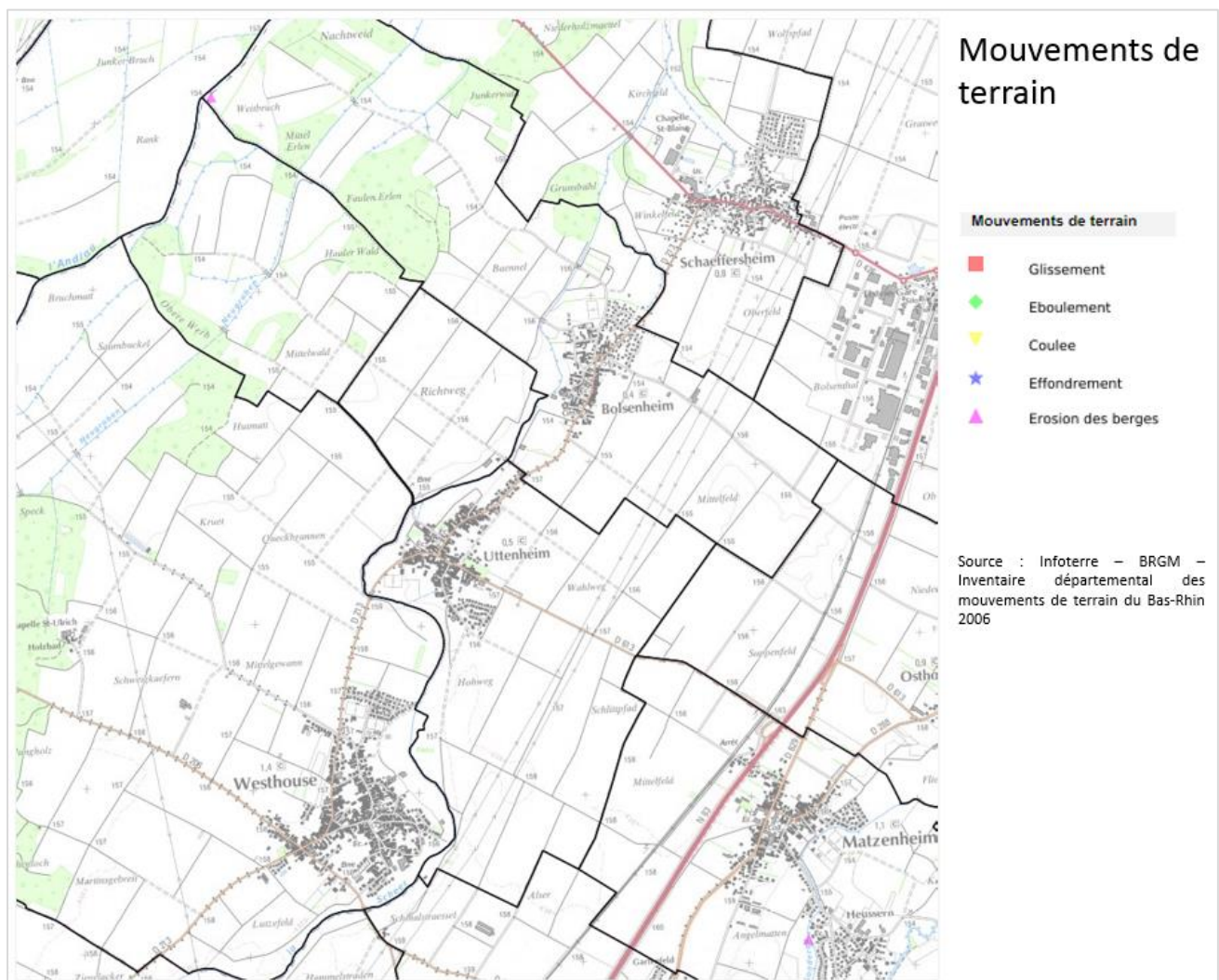
Les mouvements de terrain peuvent être regroupés en deux catégories :

- Les processus lents et continus tels que les affaissements, tassements, etc.
- Les événements rapides et discontinus tels que les effondrements, éboulements, chutes de pierres, etc.

Mouvements de terrain

Aucun mouvement de terrain n'est recensé à ce jour par le BRGM sur le territoire d'Uttenheim.

Un phénomène d'érosion des berges de l'Andlau est recensé en limite communale nord, sur le territoire de Bolsenheim, ainsi que le long de l'Ill et du Muhlbach à Matzenheim.

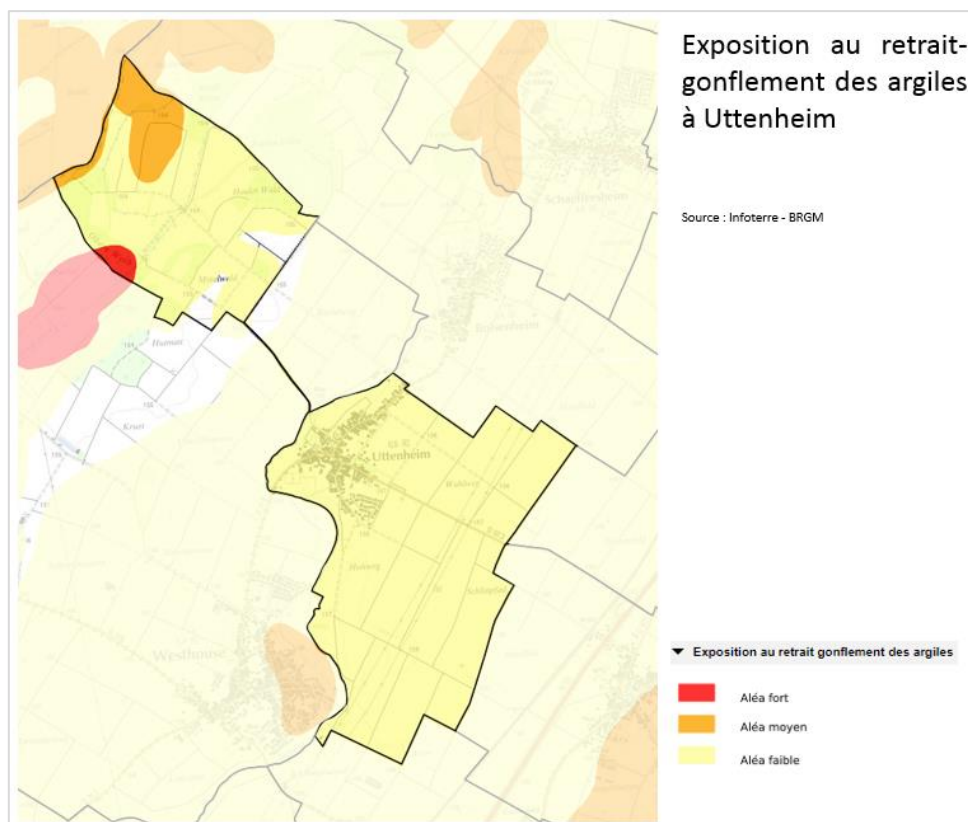


Aléa retrait-gonflement des sols argileux

Le retrait-gonflement des sols argileux concerne la France dans son ensemble. Il s'agit tout de même du deuxième poste d'indemnisation aux catastrophes naturelles qui affectent les maisons individuelles après les inondations. Les matières argileuses se modifient en fonction de la teneur en eau passant d'un état dur et sec à une texture plus molle et plastique. Ceci induit des variations de volume des sols avec une amplitude plus ou moins importante. Le phénomène est lié au fait que sous les maisons le sol est protégé de l'évaporation gardant une certaine humidité constante. La différence en teneur d'eau est donc rapidement très différente entre ces sols protégés et ceux à l'air libre. Se produisent ainsi des phénomènes de mouvements différentiels au niveau des murs porteurs. Les dégâts observés sur les constructions sont des fissures des façades des décolllements entre éléments jointifs ou encore des dislocations de dallages. La légèreté générale des maisons individuelles et le manque d'études géotechniques préalables les rend particulièrement vulnérables.

Le territoire d'Uttenheim est majoritairement concerné par un aléa retrait-gonflement des sols argileux qualifié de faible, notamment la partie urbanisée du village.

Deux secteurs au nord du territoire sont concernés par un aléa moyen et fort. Il s'agit d'espaces boisés et agricoles.



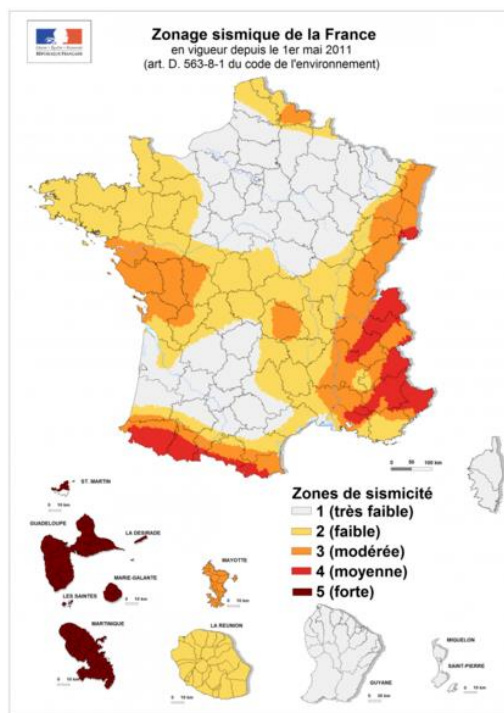
5.3- Risque sismique

Depuis le 1er mai 2011, une nouvelle réglementation parasismique est entrée en vigueur. Elle acte un nouveau zonage sismique ainsi que de nouvelles règles parasismiques pour les bâtiments. La réglementation française a été révisée notamment pour répondre aux exigences du nouveau code européen de construction parasismique. La carte de zonage sismique a été élaborée en tenant compte des progrès scientifiques en sismologie. Ainsi, ce zonage divise la France en cinq zones de sismicité :

- la zone de sismicité 1 où il n'y a pas de prescription parasismique particulière pour les bâtiments à risque "normal" (l'aléa sismique est qualifié de très faible)
- les zones de sismicité 2 à 5, dans lesquelles les règles de construction parasismique sont applicables à certaines catégories de bâtiments neufs et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

Toutes les communes du département du Bas-Rhin sont situées en zone 2 ou 3.

La commune d'Uttenheim est située en **zone de sismicité 3** correspondant à un **risque modéré**.



Zones de sismicité	Risque correspondant
1	Très faible
2	Faible
3	Modéré
4	Moyen
5	Fort

5.4- Arrêtés portant reconnaissance de catastrophes naturelles

La commune est concernée par **trois arrêtés portant reconnaissance de catastrophes naturelles**, notamment en lien avec des phénomènes d'inondations et de coulées de boues ponctuels (en 1982 et 1983) et la tempête de décembre 1999 qui a touché une grande partie du territoire national.

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1				
Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
67PREF19990504	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue : 2				
Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
67PREF19830504	22/05/1983	27/05/1983	20/07/1983	26/07/1983
67PREF20170727	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983

Source tableau : Géorisques - 2020

5.5- Sites industriels et installations classées

La base de données sur les sites industriels et activités de service (BASIAS) permet d'informer sur une possible pollution des sols du fait des activités industrielles présentes ou passées.

Une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) est une installation fixe dont l'exploitation présente des risques pour l'environnement.

Quatre sites sont répertoriés par la base de données BASIAS à Uttenheim.

Identifiant BASIAS	Désignation	Localisation	Etat
ALS6706335	FRITSCH Alphonse (tournerie mécanique)	nc	Activité jamais recensée sur la commune
ALS6706336	FRITSCH Emile (garage, station-service)	40 rue Principale	Activité terminée mais cuve toujours en place
ALS6706337	Ets BLOCH (dépôt de gaz)	63 rue de Matzenheim	Activité terminée, site construit depuis et la bombonne n'existe plus
ALS6706569	Commune (décharge)	Lieu-dit Mittelwald	Activité terminée, site remblayé

Source : BASIAS + compléments d'information fournis par la municipalité d'Uttenheim



Aucune installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), hors agricole, n'est recensée sur le territoire communal d'Uttenheim.

5.6- Sites et sols pollués

La base de données BASOL concerne les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif.

Aucun site n'est répertorié par la base de données BASOL à Uttenheim.

Toutefois, **une ancienne décharge** est localisée au nord du territoire, au lieu-dit Mittelwald (section 5 parcelle 20). Le site est aujourd'hui fermé et remblayé.



5.7- Transport de marchandises dangereuses

Le territoire d'Uttenheim est concerné par le transport de marchandises dangereuses (produits hautement toxiques, carburants, gaz, engrais) **par voie routière**. Par conséquent, il est soumis au risque consécutif à un accident qui pourrait survenir lors du transport de tels produits.

Le territoire est également concerné par le transport de matières dangereuses **par canalisation** (canalisation de gaz, SPSE – société du pipe-line sud européen). La canalisation reliant Fos-sur-Mer à Strasbourg (ligne de 40 pouces soit 102 cm) est actuellement inactive et inertée à l'azote.

5.8- Itinéraire de transports exceptionnels

Le transport exceptionnel concerne la circulation en convoi exceptionnel de marchandises, engins ou véhicules dont les dimensions ou le poids dépassent les limites réglementaires et sont susceptibles de gêner la circulation ou de provoquer des accidents. Ce transport est soumis à une autorisation préalable et à des conditions strictes.

Le territoire d'Uttenheim n'est pas directement concerné par un tel itinéraire mais la RD 1083 située à proximité, constitue un **itinéraire de transports exceptionnels de 3^{ème} catégorie** (réseau « 120 tonnes »).



5.9- Nuisances

1) Nuisances sonores

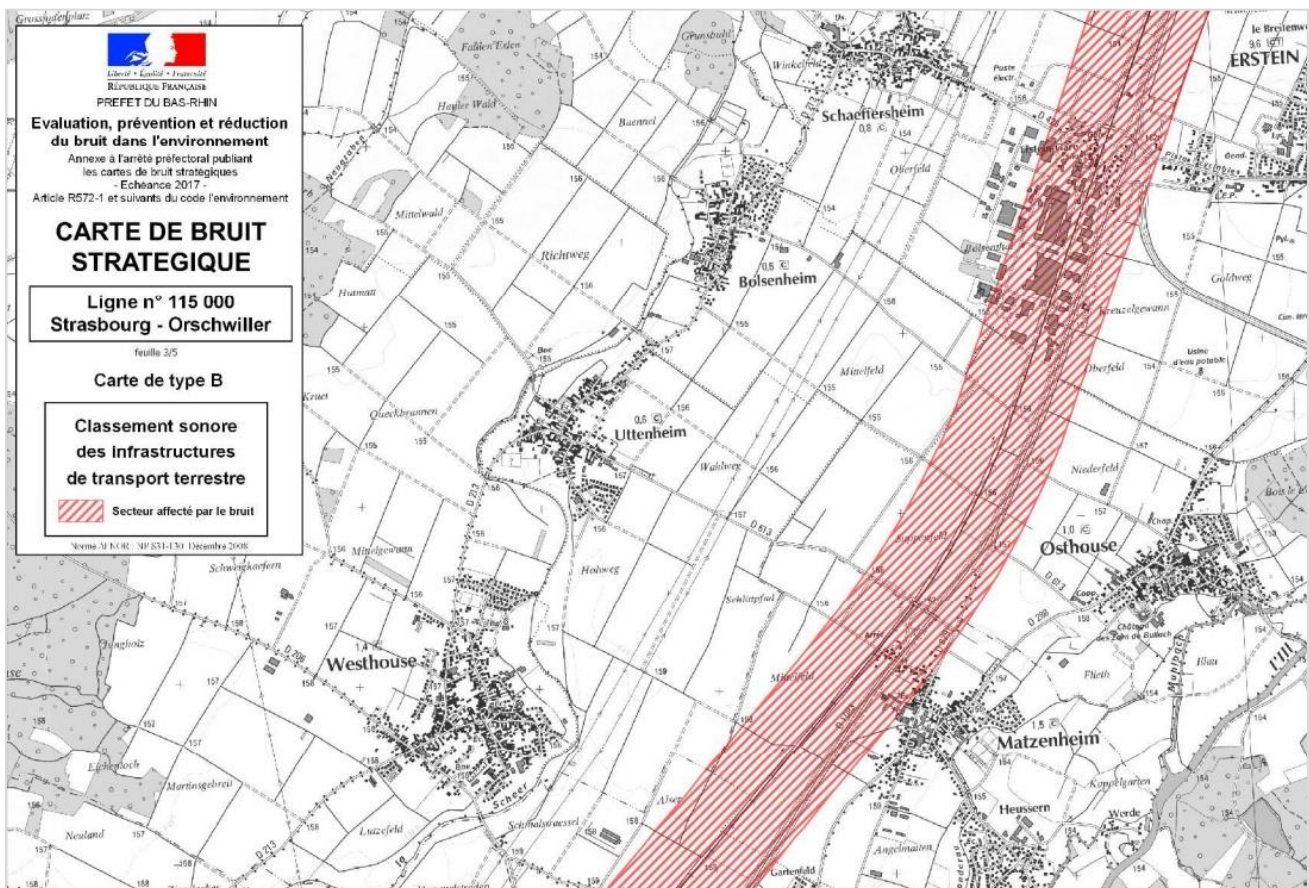
Afin de se prévenir contre de nouvelles expositions au bruit, lors de la construction de nouveaux bâtiments (habitation, hôtel, établissement d'enseignement, de soin et de santé) à proximité des voies existantes, des prescriptions d'isolement acoustique, définies par l'arrêté du 30 mai 1996 modifié par l'arrêté du 23 juillet 2013, doivent être respectées par les constructeurs (maîtres d'œuvre, entreprises de construction, etc.). Ces dispositions ne visent pas à interdire de futures constructions ni à réglementer leur implantation, mais à faire en sorte que celles-ci soient suffisamment insonorisées.

Le territoire d'Uttenheim est concerné par l'arrêté préfectoral du 19 août 2013 modifié et ses annexes portant sur le classement des infrastructures de transports terrestres et l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit.

L'annexe 1 a été modifiée par l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015. Les annexes 2, 3, 4 et 5 ont été modifiées par l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2016. Les annexes 1, 2, 3, 4, 5 et 7 ont été modifiées par l'arrêté préfectoral du 28 juin 2019.

Le territoire d'Uttenheim est concerné au titre de l'annexe 6 relative au réseau ferroviaire. L'infrastructure concernée est le **tronçon ferroviaire Strasbourg/Saint-Louis (ligne n°115 000) classé en catégorie 3** et générant un périmètre affecté par le bruit de 100 mètres de part et d'autre de l'infrastructure. Une très petite partie du territoire communal, à l'extrémité sud-est, est ainsi concernée.

Concernant le réseau routier, la RD 1083 est concernée par l'arrêté préfectoral et génère une zone de bruit mais celle-ci n'impacte pas le territoire d'Uttenheim.



2) Nuisances visuelles

La municipalité d'Uttenheim recense notamment comme nuisance visuelle le secteur de stockage de balles de pailles le long de la RD 213 en direction de Westhouse et près de la Scheer (secteur d'entrée de village et des équipements sportifs et de loisirs).



Mars 2021 – Google Street View

3) Nuisances olfactives

Les élevages peuvent être source de nuisances olfactives. Plusieurs exploitations agricoles, situées à l'intérieur du village, comprennent des élevages à Uttenheim.

6- SANTE PUBLIQUE

6.1 - Qualité de l'eau potable

L'eau distribuée sur le territoire d'Uttenheim est conforme aux exigences de qualité en vigueur.

Le territoire d'Uttenheim n'est pas concerné par la présence d'un captage d'eau potable ni par un périmètre de protection de captage.

Qualité de l'eau distribuée en 2017

Synthèse du contrôle sanitaire

www.grand-est.ars.sante.fr
Mars 2018

Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA)
Périmètre de Benfeld – Erstein Sud - Secteur ERSTEIN SUD

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire

Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)

Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est
Délégation Territoriale du Bas-Rhin
Cité administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg
ars-grandest-dt67-ysse@ars.sante.fr
+ 33 (0) 3 88 76 79 86
Crédit photo : fotolia.com

ORIGINE DE L'EAU

Le secteur Erstein Sud (8104 habitants)¹ est alimenté en eau par quatre forages. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique les 28 mai 1975, 21 mars 2001 et 02 mars 2015 et disposent de périmètres de protection.

L'eau fait l'objet d'un traitement de désinfection au chlore avant sa distribution. Les prélèvements d'eau sont réalisés au captage, en sortie de station de traitement, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2011 (données INSEE)

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

31 prélèvements d'eau ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution

- 19 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 28,6 °f (degré français)
- pH : 7,5

Eau très dure (très calcaire) et à l'équilibre.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 13,6 mg/l
- Teneur maximale : 16,0 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :

- Teneur moyenne en chlorures : 94,2 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 18,8 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,09 mg/l

*Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l*

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2017, l'eau produite et distribuée par le SDEA Périmètre Benfeld – Erstein Sud, dans le secteur Erstein-Sud, est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

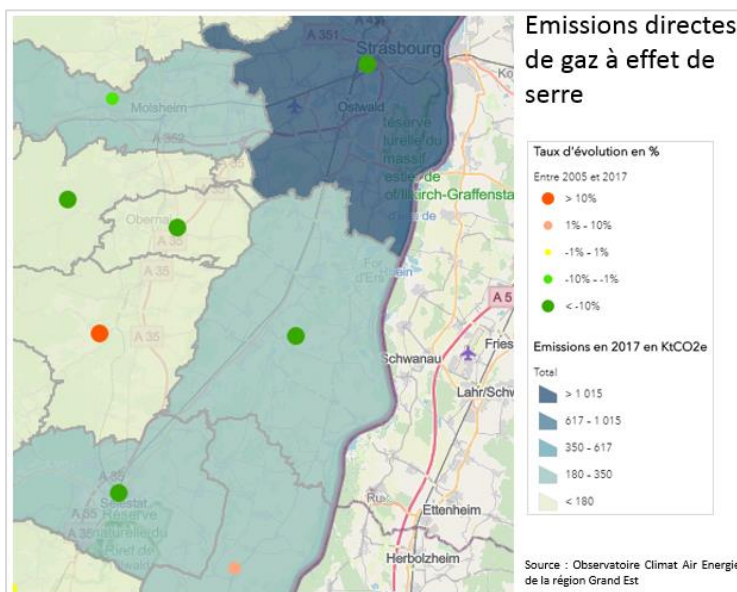
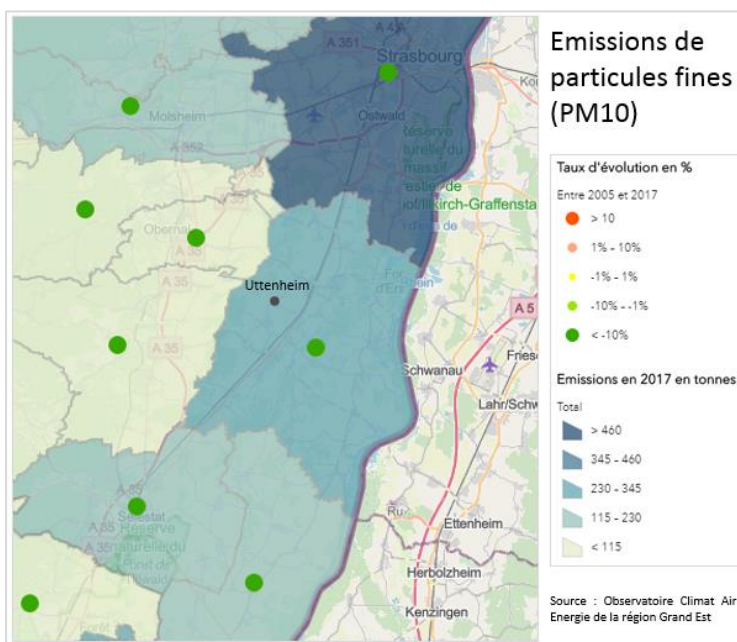
6.2 - Qualité de l'air

Les sources de pollution de l'air sont la production d'énergie, les transports, l'industrie, les secteurs résidentiel et tertiaire, l'agriculture, les déchets.

Les particules fines proviennent de nombreuses activités humaines (chauffage notamment au bois, combustion de matières fossiles, incinération de déchets, centrales thermiques, trafic routier, agriculture, procédés industriels tels que carrière, cimenterie, aciérie, fonderie, chimie fine...) et provoquent des irritations. Les particules les plus fines pénètrent profondément dans les voies respiratoires et leur toxicité est accentuée du fait qu'elles peuvent transporter des composés nocifs.

Chaque année, le Bas-Rhin est concerné par plusieurs jours (consécutifs ou non) de pics de pollution à l'ozone.

Sur le territoire de la communauté de communes du canton d'Erstein, les émissions de particules fines représentent entre 230 et 345 tonnes sur l'année 2017 et elles ont tendance à diminuer depuis 2005. Concernant les émissions de gaz à effet de serre, elles représentent entre 180 et 350 KtCO₂e sur l'année 2017 et elles ont tendance à diminuer sur le territoire depuis 2005.



6.3 - Exposition au radon

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans la croûte terrestre. Certains types de roches, notamment le granit, en contiennent davantage.

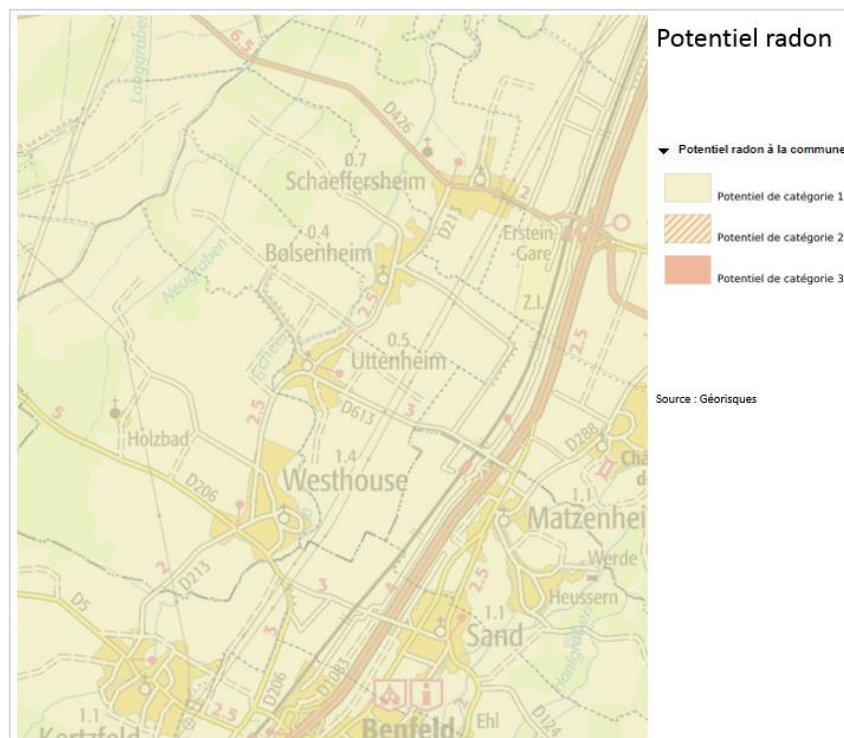
Le radon est présent en tout point du territoire et sa concentration dans les bâtiments est très variable : de quelques becquerels par mètre-cube (Bq.m-3) à plusieurs milliers de becquerels par mètre-cube.

Parmi les facteurs influençant les niveaux de concentrations mesurées dans les bâtiments, la géologie, en particulier la teneur en uranium des terrains sous-jacents, est l'un des plus déterminants. Elle détermine le potentiel radon des formations géologiques : sur une zone géographique donnée, plus le potentiel est important, plus la probabilité de présence de radon à des niveaux élevés dans les bâtiments est forte. Sur certains secteurs, l'existence de caractéristiques particulières du sous-sol (failles, ouvrages miniers, sources hydrothermales) peut constituer un facteur aggravant en facilitant les conditions de transfert du radon vers la surface et ainsi conduire à modifier localement le potentiel.

Le potentiel radon fournit un niveau de risque relatif à l'échelle d'une commune, il ne présage en rien des concentrations présentes dans une habitation, celles-ci dépendant de multiples autres facteurs (étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur...).

La commune d'Uttenheim présente un **potentiel radon de catégorie 1 (faible)**.

Les communes à potentiel radon de catégorie 1 sont celles localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles. Ces formations correspondent notamment aux formations calcaires, sableuses et argileuses constitutives des grands bassins sédimentaires (bassin parisien, bassin aquitain) et à des formations volcaniques basaltiques (massif central, Polynésie française, Antilles...). Sur ces formations, une grande majorité de bâtiments présente des concentrations en radon faibles. Les résultats de la campagne nationale de mesure en France métropolitaine montrent ainsi que seulement 20% des bâtiments dépassent 100 Bq.m-3 et moins de 2% dépassent 300 Bq.m-3.





6.4 - Risques sanitaires liés au moustique tigre

Le réchauffement climatique et le développement des échanges internationaux favorisent la dispersion d'espèces exotiques envahissantes (plantes, animaux, insectes...) telles que le moustique tigre qui peut être le vecteur de maladies transmissibles à l'Homme (dengue, chikungunya, zika...). Ce moustique s'implante progressivement en France depuis quelques années. Le département du Bas-Rhin est classé par arrêté interministériel du 20 novembre 2015 parmi les 30 départements au niveau "albopictus 1" où le moustique est considéré comme présent.

Une faible quantité d'eau stagnante permet au moustique de se reproduire. L'urbanisation et les modes de vie actuels favorisent le développement des gîtes larvaires : terrasses sur plot, miroir d'eau non entretenu, récupération des eaux pluviales, gouttières, siphons, regards, bondes, rigoles, avaloirs et évacuations mal conçus ou difficiles d'entretien, etc.

Les projets d'aménagement doivent donc intégrer ce nouveau risque sanitaire à travers de meilleures techniques empêchant ou limitant les eaux stagnantes (pentes plus importantes, terrasses carrelées, mise hors d'eau, moustiquaires, traitement des eaux stagnantes, curage des plans d'eau...).

6.5 - Exposition aux produits phytosanitaires

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 a prévu l'application de mesures renforcées afin de protéger les personnes vulnérables lors de l'application de produits phytopharmaceutiques. En vertu de l'article L.253-7-1 du code rural et de la pêche maritime issu de cette loi, "en cas de nouvelle construction d'un établissement mentionné au présent article à proximité d'exploitations agricoles, le porteur de projet prend en compte la nécessité de mettre en place des mesures de protection physique". Il s'agit notamment des établissements scolaires, crèches, aires de jeux pour enfants, jardins et espaces verts ouverts au public, établissements de santé...

Dans les zones à vocations d'habitation existantes ou projetées dans le cadre du PLU contigües aux zones agricoles, des mesures de protection comme des haies anti-dérive par exemple, peuvent être prévues.

6.6 - Exposition aux ondes électromagnétiques

La commune d'Uttenheim étant traversée par une ligne électrique à haute tension, une attention particulière doit être portée en cas d'ouverture à l'urbanisation de secteurs situés à proximité de cette ligne.



VB Process – Une société de la marque Territoire +
Conseil auprès des collectivités territoriales en urbanisme
réglementaire et pré-opérationnel

Responsable Secteur Est : **Thibaud De Bonn**

06 88 04 08 85

thibaud.debonn@territoire-plus.fr

www.territoire-plus.fr